

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale **Rapport Moral pour l'Année 2025**

Sommaire

1	<u>Avant-propos</u>	p.5
2	<u>Réalisations pendant l'année 2025</u>	p.6
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2024-2025 « <i>nos amis les amphibiens</i> »	p.6
2-2	Exposition à la Bergerie Nationale été 2025	p.8
2-3	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2025-2026	p.8
2-4	Brèves	p.10
2-5	Commissions et Comités	p.10
3	<u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2025</u>	
	<i>3/A – les Dossiers</i>	p.11
3-1	La Plaine de Versailles	p.11
3-2	Plan de gestion UNESCO du domaine de Versailles et de sa zone tampon	p.14
3-3	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.14
3-4	Le Grand Paris et les transports	p.15
3-5	Le SDRIF-E	p.15
3-6	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO) - HAROPA	p.17
3-7	L'Eolien dans les Yvelines	p.17
3-8	Le Tram 13 Express	p.17
	<i>3/B – les Commissions et Comités départementaux</i>	p.19
3-9	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.19
3-10	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.21
3-11	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble/PARIS-SACLAY-VERSAILLES	p.21
3-12	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay	p.24
3-13	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.24
3-14	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC	p.30
3-15	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.32
3-16	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.33
3-17	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.33
3-18	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.33
3-19	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.33
3-20	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.33
3-21	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.34
3-22	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.34
3-23	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.34

3-24	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.34
3-25	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.35
3-26	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.35
3-27	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.38
3-28	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.39
3-29	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel Limay/Gargenville/Porcheville	p.39
3-30	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville	p.43
3-31	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.43
3-32	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.43
3-33	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIAR de Saint-Germain-en-Laye	p.44
3-34	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.45
3-35	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex SIDRU)	p.45
3-36	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.46
3-37	Commission de Suivi du Site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.47
3-38	Commission de Suivi du Site STORENGY – stockage souterrain gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville	p.48
3-39	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs et Rigoles d'Yveline	p.49
3-40	Comité Consultatif Scientifique de la Forêt de Rambouillet	p.51
3-41	Comité de la forêt domaniale de Bois d'Arcy	p.51
3-42	Comité de la forêt domaniale de Marly	p.51
3-43	Comité de la forêt domaniale de Port-Royal	p.52
3-44	Comité de la forêt domaniale de Saint Germain en Laye	p.52
3-45	Comité de la forêt domaniale de Versailles	p.52
3-46	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.52
3-47	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine	p.53
3-48	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.53
3-49	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.53

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2026 **p.54**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2025-2026 « <i>nos amis les arbres autour de nous</i> »	p.54
4-2	Exposition à la Bergerie Nationale été 2026	p.55
4-3	Brèves	p.56

5 Résolutions et conclusions **p.57**

5-1	Résolutions	p.57
5-2	Conclusions	p.61

6 Activités 2025 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.62**

6-1	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.63
------------	---	------

6-2	Association Avec Richard Mique	p.63
6-3	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.64
6-4	Association De Bange-Houdon	p.64
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.67
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.75
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.77
6-9	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.82
6-10	Comité 21	p.83
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-12	Patrimoine Avenir de Rambouillet et sa Région	p.83
6-13	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.84
6-14	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.85
6-15	Sauvons la Tournelle	p.86
6-16	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.89

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.

Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2025** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2026.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en Vallée de Seine dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010, le SDRIFe, le Plan de gestion UNESCO du domaine de Versailles et de sa zone tampon....

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets, et déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2025

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2024/2025

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2024-2025 a eu lieu fin juin 2024 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « nos amis les amphibiens ».

Sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le **Cycle d'Education à l'Environnement** a été une nouvelle fois organisé par Yvelines Environnement, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, et le Conseil Départemental des Yvelines.

La Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, l'Espace Rambouillet la Ferme du Manet, la Bergerie nationale de Rambouillet, la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline, le Parc et Château de Thoiry, l'OPIE, l'ONF, l'INRAE, le RTE, SEOP/SEVESC, SEQUOIA, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, « Toutes les Nouvelles », et bien d'autres..., sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 3 à 15 ans du département des Yvelines et également aux foyers d'hébergement et instituts pour enfants handicapés. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement et à l'accueil des sites partenaires tels que la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie nationale de Rambouillet, l'ONF avec la Maison de la Forêt et l'Ecole de la Campagne, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Serre aux Papillons, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, EBS Le Relais Val de Seine, etc....

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.

Ce cycle a débuté par une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes qui s'est déroulée les 9 et 10 octobre 2024 :



- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 9 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YÉ, de Brigitte TEINTURIER, Responsable Marketing et Commercial et Pascale VITOUX, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, en charge du groupe Sciences et EDD.
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le jeudi 10 octobre de 14h à 17h.

Interventions scientifiques

- Aurélie UGOLINI, Conseillère pédagogique et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 : « **Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation** »

- Anthony **REMANT**, Responsable pédagogique à l'Espace Rambouillet : « **Une promenade pédagogique dans la forêt des cerfs pour présenter l'écosystème forestier, évoqué l'intérêt des zones humides, et présenter les amphibiens présents sur le parc** » (1h15/30)
- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :
« **Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les amphibiens** »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-amphibiens/> grâce à un mot de passe dès le 15 octobre, et pour tous à **partir de 7 janvier 2025**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Ce jeu concours est le support d'un travail approfondi dans de nombreuses classes, puisque diffusé dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges, ainsi que dans les accueils de loisirs, les IME et IEM, et dans les foyers d'hébergement des Yvelines. Il est également ouvert aux individuels de 3 à 15 ans, les bulletins étant téléchargeables sur notre site internet. Les jeunes yvelinois âgés de 3 à 15 ans, ainsi que les personnes en foyers d'hébergement, avaient pour mission :

- de remplir une **grille de mots** qui se trouve sur les bulletins de participation du concours, envoyés par courriel aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs, et aussi téléchargeables sur notre site internet : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-amphibiens/>
- et aussi d'**illustrer par des dessins et/ou maquette** le thème : « **nos amis les amphibiens** ».



Pour les jeunes qui rencontraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des **indices** étaient donnés dans les colonnes du journal « Toutes les Nouvelles » chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet chaque fin de semaine à compter de la 1^{ère} parution.

La fin du concours a été fixée au **2 avril** 2025, le jury s'est réuni le **15 avril** et les lauréats récompensés le **2 juin** au Palais des Congrès de Versailles, grâce à la contribution de SEVESC-SEOP, et par des sorties pédagogiques mais aussi des livres :

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-2025/>

2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2025

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont organisé du 5 juillet et au 31 août 2025 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **nos amis les amphibiens** ». L'inauguration s'est déroulée le 1^{er} juillet à 17h à la Bergerie.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, d'avoir mis à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale ce qui a permis aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Tous nos remerciements également à l'équipe de la BN : Elisabeth LESCOAT, Directrice et Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation.

Il a également été possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale durant l'été.

<https://www.yvelines-environnement.org/exposition-ete-2025/>

2-3 Journées de formation 2025 : Cycle d'Éducation à l'Environnement 2025-2026

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2025-2026 a eu lieu fin juin 2025 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les arbres autour de nous** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes s'est déroulée les 8 et 9 octobre à :

A l'Hamadryade, maison de la Forêt à Trappes



Interventions scientifiques pour les enseignants et les éducateurs, le 8 octobre >

- Aurélie **UGOLINI**, Conseillère pédagogique et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 : « **Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation** »
- Gilles **PRIEUR**, Responsable de secteur et animateur : « **Les arbres de la forêt** »

L'Ecole de la campagne et de la forêt à Marly-le-Roi



©ONF

Interventions scientifiques pour les directeurs et animateurs, le 9 octobre >

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :

« **Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les arbres autour de nous** »

- De l'Ecole de la Campagne et de la Forêt : Gilles **MIALET**, Responsable et Emma **GOSSE**, Animatrice Nature :

« **Les arbres de la forêt** »

Projection de la **bande annonce** du film « Le Chêne » dont l'ONF est partenaire : <https://youtu.be/t0x92ZJqU7g>
Pour clôturer cette formation, une visite de proximité dans la forêt a été proposée.

Les fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-arbres-autour-de-nous/> grâce à un mot de passe dès le 14 octobre, et pour tous **à partir de 8 décembre**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Un immense **MERCI** à la **Ferme du Manet** qui nous a accueillis à l'occasion du lancement de cette nouvelle édition du jeu-concours, partenaire fidèle de notre **cycle d'éducation à l'environnement**, et à tous les participants, notamment pour leur enthousiasme : Marie-Gaëlle Arié (DSDEN78), Bruno Boussard (Mairie de Montigny), Philippe Chaplet (Pôle Sciences), Michel Chartier et Gilles Dervaux (YE), Frédéric Drieux (Bergerie Nationale), Eléonore Estadiou (SPI VDS), Christine et Michel Gautier (YE), Julia Houillon et Lucie Audouard (Unilys-Valoseine), Mohamed Madec (EBS Le Relais) et Christophe Tétard (ONF).

Le **BULLETIN DE JEU** a été mis à la disposition du public chez nos partenaires comme à l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, la Bergerie Nationale, le Domaine de Madame Elisabeth, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, l'INRAE Versailles-Saclay, la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Serre aux Papillons, les sites de l'Office National des Forêts (École de la Forêt Hamadryade et École de la Campagne), le Parc et Zoo Safari de Thoiry, le Potager du Roi, le SPI VDS, Valoseine, EBS Le Relais,...

YVELINES ENVIRONNEMENT
organise le jeu concours
du 8 déc. 2025 au 18 mars 2026

**Nos amis les Arbres
autour de Nous**

Réservé aux jeunes de 3 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs,
mais aussi dans les IME, IEM et les foyers d'hébergement du département des Yvelines.

Plus d'infos sur notre site : www.yvelines-environnement.org en partenariat avec :

Tous droits d'usage et de reproduction des présentes sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

En 2026, le jury s'est réuni le 7 avril au siège d'Yvelines Environnement et la remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 5 mai.

2-4 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

2-5 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les forêts, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000, etc... : les commissions de suivi de sites (CSS), les commissions consultatives de l'environnement (CCE), les comités de gestion, de suivi ou techniques, etc...

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2025

3/A --- les dossiers

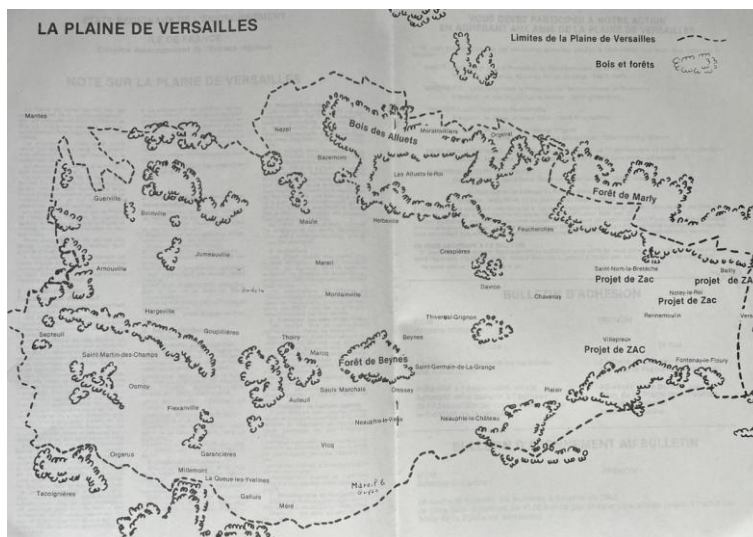
3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de la Région Ile-de-France

Par Patrick Menon.



Voir Rapport Moral des années précédentes avec l'historique de l'Union des Associations pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

La Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles, définie par la circulaire du 24 avril 1975, s'étend du Domaine de Versailles, classé au Patrimoine mondiale de l'UNESCO, à l'est jusqu'à Septeuil, aux confins de l'Eure, à l'ouest, de l'autoroute A13 au nord à la RN12 au sud.



Elle comporte un riche patrimoine naturel, agricole et bâti qu'il est nécessaire de préserver et de protéger de l'urbanisation urbaine, en conservant une économie rurale.

Les lois de décentralisation et la création des communautés de communes n'ont malheureusement pas permis de conserver cette unité territoriale, basée sur des zones naturelles, agricoles et forestières, nécessaire à la « respiration » des franciliens et protectrice du Patrimoine et de la Biodiversité.

Yvelines Environnement demande depuis de longues années la création d'un Parc Naturel Régional de la Plaine de Versailles, afin de protéger ce Patrimoine rural, agricole, paysager et bâti de la Plaine dans son étendue de Zone Naturelle d'Équilibre (ZNE) telle que définie en 1975, bien qu'amputée par la vaste zone commerciale de Plaisir.

D'autres ZNE voisines ont été transformées en PNR, tels le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, qui ne cesse de s'étendre au risque de perdre son identité, et le PNR du Vexin français qui a une vocation agricole et rurale comme celle de la Plaine de Versailles.

Cette zone rurale est protégée d'abord par les agriculteurs, depuis plus de mille ans, qui, à la suite des moines, l'ont défrichée puis lui ont permis de devenir une terre céréalière pour nourrir les habitants de la région.

Bien que les cultures se soient diversifiées, au bonheur des populations locales, cette activité est restée majeure.

« Les Amis de la Plaine de Versailles » et l'APEPV soutiennent depuis plus de cinquante ans le maintien de l'activité agricole contre l'extension urbaine.

Ils demandent davantage de protection dans l'élaboration des PLU.

Ils refusent le morcellement des terres agricoles par des routes et voies rapides qui servent en fait à urbaniser toujours plus les villages ruraux et à imperméabiliser de bonnes terres agricoles, contrairement à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), et qui n'apportent que des nuisances.

Ils demandent que cesse le stockage de déblais de chantiers de la région parisienne dans les terrains agricoles et l'artificialisation de ces terrains sous diverses formes.

Ils demandent l'application de la Charte départementale d'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile qui fleurissent sur tout le territoire.

Au centre de cette Plaine est situé le magnifique Domaine de Grignon que le Roi Charles X a donné à la France en 1826 pour créer une école d'Agronomie d'excellence dont la renommée s'est étendue au monde entier.

L'Etat a hélas décidé de déplacer l'école AgroParistech sur le Plateau de Saclay, laissant ce Domaine, où réside l'âme de tous les anciens ingénieurs de l'AGRO, aux appétits de promoteurs.

Mais c'était sans compter sur la détermination d'anciens de l'Agro groupés en association Grignon2000, soutenus par des Elus et par Yvelines Environnement, pour élaborer un projet de sauvetage.

Ces années de travail et d'action ont abouti à la décision de l'Etat de conserver la propriété du Domaine de Grignon. Le Préfet des Yvelines a réuni en 2025 un Comité de pilotage pour construire une structure de gestion du Domaine de Grignon afin d'y implanter, comme nous le souhaitons, le Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement que nous demandons depuis longtemps.

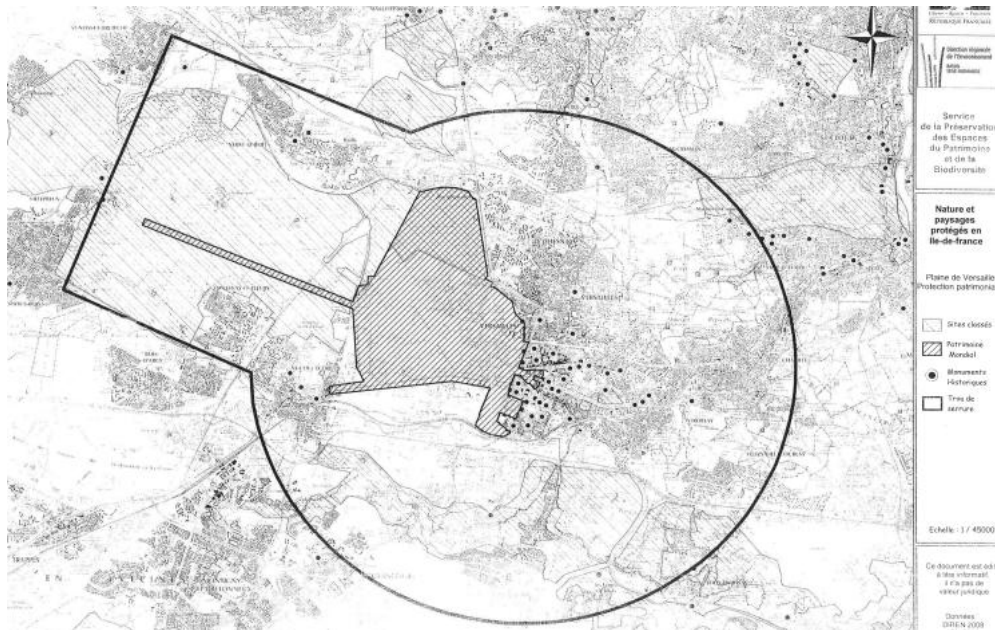
Ce Conservatoire, lieu d'échange international, pourrait à nouveau faire briller les compétences agronomiques de la France en ces moments d'évolution du climat.

Ainsi le *Domaine de Grignon* deviendrait « *un lieu fédérateur sur la Plaine de Versailles* »

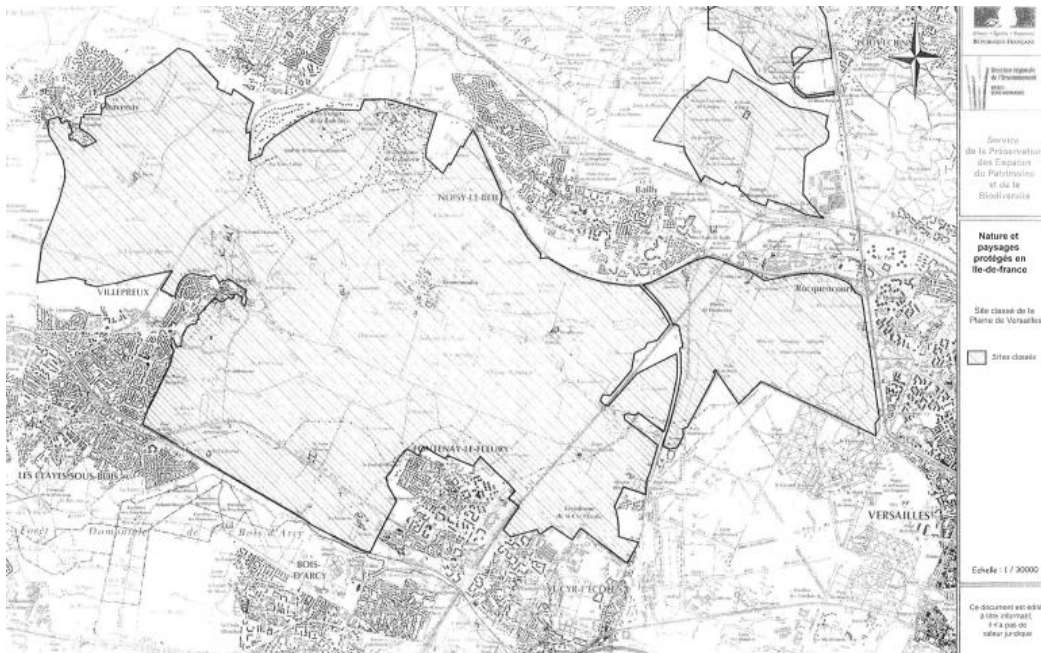
La Plaine de Versailles comprend deux zones de protection spécifiques au voisinage du Domaine de Versailles (cartes ci-dessous) :

Le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » selon décret du 15 octobre 1964 (Malraux) qui recouvre une surface de cent kilomètres carrés, a été transformé en 2016 en périmètre délimité des abords (PDA) sans modification du zonage. Ce dispositif est à l'origine d'un nombre croissant de demandes d'accords auprès de l'architecte des bâtiments de France, conséquence de la pression foncière. « *Son intégration dans la zone tampon Unesco en 2007 a sanctuarisé en quelque sorte le périmètre et confirmé l'intérêt d'une large couverture.* »

« *Ce zonage est issu d'une loi spécifique des années 1960 qui a permis un élargissement du rayon de cinq kilomètres pour s'adapter à l'échelle du monument (Château de Versailles). Ce zonage initial est pensé dans une logique de covisibilité du monument avec ses abords. La loi LCAP (relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine – 2016) a transformé ce zonage en PDA, outil qui permet de faire disparaître la notion de covisibilité. Ainsi, tout ce qui est compris dans le périmètre dit du "trou de serrure" est à considérer comme faisant partie des abords du monument.* »



- La « Plaine classée » selon décret du 7 juillet 2000 s'étend du Domaine de Versailles jusqu'à Chavenay, Cette protection oblige l'examen des projets par l'Inspection des sites et les soumet à l'avis des membres de la Commission départementale nature, paysage et site (CDNPS) avant décision du Ministère.



« Le territoire d'emprise du château de Versailles dépasse largement le cadre du palais et de son parc. La reconnaissance progressive des abords du domaine comme constitutifs de la qualité du monument est passée par plusieurs dispositifs de protection du patrimoine qui aujourd'hui se superposent : abords de MH, abords élargis, PSMV, biens Unesco, sites classés et inscrits multiples, zone tampon, PDA et enfin domaine national. »

Le Préfet des Yvelines a initié en septembre 2025 une démarche d'élaboration d'un **plan de gestion UNESCO du Château de Versailles et de sa zone tampon**, zone qui inclut les deux zones de protection ci-dessus.

La contribution d'**Yvelines Environnement** concernant les orientations, les enjeux identifiés et les actions à envisager, permettant la préservation de ce site remarquable fait l'objet d'un chapitre spécifique du présent rapport moral. Elle inclut la contribution de l'APEPV.

Plan de gestion UNESCO



Contribution d'Yvelines Environnement en vue de la préparation du Plan de Gestion du site du Château et du Parc de Versailles classé UNESCO et de sa zone tampon

30 octobre 2025

En réponse à la lettre du 8 septembre de Monsieur le Préfet, Frédéric ROSE, Monsieur le Maire de Versailles, François de MAZIERES, et Monsieur le Président de l'établissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles, Christophe LERIBAUT, présentant leur démarche d'élaboration d'un **plan de gestion UNESCO du Château de Versailles et de sa zone tampon**, nous partageons avec vous la contribution d'Yvelines Environnement concernant les orientations, les enjeux identifiés et les actions à envisager, permettant la préservation de ce site remarquable.

Document dans son intégralité consultable sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/plan-de-gestion-unesco/>

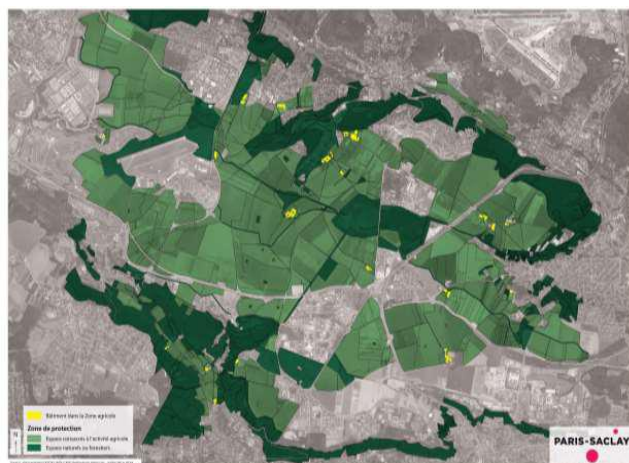
3-3 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Yvelines Environnement a beaucoup œuvré pour la création de la ZPNAF.

Rappel : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée principalement aux activités agricoles (2436 hectares).

Elle nécessite une véritable protection et un statut qui assure sa pérennité au-delà de la Charte.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

Il est nécessaire que l'Etat informe régulièrement les associations, à l'origine de la création de cette ZPNAF, du respect de cette Charte par les acteurs signataires.

Pour avoir participé depuis 14 ans aux réunions organisées par l'EPAPS sur la mise en place des implantations sur Saclay, les membres représentant Yvelines Environnement ont vécu les réunions périodiques en formations plus ou moins grandes mais régulières d'au moins 4 ou 5 réunions annuelles sur les préparations des ZAC du plateau et les opérations voisines. Réunions animées, parfois un peu vives, autour du directeur EPAPS en personne. Toujours plus de 20 représentants des associations et participations consistantes des aménageurs.

Avec l'activation de la ZAC Satory ouest on constate un silence assourdissant de l'aménageur (pourtant le même qu'à Saclay, mais il y a eu du turn over dans les équipes EPAPS), mais aussi silence des structures politiques locales. C'est en effet un dossier à relancer. La rencontre de fin 2024 bâclée entre aménageur et associations n'a pas eu de suite ni même de CR sérieux. Situation bien différente de celle vécue sur Saclay autour de P. Veltz puis de son successeur lui aussi retiré. Ils avaient tous deux souci de relations continues avec le milieu associatif même si parfois les échanges étaient vivants !

Satory Ouest concerne Versailles mais aussi les communes voisines mitoyennes ne les oublions pas.

3-4 Le Grand Paris et les transports

□ Transports. Le sujet du moment est l'aménagement du parvis de la gare L18 de Versailles Chantiers rue de la porte de Buc. C'est une question difficile compte tenu des circulations à faire coexister, de l'exiguïté du site et des accès, de la multiplicité des acteurs. Des réunions spéciales avec les associations, peu fréquentes, sont organisées par l'Atelier des Mobilités Urbaines. On peut dire que le sujet avance sous la pression des échéances de mise en service.

□ Satory Ouest. La dernière réunion organisée par l'EPAPS avec les associations est celle du 21 novembre 2024. Depuis rien et c'est dommage.

3-5 Le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France – Environnemental = SDRIF-E

La révision du SDRIF, appelé SDRIF-E, jusqu'en 2040, a été un moment fort de 2024, auquel Yvelines Environnement a participé, en particulier par son courrier à la Commission d'enquête où figuraient ses remarques (cf. Rapport Moral 2024).

<https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e>

L'Assemblée régionale a adopté, sur proposition de l'Exécutif et par délibération n° CR 2024-036 du 11 septembre 2024, le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E), qui dessine notre région à l'horizon 2040.

3-6 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

PSMO, un port de nouvelle génération

*Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines).
Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes,
PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.*



<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>

Au-delà d'une infrastructure portuaire, Port Seine-Métropole Ouest est en un projet structurant pour le territoire qui s'inscrit dans une logique de développement durable et de qualité de vie.

1.1.1 Un territoire à forte vocation fluviale et logistique

Le projet **PSMO s'implante sur** la plaine d'Achères, à la confluence de la Seine et de l'Oise, un territoire au **carrefour naturel de voies d'eau historiques**. Ce site, dont l'emprise se situe sur les communes d'Achères, d'Andrézy et de Conflans Sainte Honorine, tire parti d'une tradition d'activité fluviale, agricole et industrielle.

Ancien domaine agricole appartenant à la Ville de Paris, le site accueille depuis 2013 une activité d'exploitation de granulats (carrière) confiée à GSM Granulats, dans le cadre d'une autorisation d'exploitation qui court jusqu'en 2039. Au fur et à mesure de l'exploitation, le site se transformera (en 4 phases) pour devenir un port jusqu'en 2040.

Cette histoire donne au site une profondeur, qui trouve **aujourd'hui un nouveau souffle** avec le projet PSMO : le territoire confirme sa vocation naturelle à accueillir des activités fluviale au service de la construction, tout en mettant à disposition des habitants un véritable quartier portuaire (parc, promenades, berges...).

1.1.2 Un projet multimodal ambitieux

PSMO sera une **plateforme portuaire tri-modale** (fluvial, ferroviaire, routier), destinée principalement à accueillir des activités de BTP et de travaux publics :

- **desserte fluviale vers l'Ouest et le Nord** : le site, à la confluence de la Seine et de l'Oise, bénéficie d'un accès direct au fleuve, renforçant l'attractivité pour le transport massifié de matériaux ;
- **connexion ferroviaire** : situé à proximité des gares d'Achères-Ville et de Conflans fin d'Oise un embranchement logistique ferroviaire sera remis en service afin de combiner voie d'eau et rail pour un transport plus sobre ;
- **accès routier** : le site situé à l'intersection de la RN184 et de la RD30, connecte les axes primaires de la région (A15, A104, A13, A14...).

Avec l'objectif de **massifier le fret et de réduire l'impact environnemental du transport de matériaux**, PSMO s'inscrit comme une **alternative de transport décarboné au transport routier**.

1.1.3 Une ambition économique forte pour l'Île-de-France

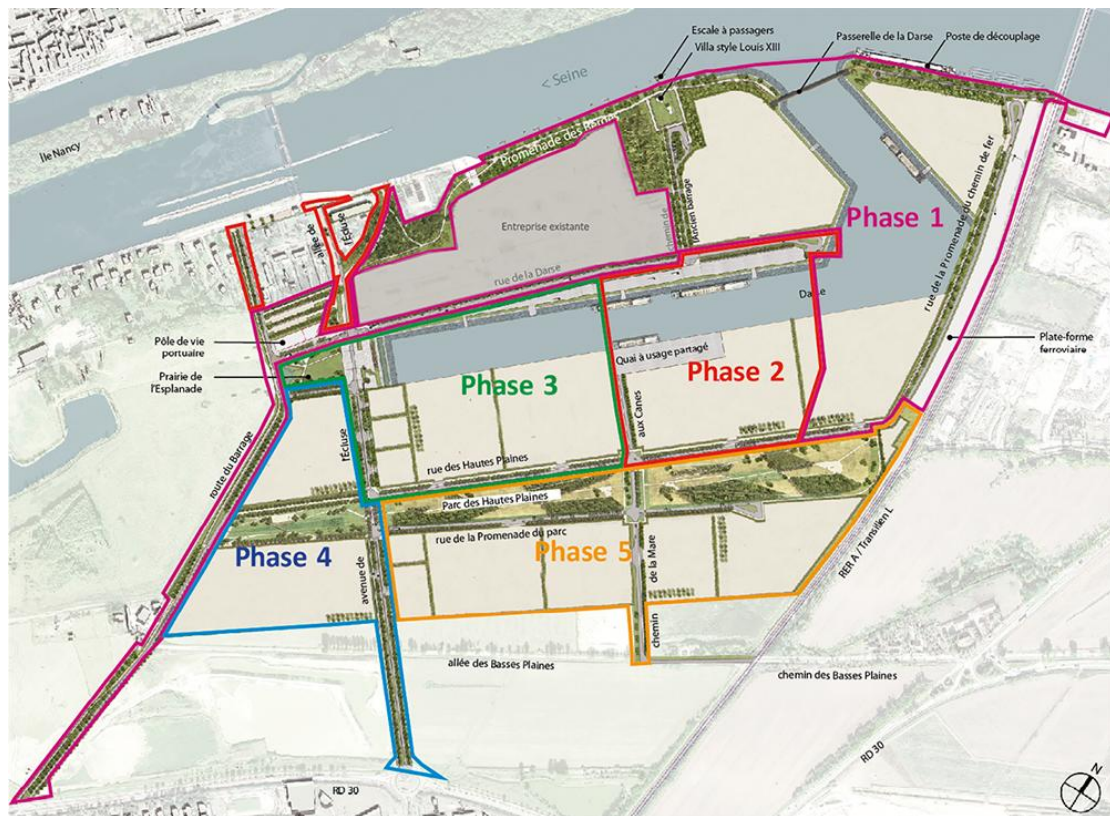
Le projet portera sur environ **100 hectares** et se déploiera en plusieurs phases entre 2025 et 2040. La phase 1 (2025-2027) porte sur l'aménagement 35 hectares avec une darse ouverte sur la Seine qui permettra la mise en place d'accès fluviaux, ferroviaires et routiers.

Le port sera en service dès 2028 et poursuivra sa construction jusqu'en 2040 selon 4 phases travaux. À terme, PSMO prévoit la création d'environ 750 emplois directs pour le territoire.



©HAROPA PORT

Sources : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/un-site-davenir-au-coeur-dune-histoire-fluviale>



➤ **Pour plus d'informations :**

➤ <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-calendrier-et-les-grandes-phases-des-travaux>

La phase de concertation est terminée et les travaux ont débuté. Ces travaux sont divisés en **5 phases** dont la dernière s'achèvera en 2039. Le projet s'étend sur 100 hectares dont 19 seront des espaces verts. Une partie de ces 100 hectares est actuellement occupée par une carrière encore en activité. Le futur port sera juste à côté de la future carrière de St-Germain. Il y a une véritable volonté d'Haropa de faire accepter ce projet par la population en aménageant au maximum les modes de circulation douce pendant les travaux, en maîtrisant les nuisances sonores, en offrant aux habitants des péniches des réseaux de raccordement aux normes ...

3-7 L'Eolien dans les Yvelines

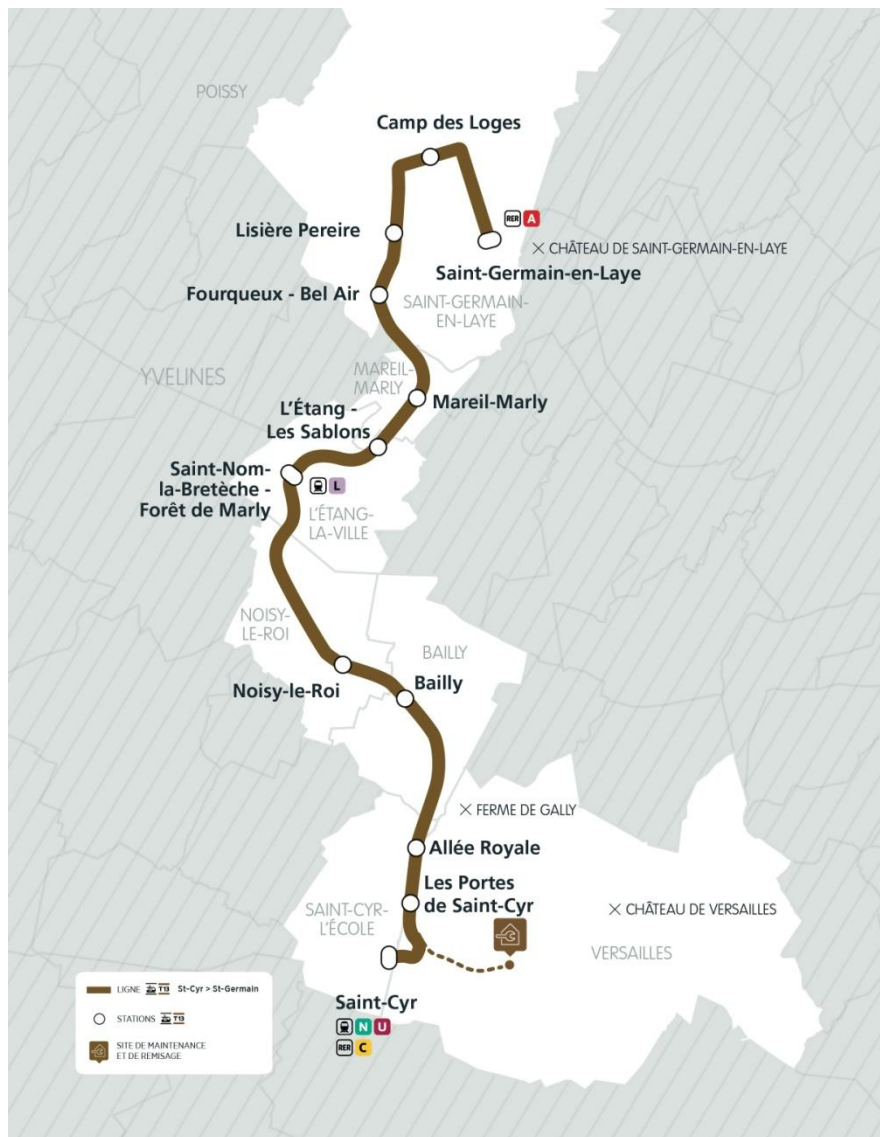
Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif, actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

3-8 Le Tram 13 Express

Bruit du Tram13 à Bailly et Noisy-le-Roi : demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville. Point à suivre quant à son exécution.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/tram-t13>



Nous regrettons que la portion Poissy-Achères traverse la forêt de St Germain-en-Laye, ce qui a sacrifié des arbres, sans desservir pour autant une zone qui présente une forte activité.

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-10 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels : Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2022:
www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Réunion du 06 novembre 2025

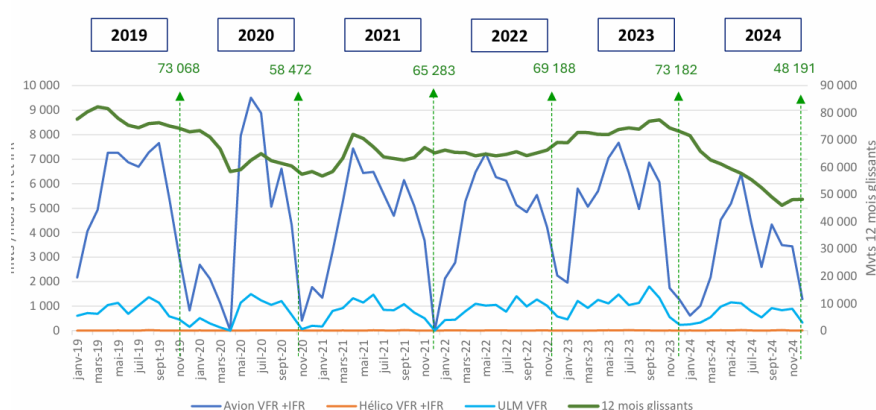
Ordre du jour :

- Bilan de l'activité (ADP)
- Bilan des contrôles (Gendarmerie des transports aériens)
- Bilan des plaintes enregistrées (DGAC)
- Questions diverses

Relevé des débats et des décisions :*

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2024.
- **Bilan de l'activité de l'aérodrome :**

EVOLUTION MENSUELLE DU TRAFIC « PLATEFORME » - TRANSIT 2019 2024 (SOURCE SNA)



La baisse d'activité 2024(-34%) trouve des explications en plusieurs points :

- 1er et 2nd trimestres : dégradation des infrastructures aéronautiques par des sangliers en décembre 2023 amenant à fermer les pistes puis travaux de reprise des infrastructures amenant une activité en mode dégradé
- 3è trimestre : Période JO puis début de saison hivernale très pluvieux ne permettant pas l'usage des pistes.
- 4è trimestre : une remontée du trafic notamment sur novembre puis sur décembre.
- La tendance à fin juillet 2025 est de +31% vs 2024 et de -16% vs 2023.

MODERNISATION DES FLOTTES

4 silencieux posés en juin 2025

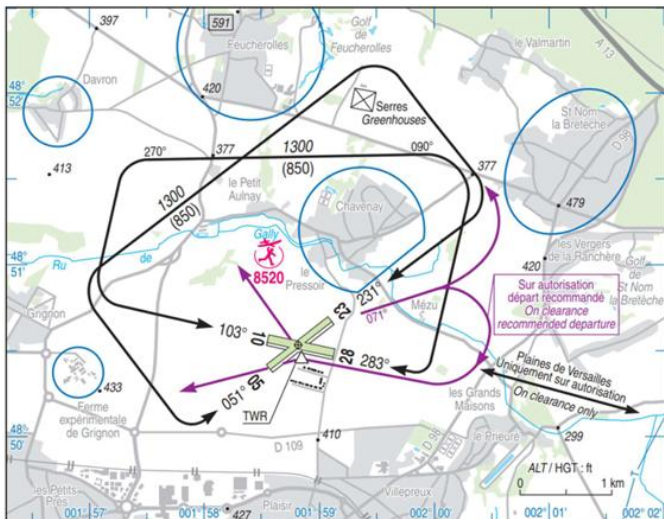
ALLONGEMENT DE LA PISTE 10-28 afin de minimiser les nuisances de bruit aux alentours : Début des travaux en avril 2026, durée prévue 10 mois.

- **Bilan des plaintes / Octobre 2024 - Septembre 2025**
2 courriers concernant la « voltige » et le quartier « Les Hauts du Moulin »
11 Signalements sur une année :
 - 8 Chavenay
 - 1 Feucherolles (Hélicoptère COSAQ (militaire))
 - 2 Villepreux

Actions menées par la DSAC-Nord • Suites aux plaintes 2024-2025

- Ajout d'un cercle bleu (zone dont le survol est à éviter) au-dessus du quartier « Les Hauts du Moulin » à Villepreux lors de la prochaine mise à jour de la carte VAC
- Envoi de courriers de rappel aux exploitants des appareils non respectueux des trajectoires du circuit de piste.
 - Discussions sur le déplacement de l'activité « voltige ».

○ **Mise à jour de la carte VAC en 2025**



○ **Bilan des contrôles (Brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble)**

- Contrôles plateforme et aéronefs

	2023	2024	2025 (jusqu'au 20/10)
Contrôles plateformes	23	24	23
Contrôles jumelles	18	10	16

- Contrôles aéronefs

	2023	2024	2025
Chavenay	42	18	10
St Nom la Bretèche	68	40	37
Feucherolles	30	1	33
Divers	6	16	2
Total	146	75	82

	2023	2024	2025
Chavenay	42	18	10
St Nom la Bretèche	68	40	37
Feucherolles	30	1	33
Divers	6	16	2
Total	146	75	82

3-11 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

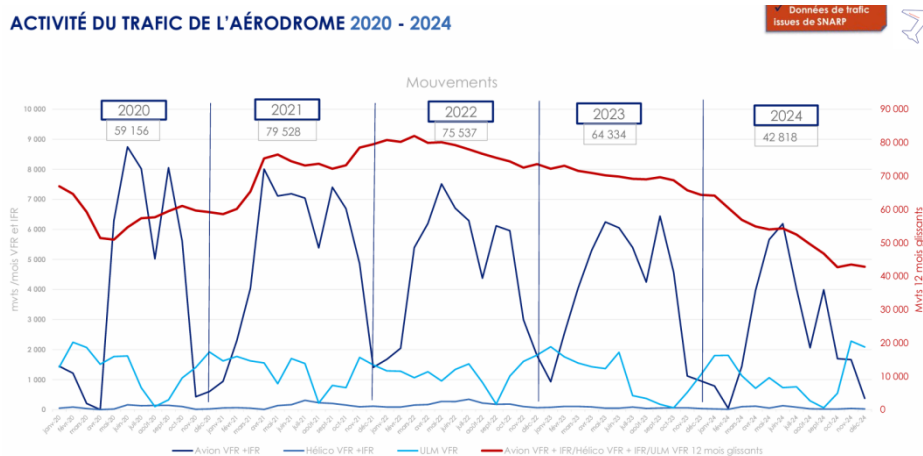
Rappel : Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :
 Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/>

Réunion du 14 novembre 2025

Relevé des points traités

- Approbation du procès-verbal de la CCE du 05 avril 2024
- Bilan du Comité de Suivi de la Charte (M. Tourelle)
- Bilan 2024 de l'activité de l'aérodrome (ADP/ DSAC) + chiffres janvier à août 2025
- Présentation par la DSAC du bilan de survols de certaines communes (Noisy-Bailly)

○ **ADP**



REPARTITION DES MOUVEMENTS - COMPARATIF 2024 VS 2023

	2024	2023	2024 vs 2023
Trafic Avion VFR	31 902	47 858	-33%
Trafic Hélico VFR	638	812	-21%
Trafic ULM	10 268	15 664	-34%
Trafic VTOL	11	0	
Total Trafic VFR	42 818	64 334	-33%
Total Trafic IFR	0	0	
Total VFR + IFR	42 818	64 334	-33%

Les transits constatés et estimés ne sont pas inclus dans le calcul

- Une activité 2024 en nette décroissance (-33 %) du fait des contraintes imposées par le déroulement des Jeux Olympiques en 2024, contraintes qui ont impacté plus particulièrement l'aérodrome de Saint-Cyr (Lanterne, proximité de certaines épreuves), mais aussi du fait de conditions météorologiques défavorables.

- Cette baisse a concerné l'ensemble des composantes de l'activité de l'aérodrome : avions (-33 %), ULM (-34 %), hélicoptères (-21 %).

- A noter également, une baisse des *Touch & Go* en 2024 (-45 %) dans une proportion encore plus importante que la baisse de l'ensemble de l'activité.

- Les premiers chiffres de 2025 font apparaître une reprise d'activité (+25 %) avec un niveau de trafic sur la même période proche de 2022 ou 2023. Par contre, l'activité hélicoptères a baissé de -77 % depuis le départ de la société Hélicofirst.

REPARTITION DES MOUVEMENTS PROJECTION 2025 VS 2024 (8 premiers mois de l'année pour chaque année)

	2025	2024	2025 vs 2024
Trafic Avion VFR	30 718	24 181	27%
Trafic Hélico VFR	125	536	-77%
Trafic ULM	9 372	7 422	26%
Trafic VTOL	0	11	
Total Trafic VFR	40 214	32 149	25%
Total Trafic IFR	0	0	
Total VFR + IFR	40 214	32 149	25%

○ DSAC-Nord

▪ Bilan des signalements et des actions engagées

Secteur Géographique	Signalements
Rennemoulin	38
Noisy-Le-Roi	13
Bois d'Arcy	1
Total général	52

5 courriers de rappel aux règles
5 dossier transmis pour PVI

▪ **Classement CALIPSO**
Bilan flotte clubs et structures Saint-Cyr

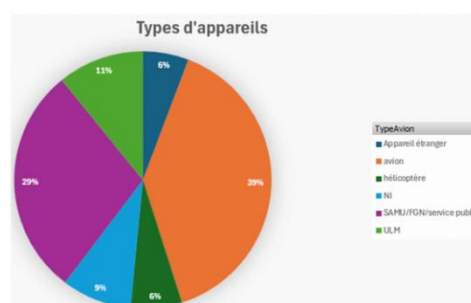
59 AVIONS CLASSES

Classement CALIPSO	2024	16/09/2025 2025
A+		10
A	23	14
B	19	25
C	5	6
D	3	4
TOTAL	50	59

▪ **Présentation des chevelus**

Survols de Bailly-Noisy

Répartition	Nombre
Avion	232
Hélicoptère (SAMU/FGN/service public)	170
Hélicoptère (Autre)	38
ULM	64
Non identifié	52
Appareils étrangers	34
Total général	590



De janvier à septembre 2025, ce sont 590 vols qui ont survolé la zone. C'est un chiffre stable par rapport à 2024 (589 survols). Cela représente 1,5 survol en moyenne par jour.

Parmi les 590 survols, si on regarde la répartition par type d'aéronef (page 11), les hélicoptères de service public (SAMU, Sécurité Civile, Gendarmerie) représentent 170 mouvements. Ces hélicoptères privilégient, pour des raisons d'urgence, des trajectoires directes.

Question importante : Quels sont les « survols » attribués aux aéronefs basés sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ?

Une demande de « rond bleu » à l'extrémité ouest du quartier du Parc à Noisy-le-Roi est exprimée à la DGAC qui propose d'étudier cette question dans le cadre du CSC. Mr le président du CSC est favorable à une réflexion sur ce sujet lors d'un prochain CSC.

○ **Présentation du bilan de l'activité du Comité de Suivi de la Charte (CSC)**

Réunion du 5 novembre 2024

- Présentation par la DSAC-nord des cartes de mai à septembre 2024 de sortie nord, de vent arrière, et bilan des survols de Bailly et Noisy-le-Roi.
- Refonte du dossier environnement de l'aérodrome qui date de 2014.
- Projet d'Amer en bordure de la forêt de Marly.+
- Nécessité d'avoir un agenda sur le projet de révision du PEB.

3-12 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

La nouvelle appellation est : Aérodrome de Paris-Saclay-Versailles

Rappel : Guide – DSAC – Communication du 13 juin 2023

Dans le cadre du plan d'actions environnementales sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, la DSAC Nord a élaboré un guide à destination des usagers de l'aérodrome portant sur les règles environnementales applicables et le circuit de piste.

Ce document est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/aeroports-restrictions-environnementales>
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret_pilotes_toussus_le_noble_dispositions_environnementales.pdf

Il est également sur le site Entrevoisins :

[Toussus-le-Noble - Groupe ADP - Entre voisins](#)

Réunion de la CCE du 25 novembre 2025 :

Son Président Mr le préfet Mansani, a rappelé que l'ACNUSA n'avait pas de pouvoir juridictionnel mais plutôt d'influence. Il conseille la DGAC, le corps préfectoral, les milieux économiques, les aéroclubs....

Néanmoins des amendes / PV ont été établis en 2025 pour des montants de plusieurs millions d'euros.

La réduction des nuisances sonores passe par la modernisation des flottes, l'équipement de pots d'échappement, la sanction ciblée des pilotes contrevenants, le rehaussement des altitudes minimales de vol, la révision de l'organisation de l'espace et des couloirs aériens, la modernisation du contrôle aérien à Toussus le Noble, la limitation du trafic aérien dans les zones les plus sensibles, l'utilisation de carburants moins polluants.

Il a été proposé de mesurer les pics de bruit à leur valeur réelle plutôt que de faire une moyenne avec les périodes sans passage d'avions. Aussi de décentraliser la formation des pilotes dans des régions moins urbanisées.

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay

Rappel :

Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR

Compte-rendu de la réunion de la CCE le 23 mai 2025 :

<file:///C:/Users/78%20Environnement/Downloads/PV%20CCE%20BA%20107%20-%202023%2005%202025.pdf>

3-14 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

Voir rapport moral 2024

Retrouvez toutes les informations concernant HYDREAULYS sur : www.eauxseineouest.fr

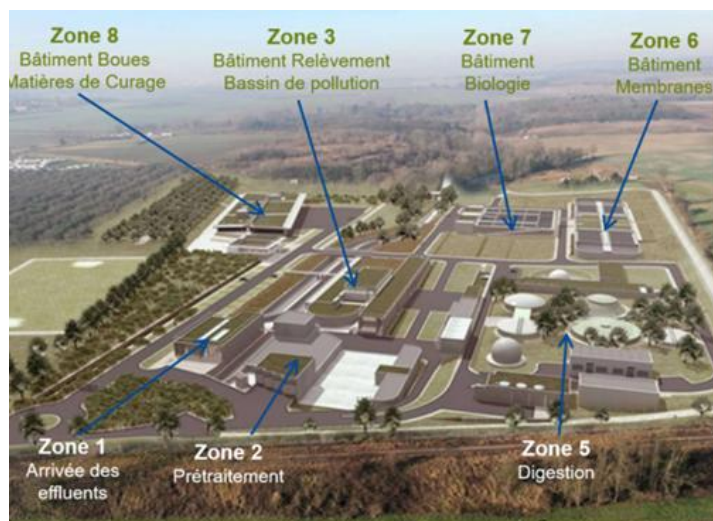
Hydreaulys est un syndicat à la carte. Exerçant les compétences:

- Collecte des eaux usées et pluviales, et assainissement,
- Transport des eaux usées et pluviales,
- Traitement des eaux usées et pluviales,
- GEMAPI (ru de Gally).

TRANSPORT – VDG : 4 communes Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche

- Réseaux EU : 16 km
- Réseaux UN : 7 km
- Postes PR : 2
- Bassins d'orage : 2
- Déversoir d'orage : 1

TRAITEMENT Carré de Réunion (CDR)



L'usine d'épuration Carré de Réunion - en site classé de la Plaine de Versailles

- Capacité 340 000 EH
- Capacité hydraulique 144000 m³/j
- 6 collecteurs d'arrivées :
 - Unitaire Saint-Cyr-l'Ecole
 - Unitaire Versailles Sud
 - Unitaire Versailles Nord
 - Pluvial Rocquencourt
 - Séparatif Saint-Cyr-l'Ecole
 - Séparatif Bailly
- Bassin d'orage de 16 300 m³ /j
- Traitement par Boues Activées et membranes creuses
- Valorisation des boues: Compostage
- Production d'énergie : biométhane & électricité
- Distribution d'eau de REUT
- Intégré au contrat « BVO »

Les chiffres clefs du système de traitement

- ⇒ 16 785 545 m³ d'eaux traitées
- ⇒ 9 055 t de boues produites évacuées en compostage
- ⇒ 961 t de déchets, dont :
 - 198 t de déchets de refus de dégrillage
 - 763 t de sables traités in-situ (**HYDROSABLE®**) et hors site
 - 0 t de graisses
- ⇒ 18 386 MWh de consommation électrique

CONCENTRATIONS AU REJET (A concurrence du Qréf.) EXERCICE 2024						
Paramètres	Normes de rejet arrêtés d'autorisation ⁽¹⁾		Rendement	Rappel Rendement 2023	Concentration moyenne annuelle	Rappel concentration moyenne 2023
	%	(mg/l)	%	%	(mg/l)	(mg/l)
MES	90	< 15	99,0	98,9	2,62	2,39
DBO5	80	<15	98,0	98,3	3,39	3,11
DCO	75	< 50	95,0	96,8	15,78	16,72
NGL	70	< 10	80,0	86,4	8,26	7,40
NTK	85	< 5	94,0	95,2	2,40	2,96
PT	80	< 1	87,0	89,3	0,56	0,48

Le système d'assainissement Carré de Réunion (collecte, transport et traitement) est déclaré conforme en 2024 aux exigences imposées par la réglementation nationale et par la réglementation locale

Evolution des turbo-compresseurs pour l'aération biologique • 4 nouveaux turbo-compresseurs ont été installés fin d'année 2024.

Sécurisation du réseau informatique industriel

Audit du dispositif d'autosurveillance de la station par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Couverture de l'entrée de la station

TRAITEMENT Val de Gally (VDG)



L'usine d'épuration Val de Gally - en site classé de la Plaine de Versailles

- Capacité 45 000 EH
- Capacité hydraulique 11 800 m³/j
- 2 arrivées : Bâche Eaux Usées + Bâche Unitaire
- Bassin d'orage de 3 000 m³ /j
- Traitement par Boues Activées et clarificateurs
- Valorisation des boues: Compostage
- Intégré au contrat « BVE »

Les chiffres clés du système de traitement

- ⇒ **2 498 648 m³** d'eaux traitées
- ⇒ **2126 t** de boues évacuées en épandage (94%) et compostage
- ⇒ **42 t** de déchets, dont :
 - **31 t** de déchets de refus de dégrillage
 - **11 t** de sables traités hors site
- ⇒ **1 570 MWh** de consommation électrique

Concentration des rejets en sortie de station (A concurrence du débit de référence local de 11 800 m ³ /j)				
Paramètres	Norme de rejet arrêté d'autorisation (mg/l)	Concentration moyenne annuelle 2024 * (mg/l)	Rappel 2023 (mg/l)	Concentration maximum 2024 ⁽¹⁾ (mg/l)
MES	< 15	8,6	11,4	19,2
DCO	< 50	27,4	28,7	60
DBO ₅	< 15	7,7	5,6	20,4
NH ₄ ⁺	01/05 au 31/10	< 1	0,84	6,3
	01/11 au 30/04	< 2	1,93	
NTK	< 5	3,7	3,0	9,4
NGL	< 10	8,0	6,1	18,1
PT	01/05 au 31/10	< 1	0,36	1,6
	01/11 au 30/04	< 1,5	0,84	

* Concentrations calculées sur la somme des flux à concurrence du débit de référence de 12 183 m³/j et hors EVO.
⁽¹⁾ Valeur de la norme si la concentration observée sur le paramètre est la norme hors EVO.

Le système d'assainissement Val de Gally (collecte, transport et traitement) est déclaré conforme en 2024 aux exigences imposées par la réglementation locale et de la réglementation nationale.

Refonte de la filière boue.

L'atelier a été mis en service et inauguré le 25 avril 2024. 1922 tonnes de boues ont été épandues chez 6 agriculteurs.

Sécurisation des rejets en temps de pluie

Travaux sur les clarificateurs

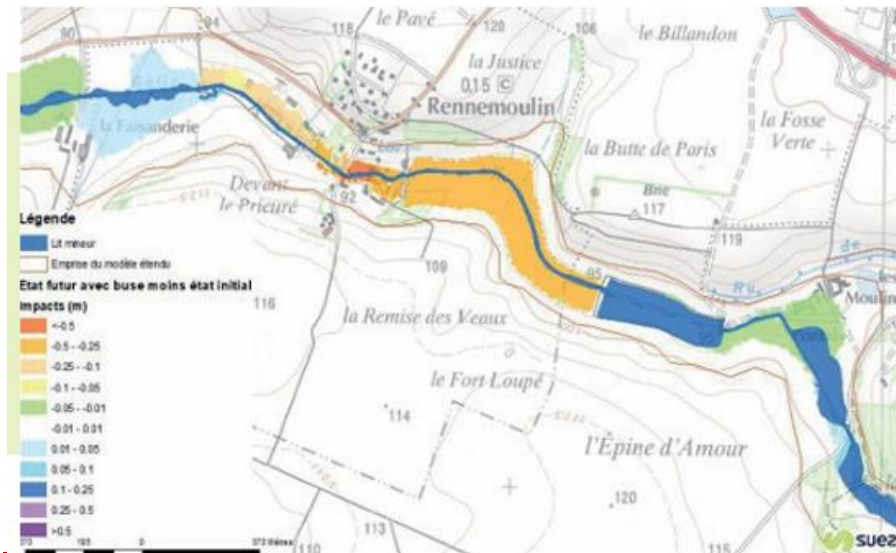
COMPÉTENCE GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Rappels :

Ru de Gally : Cours d'eau de 22 km qui prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du Château de Versailles et se jette dans la Mauldre (affluent de la Seine) à Beynes :

- Dont le débit provient des rejets de la station d'épuration, et son augmentation provoque de multiples problèmes en aval
- Question : Quelle est l'augmentation des rejets depuis la mise en service de la station ?, quelle est l'augmentation du débit du ru de Gally ?, quelle est l'évolution de la qualité biologique ?



Ouvrage de stockage de Rennemoulin Réalisé en 2024 :

- Acquisition des parcelles nécessaires au projet de renforcement du barrage auprès du GFA de Vauluceau.
- Offres d'indemnisation faites aux propriétaires de 2 parcelles nécessaires au projet de renforcement de l'ouvrage. Offres réalisées en février 2024 et réitérées août 2024. Refus des offres par les propriétaires.
- Courant 2024, préparation du dossier pour la saisie du juge de l'expropriation (JE).
- Visite de l'inspection des sites en décembre 2024 pour déterminer les prescriptions à l'installation des armoires électriques pour l'automatisation des vannes guillotines du barrage.
- Demande de compléments par la DDT en août 2024 pour le dossier de classement d'aménagement hydraulique des ouvrages de Rennemoulin et de Maltoute.
- Visite Technique Approfondie à la suite des événements d'octobre 2024 réalisée en novembre 2024 pour Rennemoulin et Maltoute

Planning :

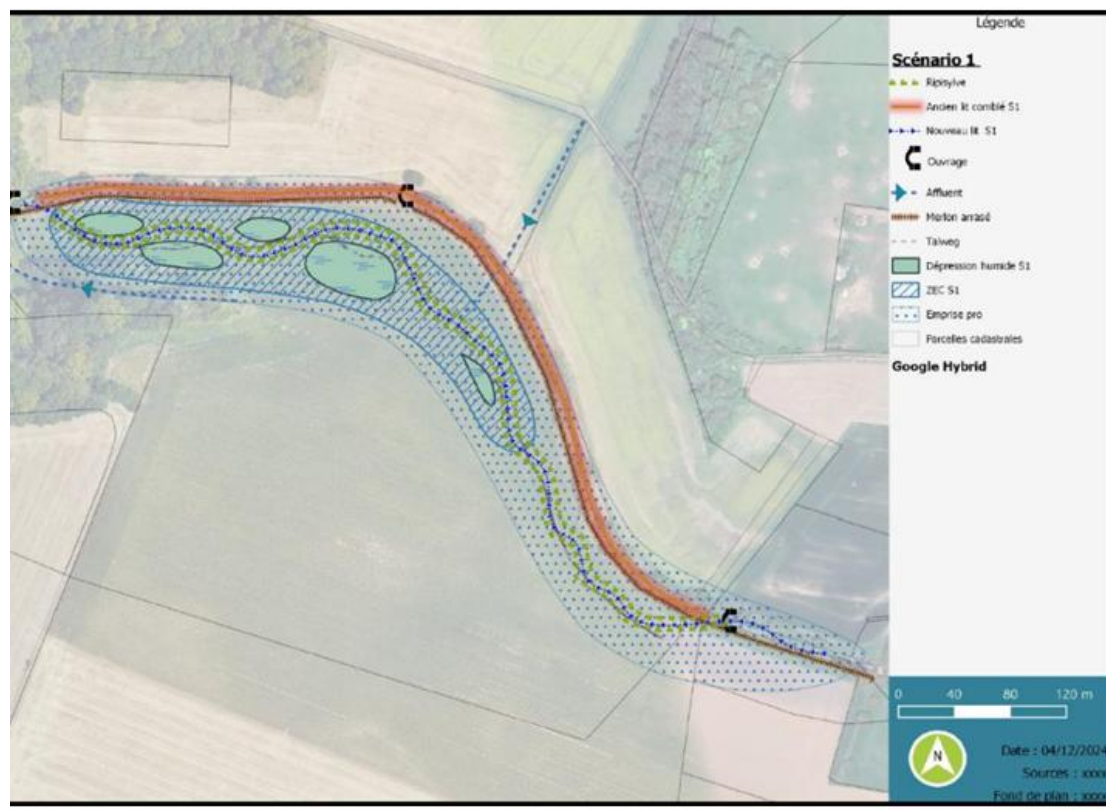
- Réponse du JE fin 2025
- Acquisition des parcelles manquantes début 2026
- Marché de Travaux 2026

Reméandrage du ru de Gally Site de Chavenay :

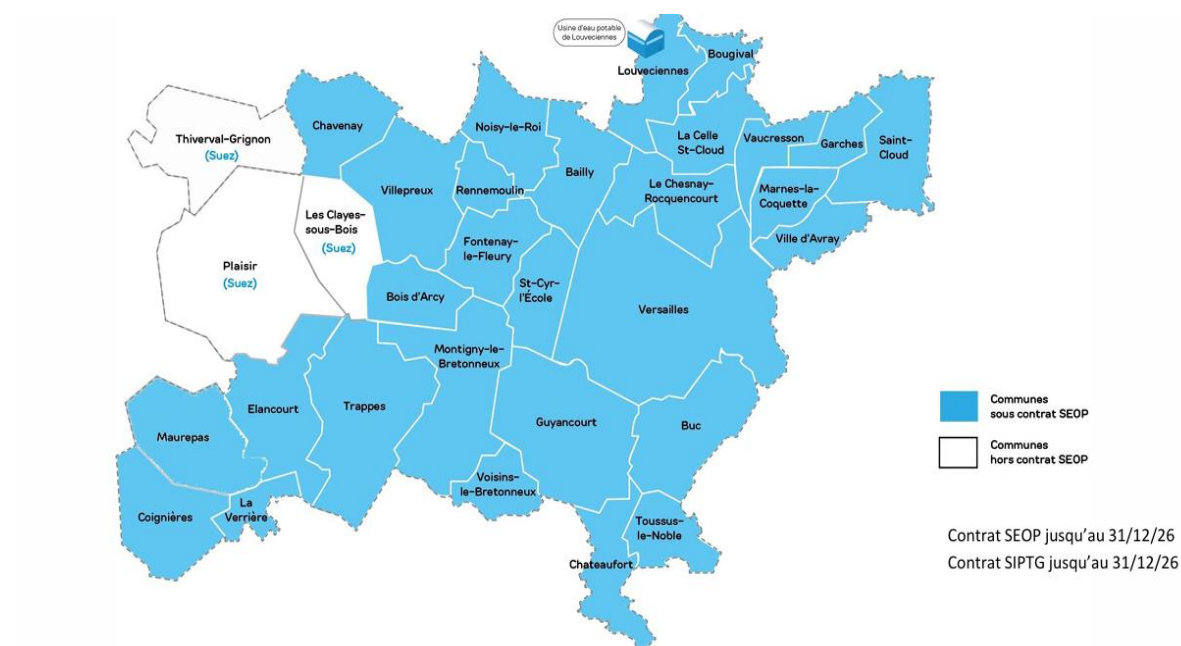
- Modification de la DUP acceptée et arrêté publié en mars 2024.
- Dossier de cessibilité initié pour saisir le JE courant 2025.
- Acquisition de différentes parcelles privées finalisées courant 2024.
- Signature d'un protocole transactionnel pour 1 parcelle. Planning :
- Acquisition des parcelles concernées par le dossier de cessibilité courant 2026 ou 2027 si réticences des propriétaires
- Marché de travaux 2026 ou 2027 selon acquisition des parcelles



Renaturation en amont du village de Rennemoulin (verrou hydraulique de Rennemoulin) Réalisation d'une étude de faisabilité pour la renaturation en amont de Rennemoulin à la suite de la demande de la DDT de juin 2023.



3-15 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC



Réunion du 10 juin 2025

Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est délégué :

- à la SEOP pour 29 communes (fin du contrat le 31/12/2026)
- à SUEZ pour 3 communes (fin du contrat le 31/12/2026)

Les collectivités desservies par AQUAVESC sont :

- dans le département des Hauts-de-Seine :

SEOP : Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray, Garches, Saint-Cloud, Vaucresson

- dans le département des Yvelines :

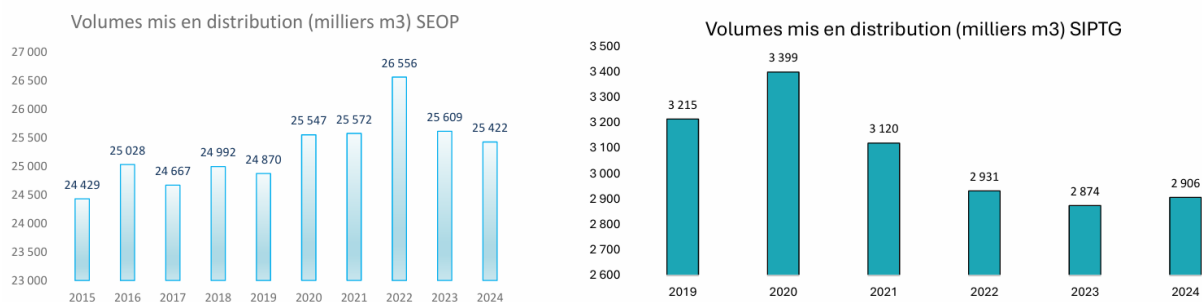
SEOP : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Bougival, Châteaufort, Chavenay, Coignières, Elancourt (quartiers de la Clé Saint Pierre, Les 7 mares et de la Nouvelle Amsterdam), Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, La Celle-Saint-Cloud, La Verrière, Le Chesnay-Rocquencourt, Louveciennes, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Trappes, Versailles, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux

SUEZ : Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Thiverval-Grignon,

LE SYNDICAT : PATRIMOINE

	SEOP (29 communes)	SUEZ/ SIPTG (3 communes)
Alimentation en eau	L'eau distribuée provient de l'usine de production de Louveciennes et d'achat d'eau de la part de SUEZ. Le volume mis en distribution est de 25 421 561m ³ en 2024.	L'eau distribuée provient d'achat d'eau de la part de SUEZ. Le volume mis en distribution est de 2 905 965 m ³ en 2024.
Stockage Reprise	31 réservoirs ou bâches d'une capacité totale de 76 571 m ³	3 réservoirs ou bâches d'une capacité totale de 13 000 m ³
Réseau de distribution	1 288,5 km de réseau	204,1 km de réseau
Branchements	61 796 branchements	10 648 branchements
Abonnés	64 326 abonnés 453 578 habitants desservis	10 467 abonnés 52 454 habitants desservis

DONNEES D'EXPLOITATION 2024: ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION



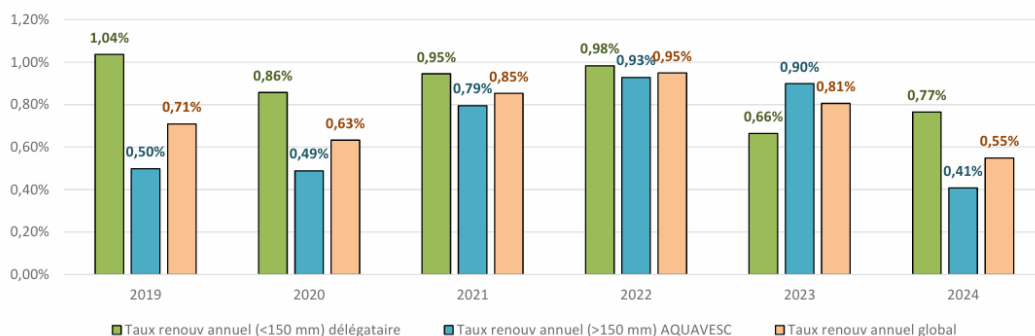
Sur le périmètre SEOP, baisse structurelle de 0,7% des volumes mis en distribution sur l'ensemble des communes.
Sur le périmètre SIPTG, hausse de 1% entre 2023 et 2024.

DONNEES D'EXPLOITATION 2024 : INDICATEURS DE PERFORMANCE

		SEOP	SUEZ
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres microbiologiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	100%
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 45 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau	111	120
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte hors branchements	0,71%	0,79%
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%

RENOUVELLEMENTS DE CANALISATIONS

Evolution du taux de renouvellement annuel



INDICATEURS FINANCIERS

Hausse du nombre d'abonnés conformément à la hausse de population du secteur . Sur les volumes facturés , un pic est observé en 2020 (effet Covid) sur les deux périmètres puis baisse globale des consommations par client

LA FACTURE D'EAU POTABLE (120m3)

	SIPTG		SEOP	
	PU	MONTANT		MONTANT
Eau potable (01/01/2024)				
Abonnement				
Part du délégataire	24,86 €	24,86 €	16,07 €	16,07 €
Consommation				
Part du Délégataire	1,5302 €	183,62 €	1,128 €	135,34 €
Part de la Collectivité AQUAVESC	0,30 €	36,00 €	0,30 €	36,00 €
Organismes publics				
Lutte contre la pollution	0,42 €	50,40 €	0,42 €	50,40 €
Prélèvement	0,01 €	1,02 €	0,01 €	1,02 €
Total Eau potable HT		295,90 €		237,81 €
TVA à 5,50%		16,27 €		13,08 €
Total Eau potable TTC		312,17 €		250,89 €
Soit le m3 TTC		2,60 €		2,09 €

BILAN DES RÉALISATIONS 2024 ET PERSPECTIVES- Extraits

Réseaux de distribution : Renouvellement de 8196 km en 2024 (tous diamètres confondus)

Utilisation du fonds de préservation et valorisation du patrimoine historique et environnemental : Diagnostic pour la sauvegarde des ouvrages associés à la machine de Marly, étude pour la création d'un chemin pédestre entre Bougival et Louveciennes, restauration de la fresque du pavillon Charles X à Bougival.

3-16 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice.

41 enquêtes réalisées en 2025 dont 16 PLU.

39 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2025-2026.

3-17 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2025.

3-18 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Nous n'avons reçu aucune information ni convocation depuis plusieurs années, malgré notre participation active à la rédaction de la Charte pour les Yvelines en 2004 signée par les opérateurs de téléphonie mobiles Bouygues, Orange et SFR, le Président de l'Union des Maires des Yvelines et le Préfet des Yvelines. Il apparaît que la législation a changé.

En 2020, Madame Jeanneret, répondant à une demande de la préfecture, indiquait les noms des titulaire et suppléant pour la "Commission départementale de concertation sur les installations radioélectriques". Yvelines environnement n'a jamais été convoquée à participer à une réunion de cette commission.

Compte tenu des problèmes que posent ces installations, principalement en milieux urbains, lors de l'établissement ou révision de PLU, les membres du Conseil d'administration souhaitent savoir ce qu'il en est de cette "commission": a-t-elle fonctionné ? quand ? sur quel sujet ? avec qui ?

3-19 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 4 fois durant l'année 2025.

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles ;
- de boisement ;
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole ;
- de prêts bonifiés ;
- de mesures de redressement et de suivi ;
- de réinsertion professionnelle ;
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-20 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)

Cette commission de conciliation urbanisme a pour objet de recueillir l'avis sur l'attribution de la dotation globale de décentralisation (DGD). Comme le collègue auquel appartient le représentant d'Yvelines Environnement n'a pas droit de vote, il ne participe pas sur ce seul sujet.

3-21 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

2 avril_ Plénière_Odj : projet arrêté ouverture- fermeture saison 2026-2027

12 mai_ odj : examen du projet d'arrêté préfectoral portant à **titre expérimental** autorisation de chasses particulières nocturnes réalisées par des particuliers pour la destruction des sangliers en protection des cultures agricoles **entre le 1er juin 2025 et le 30 juin 2025 et le 1er mars 2026 et le 30 juin 2026** dans le département des Yvelines.

21 mai : odj : projet de classement ESOD du 3ème groupe.

19 novembre : odj : réunion prépa sur « *Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts* (ESOD) du 2ème groupe »

17 décembre : odj : vote sur « ESOD du 2ème groupe ».

3-22 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Pour mémoire :

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers. Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

Membre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, Yvelines Environnement reconnaît tout l'intérêt de ses travaux et tente depuis longtemps d'apporter une valeur ajoutée à cette instance préfectorale chargée d'éclairer les décisions ministérielles relatives à la protection des sites et au respect des paysages.

Nous sommes d'autant plus à l'aise, sans être les seuls d'ailleurs, pour revendiquer plus de rigueur et de transparence dans le suivi de ces décisions qui reprennent, le plus souvent, des avis et préconisations de la CDNPS utilement éclairés par la qualité des rapports de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspection des sites des Yvelines.

Nous avons souvent évoqué cette problématique de la traçabilité des dossiers présentés en Commission, et particulièrement celle des préconisations ou conditions émises en séance puis transmises par le préfet à l'administration centrale.

Les autorisations émises sur cette base par les ministres reprennent dans la quasi-totalité des cas ces préconisations mais la question demeure : comment sont-elles mises en œuvre sur le terrain ?

Nous ne disposons d'aucun retour quant à leur application sur le terrain, ce qui nous semble contre-productif au regard de l'exemplarité en matière d'environnement et préjudiciable au regard du droit tout simplement.

Certes, si le pétitionnaire est respectueux des dites recommandations, l'impact de cette négligence est indolore. Dans le cas contraire, si ledit pétitionnaire n'en tient aucun compte, la Commission préfectorale reste démunie.

Jusqu'à ce qu'elle constate, hélas, à l'occasion d'une inacceptable saisine "de régularisation", que ledit pétitionnaire se situe toujours dans l'illégalité au mépris de l'autorisation ministérielle !

3-23 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites –*Formation CARRIERES*

Décembre 2025 : présentation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France.

3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites –*Formation PUBLICITE*

Deux réunions en 2025 concernant St Germain en Laye et Maisons-Laffitte.

Votes à l'unanimité sur les règlements proposés avec un rapport favorable du représentant de la Préfecture.

3-25 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières, avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

6 réunions plénières CDPENAF et 1 en visio se sont déroulées en 2025 ; et 4 consultations écrites ont permis l'analyse de 5 PLU et 35 permis de construire hors zone urbaine. La CDPENAF est aussi consultée pour l'implantation Agrovoltaïque.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

3-26 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

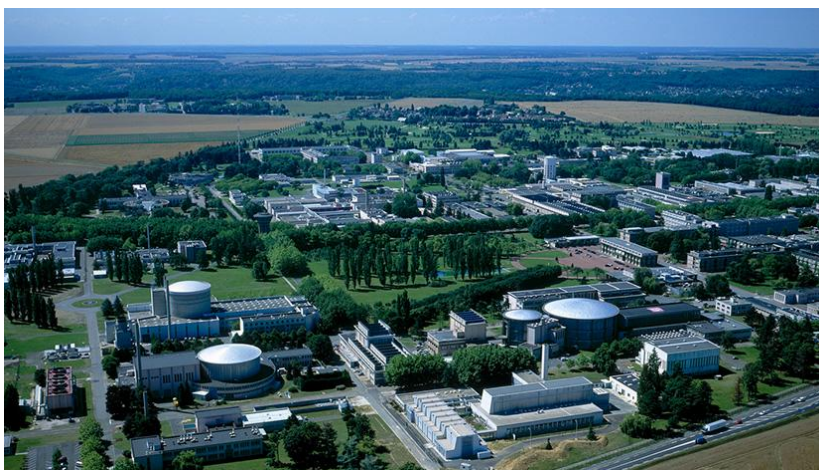
Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

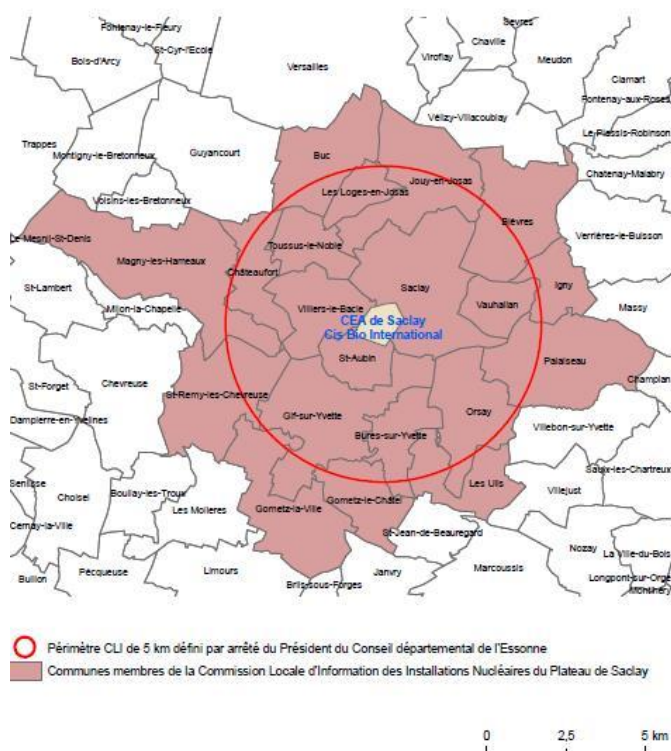
Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-27 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Voir www.cli.essonne.fr



Périmètre de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay



GROUPES DE TRAVAIL : En 2025, deux groupes de travail ont été relancés : « information, formation et gouvernance » et « Science et société ».

Yvelines environnement est présente au sein du GT « Science et Société »

Groupe de travail/Pôle « Information, formation et gouvernance »	
Pilote	M. Jean-François MOREAU (expert)
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre à jour la charte de l'information - Ecrire et valoriser les lettres d'information de la CLI - Suivre les partenariats avec les publics scolaires - Organiser les manifestations publiques de la CLI - Définir et mettre en place les formations et les visites pour les membres - Conduire toute mission relative à l'information, la formation et la gouvernance
Participants	Mme Delattre (IFFO-RME) M. Pasquier (expert) M. Lefetz (Pilote du GT1 Site CEA du Bouchet) Communes de Jouy-en-Josas, Villiers-le-Bâcle, Igny Essonne Nature Environnement St-Rémy Environnement CEA Saclay Cis Bio International ASN Division d'Orléans IRSN GSIEN CCI Essonne

Groupe de travail/Pôle « Sciences et société »	
Pilote	A déterminer
	- Mettre en œuvre les expertises indépendantes pilotées par la CLI et rendre compréhensible les résultats (notamment sur les impacts des installations nucléaires dans l'environnement)

Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger les exploitants suite à la déclaration d'un incident - Emettre si besoin un avis sur les dossiers d'enquête publique ou tout autre projet de document administratif sur lequel la CLI est consultée - Solliciter un avis d'expert de la CLI et/ou un avis extérieur - Suivre les thèmes d'actualités techniques (gestion des déchets radioactifs, rejets radioactifs, ...) ou se saisir de toutes autres questions techniques.
Participants	Mme Delattre (IFFO-RME) M. Pasquier (expert) M. Lefetz (Pilote du GT1 Site CEA du Bouchet) M. Frydman (UD91-CGT, CEA Paris-Saclay) Communes de Jouy-en-Josas et Saint-Jean-de-Beauregard Essonne Nature Environnement St-Rémy Environnement Yvelines Environnement Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay CEA Saclay Cis Bio International ASN Division d'Orléans IRSN GSIEN CCI Essonne DSDEN 91

ASSEMBLEE GENERALE : 25 mars 2025

L'assemblée générale a eu lieu le 25 mars 2025, sous la présidence de Mme Laure DARCOS.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) RETEX de l'exercice national CEA Saclay réalisé les 22 et 23 juin 2023
- 2) Présentation de l'ASNR : Une nouvelle autorité pour la sûreté nucléaire et la radioprotection
- 3) Présentation des résultats des mesures radiologiques réalisées sur l'Etang Vieux de Saclay
- 4) Points divers :
 - Groupes de travail (GT) de la CLI : bilan des inscriptions, pilotage des GT, thématique «démantèlement des installations» et dates des prochaines réunions
 - Représentants de la CLI de Saclay à l'ANCCLI

REUNION DE RELANCE DU GT SCIENCE ET SOCIETE : le lundi 19 mai 2025

Le GT se réunit en fonction de l'actualité et des procédures d'enquête publique.

Ses missions sont les suivantes :

- Préparer les contenus scientifiques et technologiques,
- Mettre en œuvre les expertises pilotées par la CLI,
- Interroger les exploitants au regard de déclaration d'incident,
- Emettre si besoin un avis sur les dossiers pour lesquels la CLI est consultée (enquête publique, consultation du public, ...),
- Solliciter un avis d'expert de la CLI et/ou un avis extérieur,
- Suivre les thèmes d'actualités techniques (gestion des déchets radioactifs, rejets radioactifs post-accident, ...) ou se saisir de toutes autres questions scientifiques.

La mission principale du GT est de formuler des avis techniques sur les activités des INB, les opérations de démantèlement, ...

Exemples de dossiers suivis :

- Enquête publique de la ligne 18 Métro-Grand Paris Express,
- Projet de déclassement de l'INB 18 (réacteur Ulysse),...
- Aménagement du Christ de Saclay
- En cas de déclarations d'événements significatifs : quelles mesures correctives sont apportées par les exploitants ?

L'ordre du jour de cette réunion de « relance » a été le suivant :

1. Comment les sujets du démantèlement des INB et le transport des matières radioactives peuvent être abordés/développés dans le cadre du GT ?
2. Comment concilier les INB et les activités liées avec l'aménagement du plateau de Saclay et son évolution ?
3. Projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs Cigéo – Organisation de la réunion spécifique

4. Questions diverses

REUNION PUBLIQUE de la CLI : lundi 29 Septembre 2025

La réunion publique de la Commission Locale d'Information des installations nucléaires du plateau de Saclay s'est tenue le lundi 29 Septembre 2025.

Pour cette réunion publique de reprise, organisée après trois années sans évènement de ce type, il a été souhaité de mettre l'accent, en complément du rôle et des objectifs de la CLI, sur les sujets essentiels liés aux installations nucléaires du plateau de Saclay : leurs activités actuelles, leur évolution (passée et à venir) ainsi que sur la surveillance qui les accompagne.

Les exploitants (CEA Paris-Saclay et CIS Bio International) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) sont intervenus aux côtés de Madame Laure DARCOS, Présidente de la CLI, lors de cette réunion publique.

L'ordre du jour a été le suivant :

Mot d'accueil de M. Didier MORIN, Maire de Jouy-en-Josas

Introduction par Mme Laure DARCOS, Présidente de la CLI

Il est rappelé que la CLI de Saclay concerne également, en plus des 13 communes essonniennes, 7 communes des Yvelines dont Jouy-en-Josas.

La dernière réunion publique de la CLI s'était déroulée le 9 décembre 2021 à l'IUT d'Orsay.

Elle avait pour thème principal : « Le centre de Saclay d'hier à aujourd'hui : un site nucléaire dans un territoire en pleine mutation ».

Mme Darcos indique que la CLI de Saclay a vu son activité reprendre en juillet 2024, après plus de 2 ans et demi d'inactivité, avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission CLI au sein du Conseil départemental de l'Essonne, Fabrice Golémiec. Depuis, cela a permis une relance progressive des activités avec notamment 2 réunions d'assemblées générales, des réunions des 3 groupes de travail de la CLI et donc cette réunion publique, dont l'ordre du jour s'appuie, dans cette phase de reprise, sur une présentation des éléments fondamentaux relatifs à la CLI et aux installations nucléaires de base (INB) du plateau de Saclay :

1. la CLI de Saclay : composition, rôle et activités
2. Les installations nucléaires du plateau de Saclay : activités et évolutions
3. La surveillance des installations nucléaires du plateau de Saclay
4. Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CLI : lundi 15 décembre 2025

L'ordre du jour a été le suivant :

Introduction par Monsieur BOURNAT, 1er vice-président du Conseil départemental de l'Essonne, qui préside la réunion de l'Assemblée plénière de la CLI en remplacement de Mme DARCOS.

- 1) Activités des sites nucléaires de Saclay : la parole aux exploitants
 - CEA Paris-Saclay – Présentation du rapport TSN (Transparence et Sécurité Nucléaire) 2024
 - Point d'actualité sur les activités 2025
 - CIS BIO International - Présentation du rapport TSN 2024
 - Point d'actualité sur les activités 2025
- 2) Activités des sites nucléaires de Saclay : la parole à l'ASNR
Présentation du rapport annuel 2024 et point d'actualité 2025 - INB de Saclay
- 3) Retour sur les réunions 2025 des Groupes de travail de la CLI
- 4) Temps d'échange sur les sujets à aborder à la prochaine Assemblée générale.

3-28 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)

Suite à l'AG du 04/10/2024, où il a été créé 4 groupes de travail :

- 1 - rivières et zones humides, milieux aquatiques.
- 2 - protection ressources en eau
- 3 - assainissement et eaux pluviales
- 4 - risques ; sécheresses, inondations ...

Je me suis inscrit dans la première.

Une réunion groupe ressources a eu lieu le 19/02/2025 en visio :

Un rappel sur la mauvaise qualité chimique de l'eau (nitrates, ammonium..)

Une pollution par micropolluants par Beynes, a été détectée à Mareil-sur-Mauldre (dioxane) et pas encore résolue à cette date.

Les nappes phréatiques ne sont rechargées que par environ 100 mm et il faudra faire des aménagements pour économiser l'eau : suppression des fuites du réseau, installation de récupérateurs d'eau, désimperméabiliser le maximum de surfaces étanches...

07/05 : visite de l'usine de production d'eau potable de Flins-Aubergenville

23/05 : visite à Maule sur les travaux de renaturation de la Mauldre

AG prévu le 02/07/2025 reportée par manque du quorum.

Pas d'autres réunions sur les autres groupes de travail en 2025.

Pour plus d'informations :

<https://www.gesteau.fr/sage/mauldre>

<https://mauldre-cobahma.fr/>

3-29 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Réunion du 26 mai 2025 :

Le site fait partie du groupe SARPI-VEOLIA

Cette réunion portait sur l'exercice 2024

En 2024 :

- 227 K tonnes de déchets dangereux ont été traités. Ce volume est en augmentation.
- 196 k tonnes de déchets non dangereux ont été traités, ce qui représente un volume stable par rapport à 2023.
- Le site traite également des terres polluées et des déchets du BTP.
- 79% du gaz produit sur le site, résultant du stockage des matières, est valorisé sous forme de biogaz pour la production d'électricité. Le reste est brûlé sur place.
- Le contrôle des rejets dans l'air n'a pas fait apparaître de d'anomalies.
- Concernant le contrôle des eaux souterraines, un problème sur une pompe contrôlant ces eaux a été détecté.
- Il y a eu deux départs de feu qui ont été vite maîtrisés.
- Aucun accident du travail n'est à déplorer.
- Un inventaire de la biodiversité du site est en cours. Des nichoirs pour les oiseaux ont été installés et des aménagements pour les amphibiens ont été réalisés.
- 40 personnes travaillent sur ce site.
- Une inspection de la DRIAT a eu lieu. Rien à signaler.

Il a été rappelé en fin de réunion que l'objectif national des autorités est de réduire le stockage des déchets non dangereux par leur valorisation.

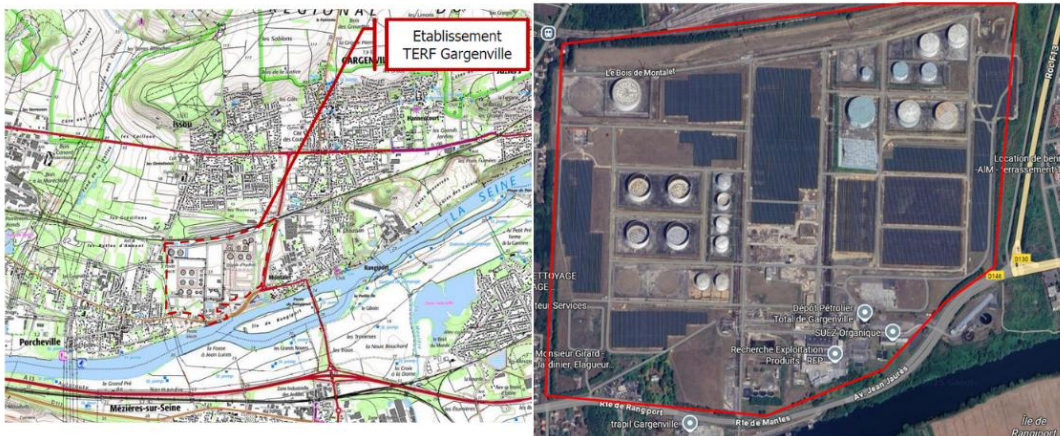
Le volume de déchets dangereux devrait par contre augmenter à l'avenir en lien notamment avec le traitement d'anciens sites industriels et la forte augmentation de l'usage des batteries électriques dans notre vie quotidienne.

3-30 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville

Réunion du 20 novembre 2025 consultable en suivant ce lien :

https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2025-11-20_css_limay-porcheville-gargenville_presentation-driat_vff.pdf

TotalEnergies Raffinage France à GARGENVILLE



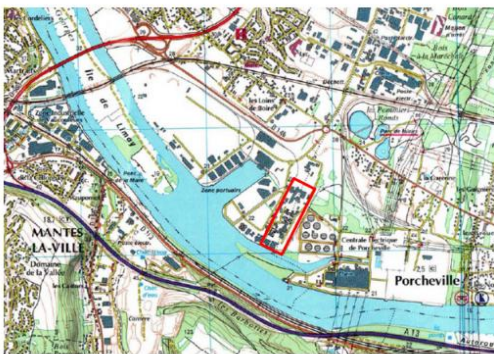
Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

6

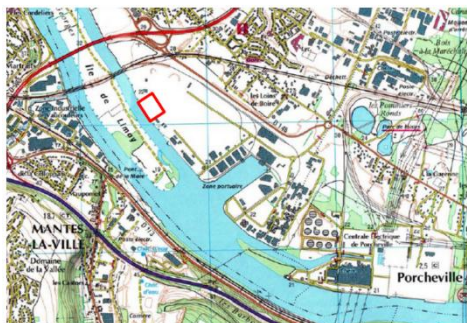
NOVEMBRE 2025



SARP I



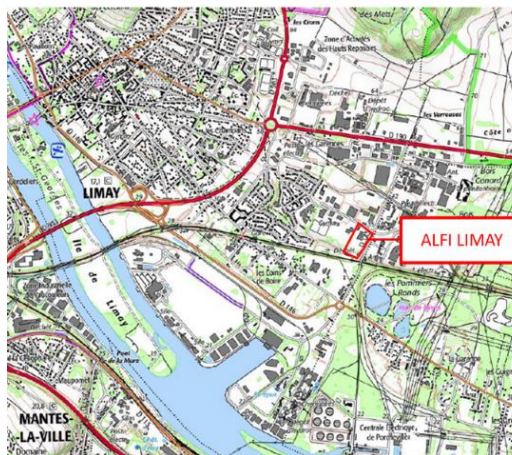
FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE



Revival Port de Limay - Broyeur



AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES à LIMAY



LINDE FRANCE à PORCHEVILLE

Seveso seuil bas – usine de fabrication de gaz de l'air



SEQENS

SEVESO seuil bas

IED (directive sur les émissions industrielles) :

- 3410 (fabrication de produits chimiques organiques) €
- 3450 (fabrication de produits pharmaceutiques)
- Enjeux : eau, air, risque accidentel



EDF



ALPA : ACIERIE LAMINOIR de PARIS

Déchets d'acier 100% recyclés, fondus dans le four pour couler des billettes ==>
et être laminés en ronds à béton pour insertion dans le béton armé,
Contenance du four : 92 tonnes d'acier

Un chargement de ronds à béton
prêt au départ =>



- Arrêté préfectoral d'autorisation du 4 novembre 2015, toujours en vigueur
- Arrêtés préfectoraux en janvier et septembre 2015, en 2014 et en 2012
- Arrêtés préfectoraux complémentaires en mars et octobre 2007, en 2008 et en 2009;

3-31 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE

Pas de réunion en 2025.

3-32 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à SANDRANCOURT

Pas de réunion en 2025.

3-33 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Pour le bilan de l'année 2024, la réunion a lieu le 13 juin 2025.

1. Bilan d'exploitation 2024 et perspectives 2025 :
 - ⇒ L'usine est conforme à toutes les valeurs de rejet fixées par ses arrêtés pour 2024 ; le traitement de l'azote reste un point sensible, le SIAAP présente le plan d'actions engagé depuis 2023 pour renforcer sa performance sur ce paramètre et atteindre les seuils de plus en plus exigeants, au-delà de la réglementation (> 70% en 2024, 71% en 2025, 72% en 2026).
 - ⇒ La qualité de la Seine atteint les seuils de bon état des masses d'eau sur son linéaire (Choisy, Sartrouville, Triel), et s'en rapproche à Poissy. Le site a obtenu le label ISO 50 001 en 2024, reconduit en 2025. Ce label est délivré dans le cadre du management de l'énergie.
2. La modernisation des installations comme vecteur de progrès :
 - ⇒ Présentation de l'avancement des principaux chantiers : Nouvelle Décantation Primaire en service et réceptionnée (un point est fait sur ses performances), chantier de réhabilitation de la Clarifloculation lancé, refonte de la digestion / Biogaz avec mise en service en novembre 2024 pour la première tranche et juin 2025 pour la seconde, enjeux de la modernisation des installations de traitement et valorisation des boues (UPBD) intégrant notamment les impacts de la révision DERU et du projet de Décret Socle Commun (sur la filière agricole)
3. Management des risques sécurité, sûreté et continuité d'activité du site =
 - ⇒ Présentation du bilan de l'évaluation sécurité 2024 réalisé par tiers indépendant (APAVE) = 3,0/4,0 (vs 2,54/4,0 en 2023)
 - ⇒ Objectif de la direction du site d'atteindre la note de 3,0/4,0 sur tous les critères en 2025, et présentation du plan d'actions
 - ⇒ Les principaux événements déplorés en 2024 sont présentés avec les causes et les actions d'amélioration
 - ⇒ Présentation du plan d'action « sécurité renforcée » élaboré à la demande du Préfet et du Président du SIAAP, suite à un travail commun entre le SIAAP et la DRIEAT : 27 actions organisées en 4 axes permettant de répondre à 6 scénarii, ainsi que le suivi et le pilotage mis en place pour l'atteinte des objectifs fixés avant fin 2025
 - ⇒ Organisation mise en place pour assurer le Plan de Continuité d'Activité et la réalisation d'exercices réguliers pour entretenir et renforcer la capacité d'intervention en s'appuyant sur le service des pompiers internes mis en place et l'organisation de gestion de crise
4. Vers une meilleure intégration du site dans son environnement
 - ⇒ Bilan environnemental, olfactif avec le suivi et les actions d'amélioration réalisées
 - ⇒ Focus sur le plan d'actions de réduction des nuisances lumineuses
 - ⇒ Présentation des travaux de réalisation des compensations hydrauliques, aménagements écologiques, et plantations des berges de Seine

3-34 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIAR-SGL

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008 au 31 décembre 2024, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIAR-SGL) était en charge du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres. En fonction des secteurs, les réseaux du SIAR-SGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative* ou sous forme unitaire**.

Le syndicat avait confié la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), signée le 24 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2024.

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire a été entièrement transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS). Ce changement marque la fin de la délégation accordée au SIAR-SGL, conformément aux dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015, qui impose le transfert obligatoire de ces compétences aux intercommunalités.

**Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles.*

***Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.*

[Voir le SIAR-SGL en chiffres](#)

Communes membres

- Saint-Germain-en-Laye
- L'Etang-la-Ville

- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Port-Marly
- Chambourcy
- Louveciennes
- Le Pecq

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20241217-241216-2-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 décembre 2024**

PUBLIE LE : 17 DEC. 2024

Délibération n°241216-2 : Dissolution de droit du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) dans le cadre du non-renouvellement de la convention de délégation de compétences entre le SIARSGL et la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CA SGBS)

Le rapport d'activités pour l'année 2024 est en cours de rédaction (06/2025), mais le représentant d'YE à cette commission n'a rien à signaler de particulier

<https://unilys.fr/accueil/siarsgl/>

3-35 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2025.

Validation des travaux réalisés par les exploitants RM et TRAPIL.

Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectuées. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel-s/-Seine/Carrières-ss-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex. SIDRU)



Réunion du 4 juillet 2025 :

La présentation du SIAAP s'articule autour des thématiques suivantes :

- Rappel des enjeux et missions de l'usine d'épuration de Seine Grésillons et des chiffres clés de 2024, sur lesquels il revient dans les planches suivantes.
- Principaux faits marquants en 2024 :
 - Travaux d'extension et d'amélioration du système de sécurité incendie, planifié sur 3 ans (2024 à 2026).
 - L'air, dans le traitement des eaux, est le poumon de l'usine, d'où le changement des turbocompresseurs de production d'air process, par des modèles plus fiables et plus performants, notamment en économie d'énergie.
 - Principaux événements : 2 mises à l'atmosphère de biogaz (en réduction par rapport à 2023, poursuite du plan d'actions), 1 dégagement de chlore sans impact sur l'extérieur.
- Focus sur l'incident de perte de « billes » de polystyrène du 25/01/2025 :
 - Il y a 110 000 crépines sur les filtres. Les crépines permettent de contenir les billes de polystyrène, dans l'ouvrage de traitement biologique. Elles se situent au travers du plancher supérieur et dépassent de 10 cm sous la dalle. En raison de quelques crépines cassées, des billes se sont échappées. Celles-ci auraient dû être arrêtées par les parois siphonides, toutefois, ces parois se sont révélées ne pas être à la bonne hauteur, tel qu'imaginé à la conception. Les parois étaient trop basses, c'est pourquoi les billes ont pu passer au-dessus.
 - Les parois ont toutes été remontées. Elles sont désormais à 30 cm au-dessus du plan d'eau, rendant impossible la perte de billes vers les ouvrages à l'aval et donc vers la Seine.
 - Le SIAAP a engagé des moyens importants et a pu récupérer toutes les billes parties en Seine, sur plusieurs dizaines de kilomètres à l'aval de l'usine.
 - Un RETEX a été conduit et des actions ont été engagées pour renforcer les barrières présentées par les parois (mesures techniques : barrage, sonde, vidéo et organisationnelles : rondes, mesures de hauteur ...).
- La performance :
 - L'usine produit 25 GWh d'électricité (contre 9 GWh en 2023) et en consomme 52 GWh, l'objectif étant de diminuer la consommation nette d'énergie.
- L'environnement :
 - Amélioration de la qualité de la Seine, traduite par les teneurs en nutriments et nombre d'espèces de poissons en Seine.
 - Augmentation du nombre de signalements olfactifs lié notamment au vieillissement des supports de traitement en désodorisation (anneaux de Rashig), qu'il est prévu de remplacer d'ici fin 2025.
 - Amélioration de la biodiversité sur le site, échanges étroits avec la LPO (20 moineaux Friquet y sont présents et présence de 3 nids).
- La maîtrise des risques, avec en particulier :
 - Présentation du plan de maîtrise des risques établi conjointement par le SIAAP et la DRIEAT, à la demande du Préfet des Yvelines et du Président du SIAAP (incendie, mélange incompatible avec des améliorations qui seront apportées sur les aires de dépotage en 2025/2026, dégagement de biogaz, pollution en Seine, gestion des chantiers, discontinuité d'exploitation).
 - 8 exercices de gestion des situations d'urgence réalisés en 2024, dont 1 en partenariat avec le SDIS.

3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières s/Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Pour l'usine d'incinération CRISTAL : bilan annuel 2025 satisfaisant.

Pour la CCSPL du SITRU : bilan annuel 2025 satisfaisant.

Période de mutation d'installation des fours de l'usine : un va être changé.

Le bilan de l'activité 2025 reste satisfaisant.

3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 01/12/2025 à la mairie de Beynes, sous la présidence du sous-préfet de Rambouillet, M. Nicolas VENTRE.

M. le sous-préfet souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSS et rappelle le rôle et les fonctions de cette commission.

Le dernier compte-rendu de la CSS du 28/11/2024 mentionnait la visite du site pour les membres de la CSS. Elle était programmée le 03/04/2025 mais elle a été annulée, en raison d'un mouvement de grève. Pas reprogrammée.

Un exercice PPI programmé le 03/07/2025 a été reporté pour cause de vigilance rouge canicule.

M. le Sous-Préfet rappelle les conclusions de la réunion précédente ... la plupart sont en cours de réalisation !!

Bilan STORENGY

Une présentation générale de Storengy et du site de Beynes est faite par M. Dogimont, nouveau responsable du site de Beynes.

Une démarche « HiPo » (événements à haut potentiel) est engagée au niveau de Storengy mais aucun événement n'a eu lieu en 2025 sur Beynes.

Les travaux de démantèlement de l'usine historique est en cours d'achèvement mais toujours pas terminé !

Il n'y a eu aucun accident majeur au sens « Seveso III » en 2025.

(1 accident corporel, 1 accident matériel, 6 presque accidents et 99 situations dangereuses, selon la classification officielle)
En 2025, il y a eu 2 exercices POI avec le SDIS, 3 exercices d'évacuation, 3 exercices d'urgence environnementale, 1 exercice en cyber sécurité, 3 exercices de fonctionnement en mode dégradé, 3 exercices en urgence qualité et 1 exercice PPI programmé le 04/12 (réalisé)

M. Lersteau, président de BIE, mentionne des dégâts occasionnés par les passages de camions dans la rue Fleubert, et des comportements de certains chauffeurs peu acceptables.

Pas de gros travaux en 2025, juste des opérations de rénovations.

M. Dogimont présente l'engagement du site dans la transition écologique et énergétique, en relation avec la commune.

M. le Sous-Préfet demande à Storengy que la future présentation soit plus formalisée et précise sur les émissions de gaz par les événements (nature et quantités)

Suite à la proposition de M. Lersteau, M. le Sous-Préfet accepte d'inviter l'ONF à la prochaine CSS pour aborder les problèmes de sécurité et d'exploitation.

M. le Sous-Préfet rappelle à M. le Maire de Beynes d'indiquer dans un bulletin municipal les informations d'inscriptions des riverains au sujet des bruits, odeurs et alertes du site. (cette information n'a pas été faite en 2025, malgré la promesse lors de la précédente CSS).

Les panneaux d'information du risque industriel seront installés en 2026 sur les routes d'accès en forêt des plates formes de stockages du gaz. (22 minimum au total).

Au sujet des risques de PFAS depuis les zones de stockages de gaz vers les nappes phréatiques, Mme Muguerra, de la Driéat, informe que l'ARS a fait des contrôles exploratoires et les doses mesurées sont inférieures aux normes actuelles.

NATRAN (anciennement GRT GAZ)

Présentation générale par M. Mouhamad.

M. Lersteau (BIE) demande des informations sur la gestion des gaz venant des méthaniseurs.

M. Mouhamad répond que les gaz sont strictement analysés avant injection dans le réseau, si non conforme, le gaz est refusé.

DRIEAT

site de Storengy

Mme Mathilde Faillard présente le périmètre de Storengy et de Natran et rappelle les encadrements réglementaires des 2 sites.

La visite avec le SDIS du 13/06/2024 a porté sur la défense incendie du site et des plateformes en forêt. L'avis en demeure est toujours en cours. Une seconde inspection le 04/1/2024 a porté sur le contrôle et de surveillance des puits.

L'exercice POI du 13/05/2025, avec Natran portait sur un scénario d'une fuite de gaz. Storengy a correctement déployé son plan d'opération interne mais il y a eu un défaut de comptage des personnes présentes.

Site de Natran

Mme Faillard rappelle que le site est soumis à autorisation/contrôle concernant la compression et la combustion, ainsi que les émissions industrielles de gaz à effet des serres.

Une inspection a eu lieu le 14/10/2024 qui a mis en évidence un certain nombre de problèmes de contrôles et de sécurité. Point sur l'incident du 19/08/2024 concernant la remise en service d'un brûleur qui a occasionné un incident corporel sur un agent. L'installation a été démantelée depuis.

Les contrôles 2025 ont porté sur un exercice POI le 13/05/2025 « fuite de gaz sur l'installation TC2 ». La Driat invite Natran à collaborer avec Storengy pour harmoniser leurs pratiques ICPE et améliorer leurs échanges.

M. Lersteau interroge M. le maire de Beynes sur l'avancement du plan communal de sauvegarde (PCS). M. le maire lui indique qu'il sera voté le 16/12/2025.

M. le Sous-Préfet conclut la réunion en rappelant les différents points importants évoqués en réunion et demande à chaque participant de suivre les engagements qui ont été pris lors de cette réunion.

Pour consulter le CR complet et les présentations DRIEAT, STORENGY et NaTran :

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-beynes-a2702.html>

3-39 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de ST ILLIERS LA VILLE – site exploité par la Société STORENGY

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de St Illiers (exploitant Storengy) a eu lieu le 04/02/2025 à la mairie de St Illiers-la-Ville, sous la présidence du sous-préfet de Mantes-la-Jolie, M. Eric Zabouraeff.

M. le sous-préfet souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSS et rappelle le rôle et les fonctions de cette commission.

Le dernier compte-rendu de la CSS du 07/02/2023 indiquait deux points importants :

1 - problème du réseau téléphonique mobile et fixe, devis proposé pour le déploiement de la fibre.

Mme Muguerra (Driat) indique qu'il n'y a pas de problème de réseau sur le site lui-même mais aux alentours, entraînant des difficultés de liaisons entre les différents équipes.

M. Colignon (maire-adjoint) informe que la couverture mobile s'est améliorée mais la commune n'est pas encore éligible pour la fibre.

2 - mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS).

M. Colignon précise que le PCS de 2023 doit être mis à jour prochainement.

Présentation du bilan d'exploitation 2023-2024 faite par Mme Croissant, cheffe du site de St-Illiers.

- Bilan du Système de Gestion de la Sécurité.

Aucun accident majeur. Storengy a procédé à 1 exercice POI, 2 exercices d'évacuation, 3 exercices d'urgence environnementale et qualité gaz et 1 exercice d'urgence en mode dégradé.

- 2 événements marquants en 2024

31/08 : mise en sécurité de l'atelier de traitement suite à un défaut détection incendie externe.

10/12 : mise en sécurité de l'atelier de traitement suite à un défaut de l'automate de sécurité.

Bruit important et mise à l'évent.

Mme Muguerra demande à ce que le message d'alerte soit diffusé très rapidement pour éviter la panique des riverains.

Bilan des travaux

Réparations de différentes installations. Installations de panneaux photovoltaïques.

Sécurité

Mme Croissant rappelle que la sécurité est une priorité pour Storengy. Le taux d'accidents du travail est en baisse constante.

Ancrage territorial

Storengy a établi 3 conventions avec des agriculteurs locaux, restaurants proches du site, différentes associations locales.
Approche zéro phytosanitaire pour les espaces verts, écopaturage...
Participation à la fête de la Nature. Eclairage Led ...

Suite à une question, Mme Croissant confirme que Storengy a des projets sur le stockage d'hydrogène mais pour l'instant uniquement en Lorraine et dans le sud-est de la France (cavités salines).

Bilan des inspections de la DRIEAT

Présentation par Mme Le Cleac'h

- bilan administratif et suivi

St-Illiers est un site Seveso 3 haut, très encadré par différents arrêtés préfectoraux.

- action de l'inspection

23/06/2023 : 6 observations ont été formulés dans le cadre de l'accidentologie de sites Seveso.

24/10/2023 : inspection pour vérifier la mise en conformité des remarques précédentes. Les mises en conformité ont été réalisées et attestées lors de l'inspection du 11/06/2024.

Des mises en demeure ont été formulées lors de l'inspection du 11/06/2024 principalement sur des problèmes incendie, et annulées en septembre 2024.

Un rejet de méthane a eu lieu accidentellement en aout 2024 mais sans impact pour la population. Des nombreuses modifications et rénovations ont été effectuées pour éviter la survenue d'un tel évènement.

-perspectives 2025 :

Inspection prévue au titre d'ICPE, dans le cadre d'un exercice POI.

Les présentations et le compte-rendu sont disponibles sur le site internet <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-saint-illiers-la-ville-a2912.html>

3-40 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline

Rappel : Décret no 2021-404 du 8 avril 2021 portant création de la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline (Yvelines)

https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2024/11/jorf_20210408-decret-rnnery-8-avril-2021-n2021-404.pdf

Dernier Comité consultatif de gestion : 14 mars 2025 pour présenter le bilan d'activité 2024 de la RNN.

Bilan d'activités 2024 de la RNN

Ce bilan a fait l'objet d'un envoi par mail le 07 mars 2025 à l'ensemble des membres du comité.

Joanne ANGLADE rappelle les événements marquants de l'année 2024 :

- les 40 ans du SMAGER : aspect historique avec Louis XV en personne et en costume et l'organisation d'une réception sur les terrasses du château à laquelle était convié notamment Monsieur le sous-préfet Nicolas VENTRE ;
- pose d'une plaque sur la maison de St-Hubert : grande aigrette en fer forgé ;
- organisation de portes ouvertes avec des enseignants, notamment Christine ROLLARD, spécialiste en araignées ;
- inventaire piscicole : trois étangs pertinents : Saint-Hubert, Saint-Quentin et au Petit étang de Hollande. Un fonds de la DRIEAT de 23 000 euros sur 2 ans a été mis à disposition. Cet inventaire (coût global de 26 000 euros) représente un véritable investissement pour la réserve, et un enjeu fort en termes de compréhension de la chaîne trophique. A été constaté un équilibre piscicole, malgré une baisse des effectifs en gardons sur l'étang de Saint-Quentin (peu inquiétante). Une alerte malgré tout sur la forte natalité constatée d'écrevisses de Louisiane (à suivre).

Bilan technique

La comptabilité analytique est présentée pour les sept domaines d'activités prévus par la convention de gestion entre l'État et le SMAGER.

- Prestation de conseil, études et ingénierie : les temps consacrés sont les plus importants depuis la création de la RNN, avec un gros travail sur les différentes espèces. Remerciements particuliers à l'important investissement de Julien GODON sur la collecte de ces données ;
 - Gestion des milieux et des espèces : poste moins investi en raison des contraintes météorologiques (pluie) ;
 - Management et soutien : deux changements dans les équipes. Arrivée d'une animatrice en septembre 2024 : Solen BOIVIN ainsi que le départ de Laurent DUFRESNE pour la FICIF (poste vacant) ;
 - Connaissance et suivis : maintien du suivi en interne (chiroptères, amphibiens, oiseaux, flore).
- Une aide allouée par le département pour le suivi des coléoptères assuré par Alexandre MARI ;

- Éducation à l'environnement et développement durable : animation à temps partiel (2 jours par semaine) et plus de temps passé à la communication ;
- Création et entretien d'infrastructures d'accueil : le temps consacré à ce poste est en baisse, les travaux de rénovation de la maison de Saint-Hubert étant désormais achevés ;
- Surveillance du territoire et police de l'environnement : poste qui se maintient mais insuffisant. La signalétique a été posée, mais est encore méconnue des visiteurs.

Les actions menées en 2024 sont présentées pour chaque domaine d'activité :

Domaine 1 : Surveillance du territoire et police de l'environnement :

Cela consiste à s'assurer du bon respect de la réglementation de la réserve.

Joanne ANGLADE souligne qu'un garde supplémentaire serait bienvenu pour intervenir à ses côtés ainsi que de Julien GODON, notamment en cas d'interpellation plus délicate à assurer. L'OFB, les gendarmes et la police peuvent intervenir également. Le type d'infractions relevées est surtout en lien avec la pêche, le départ de feux ou des problèmes de pollution (présence d'huile de vidange dans les étangs de Saint-Quentin avec une bonne gestion du problème par la communauté d'agglomération). Problème également d'infractions à la circulation, de chiens sans laisse ou de baignade interdite.

Domaine 2 : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel :

Le suivi scientifique constitue le cœur de métier des réserves naturelles.

Ces suivis sont effectués par l'équipe de la réserve, complétés par des partenariats spécialisés si nécessaire.

En 2024, ont été mises en lumière les espèces suivantes :

- odonates : la Cordulie bronzée, en augmentation depuis 3 ans ;
- arachnides : la Thériidiosome précieuse, espèce d'intérêt remarquable en IDF, typique des zones humides ;
- différents oiseaux (au titre de la RNN et de N 2000) : la Grande aigrette (1 couple et 2 jeunes observés), le Sterne pierregarin (nichées) et le Blongios nain ;
- amphibiens : Tritons crêtés et alpestres aperçus ;
- chiroptères : le Murin de Daubenton, avec un suivi assuré par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse autour de Vieille-Eglise et de La Verrière notamment ;
- flore : Oenanthe (1 seule station connue par le Conservatoire de 230 pieds).

Domaine 3 : Gestion des milieux et des espèces :

La surface totale entretenue en 2024 est de 9,7 ha, avec l'intervention de la société SYE pour une opération de broyage.

Poursuite des chantiers-écoles organisés avec des étudiants en BTS et lycées agricoles.

Joanne ANGLADE commente le suivi et la gestion hydraulique. 2024 ayant été marquée par de fortes inondations en octobre, cette gestion a été particulièrement éprouvante avec 3 semaines de vannes à gérer et une conséquence sur les grandes vasières (absence de flore).

Les activités de chasse et de pêche se sont déroulées normalement. Joanne ANGLADE évoque l'organisation de deux battues à l'étang des Noës qui ne se sont pas avérées concluives. Guillaume RIPAUD propose l'utilisation de drones si nécessaire.

Domaine 4 : Éducation à l'environnement :

Le financement de l'ATE (aire terrestre éducative) se poursuit pour la deuxième année, grâce à un partenariat avec la mairie du Perray et une enseignante de l'école des Platanes (classes de CM1/CM2), le PNRHVC et l'OFB. L'objectif est de permettre aux élèves de s'approprier la connaissance de la biodiversité présente sur leur commune.

Bonus : site internet avec un nombre de visiteurs en hausse (6500 vues en 2024).

Un travail est aussi effectué pour l'accueil de publics malentendants (atelier langue des signes, vidéos sur le site internet).

Cyril FLEURY du SMAGER développe également des visites à thèmes autour de la nature et de la poésie.

Domaine 5 : Création et entretien d'infrastructures d'accueil :

En 2025, l'objectif est de terminer le déploiement de la signalétique. Joanne ANGLADE déplore les actes de vandalisme sur certaines installations qui doivent donc être consolidées.

L'acquisition d'éco-compteurs en 2024 à l'aide du fonds vert a permis d'améliorer les statistiques de fréquentation en libre accès des étangs. 4 éco-compteurs ont été posés depuis juin 2024 et 14366 passages ont été dénombrés. Une fréquentation importante, notamment le dimanche.

Domaine 6 : Prestation de conseil, études et ingénierie :

Temps consacré à l'élaboration du plan de gestion de la réserve.

L'état des lieux est quasiment achevé.

Les enjeux biologiques et sociologiques sont bien identifiés. La RNN doit mobiliser tous ses moyens en matière de préservation des zones humides (roselières). La réserve a une histoire, de nombreux usages, avec divers acteurs qui doivent s'approprier ses besoins et ses objectifs de protection.

La partie élaboration du plan d'action nécessite encore un gros travail.

La partie résultats n'est pas encore rédigée mais il faut citer des indicateurs d'évaluation des actions de la RNN dans 10 ans (écologiques ou sociaux).

Domaine 7 : Management et soutien :

Il s'agit d'assurer le suivi administratif, technique et financier de la réserve. Le SMAGER est également structure porteuse du DOCOB du site Natura 2000 « Étang de Saint-Quentin ». L'équipe apporte une expertise technique lors de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000. A cette occasion, est évoqué le travail effectué par la DDT et les équipes de la RNN afin de limiter au maximum les impacts de la « Fan Zone » lors des JO 2024. Julien GODON évoque le dérangement temporaire sur les espèces présentes puisque leur « réinstallation » a été constatée a posteriori.

Joanne ANGLADE évoque également les dotations aux aménités rurales. Une seule commune est concernée sur le territoire de la RNN, la commune des Bréviaires, pour un montant de 13638 €.

3-41 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet. Le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ème plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt irrégulière ».

3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Bois d'Arcy

Ancienne propriété du domaine royal de Versailles, la forêt domaniale de Bois d'Arcy est aujourd'hui un massif périurbain très fréquenté par les riverains. La gestion forestière donne la priorité à l'accueil du public, la valorisation des paysages et la préservation des richesses écologiques.

Ses peuplements sont surtout composés de chênes et de châtaigniers, mais la diversité des sols et des orientations génère des ambiances contrastées. Les sous-bois lumineux à l'ouest de la forêt, où les pins apportent une influence méridionale, tranchent avec le caractère ombragé et montagnard des coteaux nord et du bois Cassé à l'est.

Dernière réunion du comité : 04.10.2024

3-43 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Le Comité de la forêt domaniale de Marly s'est réuni sur le terrain le 3 décembre. L'ONF l'organise annuellement et les Amis de la forêt de St. Germain et de Marly y sont toujours conviés ainsi que d'autres associations et élus du territoire. C'est l'occasion de faire le point sur les travaux en cours et les perspectives, le document de gestion durable pour les 20 prochaines années ayant été approuvé à l'automne.

Tout d'abord, nous sommes allés observer une mare, curée récemment. La forêt de Marly est riche d'une cinquantaine de mares qui offrent des conditions favorables à la présence d'une flore et d'une faune inféodées aux milieux humides. La technicienne de l'ONF a expliqué comment la mise en œuvre du plan de gestion des mares sera poursuivie sur plusieurs années grâce à une dotation de la CASGBS. Des travaux de curage et de mise en lumière ont été réalisés en 2021-2022 sur une dizaine de mares, ce qui va permettre un suivi écologique (amphibiens et faune) approfondi. Sans ces travaux, la mare se refermerait (feuilles mortes, vase), ce qui serait un frein au développement de la biodiversité.

Ensuite, nous sommes allés constater les travaux de replantation sur une parcelle, à la suite d'une coupe rase nécessitée par la maladie de l'encre du châtaignier. Des chênes sessiles, résistants mieux à la sécheresse, ont été plantés avec des fruitiers (pommiers-poiriers) en mélange.

3-44 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

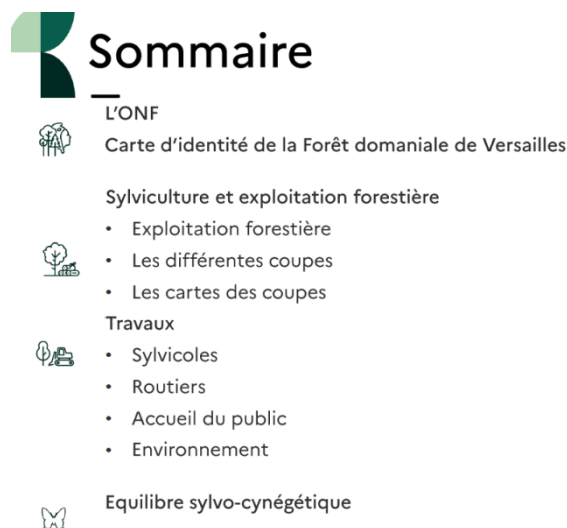
3-45 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Une réunion ayant pour objet « **La révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Saint-Germain 2025-2044** » s'est tenue à l'Hôtel de Ville de St Germain le 13 décembre en présence du Maire de St-Germain, Arnaud Péricard, et du Responsable de l'Agence territoriale de L'ONF pour Ile de France Ouest, M. Savatte. Étaient également présents de nombreux élus, des associations de St Germain, des particuliers.

La présentation d'une très grande qualité a tout d'abord rappelé les trois objectifs de l'ONF, Accueil, la Biodiversité et la Production. Les sujets présentés furent les suivants : analyse des fonctions principales de la forêt, état des lieux de la forêt et les grandes orientations pour 2025-2044.

3-46 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

La réunion du Comité a eu lieu le 17 janvier 2025.



Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

3-47 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

_Site Natura 2000 FR 112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »

27 mai réunion annuelle du COPIL <https://boucledemoisson.n2000.fr/decouvrez-le-site/le-comite-de-pilotage>

_Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

9 septembre réunion annuelle du COPIL <https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Epte>

_Site Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine ».

18 juin : réunion annuelle du COPIL <https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Seine>

_Site SIC « Chiroptères du Vexin français »

19 mai : réunion annuelle du COPIL <https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Chiros>

3-48 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

La forêt de Rosny sur Seine est majoritairement propriété de la région, elle est gérée par l'ONF en partenariat avec l'agence Ile de France Nature.

Il n'y a plus de réunions de Comité des usagers. A la place, « Tous en forêt » est une opération initiée par l'ONF consistant en une rencontre avec les forestiers, visite en forêt de 2 heures qui s'est déroulée à Rosny sur Seine le 24 septembre 2025.

3-49 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000.

Par décret du 8 Avril 2021 : la création de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**

Le réseau hydraulique initié au XVIIème siècle a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310 ha.

3-50 Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Le CODERST est régi par les Articles R1416-1 à R1416-6 du code de la santé publique.

Il comprend :

1° Six représentants des services de l'Etat ;

1° bis Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2° Cinq représentants des collectivités territoriales ;

3° Neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines ;

4° Quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin.

En 2025 le CODERST s'est réuni les :

14 janvier 2025 :

Obj : Total énergie-Gargenville-projet LogSAF-Proposition d'arrêté préfectoral complémentaire

Il s'agit d'un projet de modifications (modifications de la logistique fer et de la logistique des bacs) du site de Gargenville afin de pouvoir réceptionner des carburants aviation durables provenant de la Plateforme Industrielle de Grandpuits.

14 février :

Obj : Bilan de la campagne d'irrigation de la mise en œuvre du plan annuel de répartition pour les prélèvements effectués en 2024 dans la périmètre de la nappe de Beauce – Secteur Yvelines

7 avril :

Obj : AP Complémentaire méthaniseur MODUL'O Carrières sous Poissy

6 mai :

Obj : AP Complémentaire LINDE France –Porcheville

4 juillet :

Obj : AP autorisation prélèvement d'eau potable commune de Rambouillet.

8 septembre :

Obj : AP modificatif forages eau potable SUEZ Achères.

16 décembre :

Obj : projet AP ICPE Sté SNCF Trappes.

Obj : AP autorisation SNC Renault à Flins

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2026

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2025-2026

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2025-2026 a eu lieu fin juin 2025 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « [nos amis les arbres autour de nous](#) ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes s'est déroulée les 8 et 9 octobre à :

A l'Hamadryade, maison de la Forêt à Trappes



Interventions scientifiques pour les enseignants et les éducateurs, le 8 octobre >

- Aurélie **UGOLINI**, Conseillère pédagogique et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 : « **Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation** »
- Gilles **PRIEUR**, Responsable de secteur et animateur : « **Les arbres de la forêt** »

L'Ecole de la campagne et de la forêt à Marly-le-Roi



©ONF

Interventions scientifiques pour les directeurs et animateurs, le 9 octobre >

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :
« **Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les arbres autour de nous** »
- De l'Ecole de la Campagne et de la Forêt : Gilles **MIALET**, Responsable et Emma **GOSSE**, Animatrice Nature :
« **Les arbres de la forêt** »

Projection de la **bande annonce** du film « Le Chêne » dont l'ONF est partenaire : <https://youtu.be/t0x92ZJqU7g>
Pour clôturer cette formation, une visite de proximité dans la forêt a été proposée.

Les fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-arbres-autour-de-nous/> grâce à un mot de passe dès le 14 octobre, et pour tous à **partir de 8 décembre**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Un immense **MERCI** à la **Ferme du Manet** qui nous a accueillis à l'occasion du lancement de cette nouvelle édition du jeu-concours, partenaire fidèle de notre **cycle d'éducation à l'environnement**, et à tous les participants, notamment pour leur enthousiasme : Marie-Gaëlle Arié (DSDEN78), Bruno Boussard (Mairie de Montigny), Philippe Chaplet (Pôle Sciences), Michel Chartier et Gilles Dervaux (YE), Frédéric Drieux (Bergerie Nationale), Eléonore Estadiou (SPI VDS),

Christine et Michel Gautier (YE), Julia Houillon et Lucie Audouard (Unilys-Valoiseine), Mohamed Madec (EBS Le Relais) et Christophe Tétard (ONF).

Le **BULLETIN DE JEU** a été mis à la disposition du public chez nos partenaires comme à l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, la Bergerie Nationale, le Domaine de Madame Elisabeth, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, l'INRAE Versailles-Saclay, la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Serre aux Papillons, les sites de l'Office National des Forêts (École de la Forêt Hamadryade et École de la Campagne), le Parc et Zoo Safari de Thoiry, le Potager du Roi, le SPI VDS, Valoiseine, EBS Le Relais,...



En 2026, le jury s'est réuni le 7 avril au siège d'Yvelines Environnement et la remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 5 mai.

4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2026

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 4 juillet et au 30 août 2026 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « [nos amis les arbres autour de nous](#) ». L'inauguration est prévue pour le mardi 30 juin à 17h à la Bergerie.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Tous nos remerciements également à l'équipe de la BN : Elisabeth LESCOAT, Directrice et Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale durant l'été.

4-3 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2026 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2026, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 et le budget prévisionnel de l'exercice 2026,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de ne pas modifier les montants sur le bulletin de cotisation pour 2027, ayant été ajustés en 2025.

Résolution n°3

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Au titre des associations adhérentes :

- Michel **MORGENTHALER**, au titre de l'association De Bange-Houdon

➤ *Au titre des adhérents directs :*

- Gérard **BAUDOIN**
- Gilles **DERVAUX**, Vice-président
- Laurence **DUPRESSOIR**, Secrétaire générale
- Olivier **FOUQUET**
- Gérard **GROLLEAU**

Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration :

Fabien BAKER a été coopté lors du CA du 1^{er} juin 2026. Il est Président de l'Association « la Ferme des Moulineaux », association membre d'Yvelines Environnement.

La cooptation de Fabien BAKER en tant qu'administrateur est définitivement ratifiée lors du vote de l'Assemblée Générale le 13 juin.

Résolution n°4

Yvelines Environnement est opposée au projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, mitoyen du Domaine de Versailles, en site classé par décret du 7 juillet 2000, et dans le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret Malraux du 15 octobre 1964), dit « trou de serrure », dit Périmètre des Abords (PDA). Les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé.

Hormis l'impact sur ce site classé, une telle réalisation altérerait fortement la santé des riverains et des usagers de la Plaine par ses nombreuses nuisances.

Yvelines Environnement rappelle que ce projet n'a pas été inscrit au SDRIF-E 2040.

Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes répétées depuis plusieurs années pour que le site de la Plaine de Versailles, classé le 7 juillet 2000, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales défigurent les paysages et sont sources de pollutions, en particulier des sols et du ru de Gally, objet de coûteux travaux.

Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000, contenant une partie du Grand Parc des Chasses de Louis XIV :

- Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes.
- Restauration des zones humides du domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux, et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Inscription dans ce site classé de la partie réservée au raccordement d'A86 à l'A12 en 1994 (maintenant exclu du SDRIF).

Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains d'arrêter les activités de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly si son propriétaire, la société Bio Yvelines Services (BYS), ne supprime pas les sources de nuisances (pollution des rus et de l'atmosphère).

Elle rappelle son opposition à l'implantation de cette ICPE sur une zone agricole incluse dans le PDA, « Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret du 15 octobre 1964), et dans un endroit qui devrait être incorporée au site classé (décret du 7 juillet 2000) par suite de l'annulation du raccordement A86/A12.

Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, des territoires de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement en Parc Naturel Régional (PNR) du territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles par la circulaire du Premier Ministre Jacques Chirac le 24 avril 1975.

Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes dépôts/enfouissements de déblais de chantiers, en particulier à Villiers-le-Mahieu et Thiverval-Grignon, et d'autres lieux sous couvert de divers projets qui consomment des terres agricoles, les polluent et défigurent les paysages.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage de déblais de chantiers exécutés ou en cours d'exécution fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.

Résolution n°8 bis

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

Résolution n°8 ter

Yvelines Environnement demande à participer à toutes études de grands travaux (construction/déconstruction) qui conduiraient à des déblais de chantiers dans les terrains agricoles et ce avant tout commencement de projet.

Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à des promoteurs immobiliers, et à tout démembrement.

Le Domaine de Grignon est le lieu de Mémoire de 200 ans de vie des ingénieurs agronomes, légué par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparables de la ferme expérimentale, lieu d'un Patrimoine matériel et immatériel de recherche d'intérêt général.

Yvelines Environnement soutient le projet de Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, indispensable à la Transition Ecologique, dénommé « Grignon-campus », développé et piloté par l'association Grignon-2000 avec des ingénieurs agronomes anciens élèves de l'AGRO (maintenant AgroParisTech), et demande que tout soit mis en œuvre pour faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais.

Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de l'association Sites et Monuments (SPPEF), réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucoeurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°15

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°16

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

Résolution n°17

Concernant les Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations classées photovoltaïques sur le territoire, alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas suffisamment accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement.

De même concernant l'implantation d'éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

Résolution n°18

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande :

- que les plans de déplacements des salariés (établissements privés et publics) soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières. Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques ;
- que les dispositions assurant le contrôle et la pérennité des dispositifs de compensations soient indiquées clairement dans les lois du Grand Paris ;
- que la voie express, ligne 18, entre Saclay et Versailles, objet de plusieurs projets différents, tienne compte des exigences de Bon Sens des agriculteurs.

Résolution n° 18 bis

Sur le projet OIN -Paris-Saclay- porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les dispositions de compensations pour les transferts d'espèces protégées, concernant la ZAC de Satory-ouest, indiquées dans l'Enquête Environnementale, soient portées officiellement à la connaissance des habitants des communes d'accueil de ces espèces, ce qui n'a pas été fait lors de l'enquête publique, en particulier les « transferts » vers la Plaine de Versailles.

Résolution n°19

Face au nombre important de litiges concernant l'implantation des antennes de radio téléphonie mobile, Yvelines Environnement demande que les maires soient fortement incités aux concertations avec la population, comme prévu dans la Charte Départementale d'Implantation des Antennes de Radio Téléphonie mobile, à la rédaction de laquelle Yvelines Environnement a participé.

Yvelines Environnement demande la réouverture de la Commission départementale *ad hoc*.

Yvelines Environnement rappelle son opposition au projet d'implantation d'une antenne de radiotéléphonie mobile de 30m de hauteur en lisière de la Plaine de Versailles classée par décret du 7 juillet 2000 et à moins de 500 mètres de l'église classée Monument historique à Saint-Nom-la-Bretèche.

Résolution n°20

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

Résolution n°21

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

Résolution n°22

Yvelines Environnement demande que la vitesse des trams-trains soit limitée en traversée de ville pour améliorer la sécurité et diminuer les nuisances de bruits pour les riverains.

La vitesse de 30km/h imposée par les municipalités pour les véhicules en ville semble « de bon sens ».

Résolution n°23

Concernant la jonction des autoroutes A10 et A11 qui devrait permettre le trafic A10 vers A11 et vice versa, ce qui est impossible aujourd'hui : la création d'un véritable échangeur (demande faite en 2023 lors du débat public sur « le prolongement de l'autoroute A11 ») permettrait les liaisons A10-A11 dans les deux sens, et éviterait ainsi la surdensification de la RN191 reliant Ablis à Allainville.

Résolution n°24

Yvelines Environnement demande à être associée à toutes les études pour la Ligne Paris-Normandie depuis le refus des tracés initiaux.

Résolution n°25

L'Assemblée Générale de l'association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique, autorise le Conseil d'administration à mettre en œuvre des campagnes de collecte de dons en ligne via des plateformes spécialisées afin de soutenir les missions d'intérêt général de l'association.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante dans le cadre du Cycle d'éducation à l'environnement annuel :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines (CCIV78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78), SEOP/SEVESC/SUEZ Environnement, Aquavesc-Hydraulys et le Carré de Réunion, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'OPIE, l'ONF et en particulier la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi la Bergerie nationale de Rambouillet, le Désert de Retz et la municipalité de Chambourcy, le Domaine de Madame Elisabeth, EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Espace Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Ferme pédagogique de l'Île de loisirs de SQY, la Ferme de Pontaly, la Fondation de Coubertin, CNews, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, l'Île de Loisirs Boucles de Seine, le Jardin du Ruchot, le Musée Maurice Denis, le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Zoo de Thoiry, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Pôle Sciences de Montigny-le-Bretonneux, le Potager du Roi, la Réserve naturelle des Etangs et Rigoles d'Yveline, la Serre aux Papillons, Thalès, le SIDOMPE, la Vallée de la Millière, Valoseine & Unilys, Toutes les Nouvelles et TV78...

Sans oublier Gibert, l'Ecole des Loisirs, la Librairie « La Suite », la SHARY et le CNPF (Institut pour le développement forestier) pour les livres qu'ils offrent gracieusement aux lauréats de notre Cycle d'Education à l'Environnement, et bien entendu la menuiserie SEQUOIA à Epône qui réalise les superbes trophées et intervient en milieu scolaire auprès de nos lauréats du Cycle d'éducation à l'environnement.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette **année 2025**.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Laurence DUPRESSOIR

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2025 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6-1	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.63
6-2	Association Avec Richard Mique	p.63
6-3	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.64
6-4	Association De Bange-Houdon	p.64
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.67
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.75
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.77
6-9	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.82
6-10	Comité 21	p.83
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-12	Patrimoine Avenir de Rambouillet et sa Région	p.83
6-13	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.84
6-14	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.85
6-15	Sauvons la Tournelle	p.86
6-16	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.89

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.

6-1 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Origine de l'association

Créée en 1973, l'Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly défend la notion d'intégrité de nos deux forêts. À l'origine, elle s'est impliquée dans le dossier de l'autoroute A14 pour que cette dernière ne coupe pas la Terrasse construite par Le Notre et la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

L'association est agréée au plan intercommunal au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme et de l'article 40 de la loi du 10.07.76 relative à la protection de la nature.

- 202 adhérents dont 10 adhésions gratuites pour les donateurs des nuits des forêts
- 28 sorties organisées pour 276 participants
- Une opération de plantation participative ayant accueilli 80 volontaires en février 2025. 90% de taux reprise observé en octobre
- Organisation d'un concert, annulé au dernier moment pour des raisons de sécurité liées à la météo, mais qui a été un vrai succès de communication
- Une opération de nettoyage de la forêt en juillet avec les salariés d'une entreprise en collaboration avec FNE
- Création et mise en place d'outils numériques :
 - o Sur le plan financier
 - § Portail Hello Asso : Adhésion et billetterie
 - § Instagram (Réseau social)
 - § LinkedIn (Réseau social)
 - § Portail du MAS (Maison des associations de Saint-Germain-en-Laye)
- Optimisation d'outils numériques déjà existants :
 - § Notre site Internet
 - § Facebook (Réseau social)
- Création d'une équipe de contributeurs pour la communication :
- Résultat :
 - o 2 lettres aux adhérents (Janvier et septembre 2025)
 - o Environ 15 lettres d'actualités sur 2025
 - o 14 articles écrits à ce jour :
 - § 12 publiés sur le site internet et les réseaux sociaux
 - § 2 en stock pour publication dans le futur :
 - Les arbres remarquables de la forêt de Saint-Germain
 - Les mousses
 - o 33 sorties publiées sur le site du M.A.S et sur les réseaux sociaux :
 - § 13 sorties sur le 4ème trimestre 2025
 - § 20 sorties sur le 1er semestre 2026
 - o Sorties faites en forêt de Marly : Publication auprès de la mairie de Marly-le-Roi :
 - § Sur le site de la mairie pour la newsletter
 - § Dans le magazine trimestriel Chronique

6-2 Association Avec Richard Mique

* Cheminées de l'UVSQ sur campus Versailles : le dossier ouvert depuis février 2021 par les recherches SAVE, lancées suite aux alertes de riverains, a franchi une étape en octobre 2025. Après la décision du Tribunal Administratif de Versailles du 23 janvier 2025 (sur notre action lancée par une saisie de la CADA le 23 avril 2022), les premières réponses de l'UVSQ nous sont parvenues fin mars 2025. Le 8 octobre 2025 nous avons pu tenir une réunion avec le président de l'Université et les directeurs des laboratoires concernés dans les locaux de l'université.

Vous trouverez ci joint le CR de cette réunion en pj 1 validé hier 23 octobre 2025 par l'UVSQ.

A l'évidence l'arrivée du nouveau président de l'Université en fin 2024 a introduit un changement dans la communication de l'Université.

Il restera à accéder aux résultats des contrôles réguliers réglementaires réalisés par UVSQ et les résultats d'audits des équipements et des lieux (ILV et Fermat) Eval risques annuels éléments normalement archivés tous les ans par les responsables, tous éléments normalement accessibles au public.

Il faut également comprendre ce que l'ASN a ou non diligenté sur les dispositifs relevant d'activités nucléaires.

Il convient aussi de clarifier les autres risques et pollutions pouvant venir d'émanations chimiques.

6-3 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)

L'association A.P.A.C.H. a travaillé régulièrement en 2025 avec l'implication soutenue des 9 membres élus du conseil d'administration.

Nous avons envoyé régulièrement par mail des informations à nos adhérents, publié un bulletin récapitulatif de rentrée en septembre et alimenté notre site www.apachbuc.org de publications régulières.

En plus des contacts réguliers avec la municipalité et avec d'autres associations, A.P.A.C.H. a participé aux consultations, concertations et enquêtes tout au long de l'année :

*en février : dépôt d'un avis lors de l'enquête publique sur le recensement des chemins ruraux aux Loges-en-Josas (certains continuant à Buc)

*en février : dépôt d'un avis lors de l'enquête publique sur la modification du plan de sécurité aéronautique de la base 107 de Villacoublay

*en mars : dépôt d'une contribution à l'enquête portant sur le plan des mobilités urbaines en IDF à l'horizon 2030

*en août : en réponse à l'invitation de la commune de Buc, dépôt d'une contribution lors de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de modification du PLU de la commune

*en août : contribution à l'enquête publique sur le Plan Climat Air Energie Territorial de Versailles Grand Parc

*de septembre à novembre : dépôt de plusieurs contributions sur le projet de modification du PLU de Buc dans le cadre de l'enquête publique.

En octobre nous avons adressé à tous les conseillers municipaux de Buc une note de réflexion sur l'aménagement d'un sentier piétons à l'intérieur du mur d'enceinte du collège MLK, rue Collin Mamet

En avril, nous avons organisé pour nos adhérents une visite de la vallée de La Millière.

En novembre, nous avons organisé une réunion publique sur le thème de l'agriculture au nord du plateau de Saclay avec la participation d'un jeune agriculteur installé récemment sur le plateau, d'un spécialiste en qualité des sols et de Mme Martine Debiesse, autrice de plusieurs ouvrages et coautrice de deux films sur le plateau agricole de Saclay.

A.P.A.C.H. est membre et participe régulièrement à :

*Commission consultative de l'aérodrome de Villacoublay

Comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Villacoublay

*Commission consultative de l'aérodrome Paris-Saclay-Versailles (Toussus)

Comité permanent de l'aérodrome Paris-Saclay-Versailles

*Commission locale d'information du CEA de Saclay

*Comité de forêt ONF Yvelines

Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement

* Atelier des mobilités urbaines (AMU) autour des gares de Versailles (Chantiers et Satory)

*Groupe de travail avec la DRIEAT et d'autres associations sur l'échangeur RD91-RN12 entre Satory et Versailles.

L'Association est également présente et participe lors de manifestations ou informations diverses :

- En avril à Versailles « Sauvons les forêts d'Ile-de-France »

- 28 juin : présence au 28^e anniversaire du site classé de la vallée de la Bièvre organisé par les AVB à Jouy-en-Josas

- En septembre : participation au 15^e anniversaire de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) organisé par l'association Terre et Cité à Saint-Aubin.

- En septembre : participation à l'opération « Tous en forêt » organisée par l'ONF

- En octobre : suivi de la délégation de service public pour le traitement de l'eau et l'assainissement accordée à VGP

- En novembre : conférence à Versailles sur « Les forêts fondatrices de Versailles » organisée par l'association des Amis des forêts et bois de Fausses-Reposes

- En novembre : conférence « Enjeux climatique & de Santé : doit-on couper nos arbres pour les brûler ? » organisée par Les Amis du Bois de Verrières

- En novembre : session annuelle du Plan Alimentaire Territorial à Buc

- En novembre : lancement d'Agri 2050 à la ferme d'Orsigny

6-4 Association DE BANGE-HOUDON

L'association de Bange-Houdon a vingt quatre ans d'existence.

Déclarée le 17 juin 2002 à la préfecture des Yvelines sous le titre Association de défense des riverains de la rue du Colonel de Bange avec publication au J.O. le 6 juillet 2002, elle a modifié son appellation en **Association de Bange-Houdon** le 18 novembre 2004 avec publication au J.O. le 26 mars 2005, puis **Association de Bange-Houdon** le 18 novembre 2017.

Sa couverture géographique **comprend dans leur totalité les communes de Versailles et du Chesnay-Roquencourt.**

Elle est représentée dans le collège associations de trois conseils de quartier de Versailles qui en compte huit : au conseil de quartier Notre-Dame depuis 2002, au conseil de quartier Clagny-Glatigny depuis 2008, au conseil de quartier Saint-Louis depuis 2020. Elle siégeait au conseil de quartier Bernard de Jussieu – Petits Bois – Picardie de 2014 à 2020. En outre plusieurs de ses membres siègent dans les conseils de quartier au titre de personnalités nommées par le maire. Elle fait partie du Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale au commissariat de Versailles, qui réunit civils et policiers, sous la direction d'un commandant de police, pour traiter concrètement de questions de sûreté et d'ordre public.

Elle est représentée à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Versailles, qui contrôle les délégations de services publics : parkings, chauffage urbain, piscine, palais des congrès, fourrière, théâtre Montansier, eau et assainissement.

Elle est correspondante de l'Etablissement public d'aménagement du plateau de Saclay (EPAPS) et s'occupe notamment de l'aménagement de Satory.

Elle s'exprime en son nom dans presque toutes les enquêtes publiques.

L'association a été l'un des premiers promoteurs, dès 2014, du dispositif Voisins Vigilants dans les communes de Versailles et du Chesnay.

A la clôture de l'exercice précédent, l'association comptait 161 membres à jour de leur cotisation sur un total de 222.



Le président de deBange-Houdon est vice-président de SAVE, association d'une vingtaine d'associations de Versailles, Viroflay, Saint-Cyr-l'Ecole, Le Chesnay-Rocquencourt, regroupant ainsi les 1200 membres de ces associations. SAVE traite de sujets transversaux. Elle bénéficie de l'agrément préfectoral. Voir <https://www.save1.fr/>

Le président de deBange-Houdon est administrateur d'Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.

Conseil d'administration de deBange-Houdon

Monsieur Alain Bertet

Madame Coralie Belmer

Monsieur Michel Chatain

Monsieur Briac de Charry

Madame Scholastique de Tarlé (trésorier)

Madame Marie-Thérèse Desjardins

Monsieur Michel Morgenthaler (président)

Madame Aude Tézenas du Montcel (secrétaire)

Ce dont s'occupe l'association :

L'objet de l'association est le cadre de vie et la qualité de la vie au sens large comprenant notamment la sûreté, les problèmes de la vie quotidienne, les sujets de fond, les sujets des conseils de quartier, les grands sujets transversaux.

L'association a pour objectif constant la défense de la culture et de la langue françaises, ainsi que la protection des sites et du patrimoine en général. Elle s'attache aussi à une meilleure connaissance de nos forces de l'ordre, police municipale, police municipale et gendarmerie, par des visites.

Elle assure la diffusion des informations par le biais de <https://debangehoudon.blogspot.com/> blog créé en novembre 2006 qui est le vecteur de communication essentiel, dont la fréquentation est de 40 pages lues par jour.

Ce dont ne s'occupe pas l'association, sauf occasionnellement, sauf en relais d'information :

Action humanitaire et bénévolat caritatif, activités culturelles (sauf patrimoine), sport, loisirs, veille des permis de construire, conflits de voisinage, contentieux individuels, etc.

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBANGE-HOUDON

Une assemblée générale a été tenue le 13 décembre 2025 dans l'auditorium du musée Lambinet à Versailles, en présence de 6 élus, à l'occasion de laquelle ont été données deux conférences-débats, la première par Monsieur Richard Delepierre,

maire du Chesnay-Rocquencourt, la seconde par Monsieur François de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc.

ACTIVITE DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13/11/2024

Le spectre des centres d'intérêt est décrit par la liste des titres des articles publiés sur le blog <https://debangehoudon.blogspot.com/> depuis un an, en partant de l'article le plus récent :

- Résultat des élections municipale 1er tour le 15 mars 2026 - Versailles et Le Chesnay-Rocquencourt
- Nucléaire - volte face tardive de von der Leyen - la valse des girouettes
- AFC - table ronde des candidats pour les municipales à Versailles
- Réponses aux questionnaires SAVE adressés aux candidats pour les municipales à Versailles
- Propreté urbaine - conférence de Philippe Pain reprogrammée le 18 mai à 20h à l'Hôtel de Ville de Versailles, salle Montgolfier
- Visite du GIGN à Satory samedi 25 avril - s'inscrire
- Questionnaires adressés aux candidats pour les municipales, à Versailles et autres communes de VGP
- 24 février - déjà 4 ans de guerre en Ukraine et notre Assemblée Nationale vote une loi mortifère
- Visite de la caserne des pompiers de Versailles mercredi 18 mars - s'inscrire
- Assemblée Générale de deBange-Houdon 13 décembre 2025 - procès verbal et comptes rendus des conférences
- La nef des fous – 7
- Le rapport parlementaire sur l'immigration algérienne en France
- CCSPL (Commission Consultative des Marchés Publics Locaux) de Versailles - réunions des 25 novembre et 2 décembre 2025
- Propreté urbaine - Annulation de la conférence de Philippe Pain le 12 janvier
- Propreté urbaine - conférence de Philippe Pain le 12 janvier à 20h à l'Hôtel de Ville de Versailles, salle Montgolfier
- La nef des fous – 6
- Le rapport parlementaire sur l'immigration algérienne en France
- CCSPL (Commission Consultative des Marchés Publics Locaux) de Versailles - réunions des 25 novembre et 2 décembre 2025
- Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO - plan de gestion du "Trou de serrure" - réponse de l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles
- Assemblée Générale de deBange-Houdon samedi 13 décembre à 10h00 au musée Lambinet - invitation/convocation
- Au musée Lambinet à Versailles - "Passion post-impressionniste", une exceptionnelle exposition temporaire
- Conférence de Julien Lacaze, président de Sites et Monuments, au Potager du Roi samedi 13 décembre 2025 à 11h
- Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO - plan de gestion du "Trou de serrure" - réponse des Amis du Potager du Roi
- Cérémonies du 11 novembre - Les "Malgré-nous" apparaissent enfin dans le récit national
- Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO - plan de gestion du "Trou de serrure" - réponse d'Yvelines Environnement
- Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO - plan de gestion du "Trou de serrure" - réponse de SAVE
- Globes de Coronelli et fort du Trou d'Enfer
- Inscription du château et du parc de Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO - plan de gestion du "Trou de serrure"
- 7 octobre
- Téléphérique urbain Créteil - Villeneuve-Saint-Georges
- La nef des fous – 5
- Attentat antisémite rue des Rosiers le 9 août 1982 par le groupe terroriste palestinien Abou Nidal
- L'étrange silence des pays arabes à propos de la cause palestinienne
- Blanche de la Force
- Lexicographie - Transport de fond de culotte
- La politique selon Richelieu
- La nef des fous – 4
- Boualem Sansal - "lettre depuis ma prison, ne détournez pas le regard"
- Réaménagement de l'échangeur N12/D91 dit « de Satory » - réunion de concertation du 11 juin 2025
- Murs de clôture en meulière - les reprises sont souvent très mal réalisées

- Portraits de femmes
- Au boulot ! Faisons des bébés
- BAP 2025 - exposition "Avant-Après / 2010-2030" à l'espace Richaud de Versailles
- Selon Trump, les Américains ont gagné la 2e guerre mondiale, les autres ont seulement aidé
- La nef des fous – 3 - Tchouze Franz
- Dîner du quartier Notre-Dame mardi 27 mai 2025 à 20h allée Claude Erignac à Versailles
- Yvelines Environnement - jeu-concours "Nos amis les amphibiens" - remise des prix au Palais des Congrès le 2 juin à 17h30
- Habemus papam, le latin c'est tendance
- Cérémonies du 8 mai à Versailles - 80e anniversaire de la fin de la 2e guerre mondiale
- Le Chesnay-Rocquencourt - projet Voluceau/INRIA et projet Le Nôtre - réunion publique du 10 avril
- Police Nationale - visites le 9 avril 2025 du commissariat de Versailles et de la salle de commandement du 17 à Viroflay - compte rendu
- Enquête Publique du 28 février au 31 mars - Plan des Mobilités Île-de-France
- Compte rendu de la séance du 17/03/2025 de l'atelier des mobilités urbaines
- Police Nationale - visites du commissariat de Versailles et de la salle de commandement du 17 de Viroflay le 9 avril 2025 - inscription urgente
- La nef des fous – 2
- Grand Paris Express - actualisation des dates de mise en service
- La nef des fous – 1
- Visite du Groupement Blindé de la Gendarmerie Mobile à Satory le 13 janvier 2025 - compte rendu
- Assemblée Générale de deBange-Houdon samedi 16 novembre à 10h00 au musée Lambinet - invitation/convocation
- Patrick Bouy - Au grand homme, la patrie reconnaissante
- Une boîte livres offerte par deBange-Houdon à Versailles.

6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

1) Gestion des eaux et Risques naturels

a) Inondations de Saint-Lambert - octobre 2024:

Constat

Les inondations d'octobre 2024 à Vaumurier ont confirmé la persistance d'un problème récurrent identifié dès 2019 : le ruissellement des eaux provenant du plateau agricole de La Brosse vers le ru de la Misère. Pour la quatrième fois, inondation de la propriété et des biens de M. et Mme Leroy.

Proposition de l'AAVRE, lettre du 22 avril 2025

Transformation de l'ancienne station d'épuration enterrée (qui aurait dû être déconstruite lors de son arrêt en 2014) en bassin de rétention destiné à capter les eaux de ruissellement en amont.

Un tel dispositif constituerait une mesure structurelle de prévention des risques, conforme :

- aux objectifs de gestion intégrée des eaux pluviales,
- au principe de prévention des risques naturels,
- aux orientations du Contrat Eau et Climat.

Le maire a indiqué traiter ce dossier "depuis plusieurs années".



Action décidée

Envoi d'un nouveau courrier au maire pour demander une position écrite de la commune, connaître l'état d'avancement des études et demander que ce projet soit inscrit parmi les priorités communales.

b) Projet de renaturation du Rhodon.

M. Hardy Directeur du Parc, a confirmé par courriel le 12 février 2026 que le projet reste d'actualité. Il a simplement été retardé à cause de l'urgence donnée aux ruissellements après les inondations de 2024.

Mail de F. Hardy Directeur du Parc du 12/02/2026 « Ce projet représente toujours de grands enjeux en termes d'écologie, de lutte contre les inondations par débordement des cours d'eau et de paysage dans cette belle vallée classée. Ce sera l'un des projets qui sera particulièrement construit et mis en œuvre selon une approche multithématiques correspondant à ces enjeux, avec une approche sociologique plus marquée qu'auparavant. Je vous associerai bien entendu à ce projet. »

La renaturation du Rhodon constitue une mesure d'intérêt général permettant:

- la réduction des risques d'inondations du cœur de Ville de St-Rémy,
- l'amélioration de la qualité écologique,
- la restauration paysagère de la vallée classée.

A compléter par des bassins de rétentions des eaux de ruissellement des plateaux agricoles, comme celui de la Madeleine, identifié en 2008, réalisé en 2012 et qui donne satisfaction.



2. Assainissement : Zonage et Responsabilités

La commune travaille sur une actualisation du zonage d'assainissement.

Enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2025

Conclusions et avis du Commissaire enquêteur du 12 novembre 2025, avec avis favorable, approuvé par le conseil municipal le 1^{er} décembre 2025, pour :

- Le Clos de Launay en zone d'assainissement non collectif
- Le reste du Village en zone d'assainissement non collectif, à l'exception du hameau de La Brosse.

Non repris dans la délibération du conseil municipal du 01/12/2025 le démantèlement de la station d'épuration du hameau de La Brosse, prévu dans les conclusions du Commissaire enquêteur

Assainissement du Clos de Launay : 8 habitants ont acquis en 1991, des terrains viabilisés avec un assainissement collectif, puis 5 habitations se sont raccordées à ce réseau. L'installation de traitement prévue n'a jamais été réalisée. Depuis plus de 30 ans, les rejets de ces 13 habitations se déversent directement dans le Rhodon (scandale écologique et financier démasqué par l'AAVRE en 2023), alors que les habitants ont acquitté pendant près de 30 ans une taxe d'assainissement incluse dans leur facture d'eau.

Pour régulariser cette situation, un montage financier a été mis en place pour ces 13 habitations, en réparation du préjudice subi. Subvention de l'Agence de l'Eau : 7500 € par habitation, le solde pour la commune et le SIAHVY (reprise du dossier par ce syndicat en 2017, avec facturation assainissement), complétant les coûts estimés par l'étude SERPA, soit en moyenne 21300 € par habitation (fin à 32 ans d'amortissement).

Les autres habitations du village présentant des installations non conformes ne bénéficieraient que de la subvention de l'Agence de l'Eau (7 500 €). Le reste à charge pour ces propriétaires.

Répartition des rôles :

- Maîtrise d'ouvrage : Les propriétaires des habitations concernées.
- Assistance à la Maîtrise d'ouvrage (AMO) : La municipalité.

3. Urbanisme et Protection du Patrimoine

a) Saint-Lambert : observation de l'AAVRE sur le PLU 2018 et son modificatif 2023 :

L'AAVRE maintient ses critiques sur le manque de loyauté du PLU 2018 et de sa modification de 2023, qu'elle juge contraires au caractère rural et architectural du village, en complète opposition avec le site classé et les lignes directrices des recommandations du Parc.

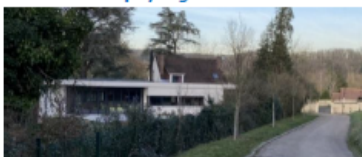
Interprétation de la règle de continuité du volume bâti prévue par le PLU 2018, reprise dans le PLU 2023 modificatif, laquelle permet dans le cas d'une extension de remplacer son toit classique par un toit terrasse (PC 2022 de M. et Mme Humeau) pour gagner un étage

Situation des PC 2019 de M. et Mme Amram et du PC 2022 de M. et Mme Humeau.

Dossier Amram – Extension habitation

En 2019, un permis de construire a été accordé à M. et Mme Amram pour une extension de 52 m², dans un **site doublement classé et en covisibilité directe avec deux monuments historiques**. Présenté comme une simple extension, le projet s'est révélé être une construction d'architecture contemporaine très marquée, en **rupture avec le caractère patrimonial et paysager du lieu**.

Face à cette situation, l'AAVRE est intervenue à plusieurs reprises. Depuis janvier 2023 (Démarrage du gros œuvre en décembre 2022), malgré ces signalements, aucune réponse, aucune mesure de retrait, d'abrogation ou de ré instruction n'a été engagée.



Notre courrier du 24 février 2025, sollicitant la déclaration de fin de chantier, étant resté sans réponse,

nous avons déposé le 13 juin 2025 le recours gracieux rédigé par Me Hémond. Ce dernier réclame un PV d'infraction ainsi qu'une mise en conformité des écarts importants entre le PC et la réalisation.

En retour du recours gracieux, la mairie nous a informés qu'un PC modificatif avait été déposé le 16 mai 2025.

Notre action a permis d'obtenir :

- Les bardages bois seront mis en œuvre conformément au PC
- Revêtement en pierre meulière
- Des arbres de hautes tiges seront



Selon l'analyse de notre avocat Me Huglo Lesage, le permis initial de 2019 est désormais définitif, faute de recours dans les délais. Quant au permis modificatif délivré le 12 janvier 2026, il ne porte que sur des modifications mineures, sans effet sur l'implantation, la surface ou l'aspect fondamental du projet.

En conséquence, un recours contre ce seul permis modificatif aurait **très peu de chances de succès**. La seule voie encore envisageable serait une **action en responsabilité contre l'État** pour carence dans l'instruction du dossier, mais avec des effets seulement indemnitaires, sans impact sur la construction.

En conséquence, les possibilités de recours en urbanisme apparaissent désormais très limitées.

Le dossier révèle surtout un problème plus grave : dans un site hautement protégé, une telle construction a pu être autorisée puis couverte administrativement, sans véritable possibilité de remise en cause a posteriori.

Dossier Humeau – Extension et surélévation d'habitation

En 2022, un permis de construire a été accordé à M. et Mme Humeau pour une extension de 80 m², situé dans un **site doublement classé** et dans le périmètre de **deux monuments historiques**.

Le projet autorise le remplacement d'un toit à quatre pans par une toiture-terrasse, avec création d'un niveau supplémentaire.



Constat de l'AAVRE : Le PLU 2018 fixe à 4 mètres la hauteur maximale des toitures-terrasses. **Or le projet autorise une hauteur de 6,70 mètres.**

La commune se fonde sur la dérogation prévue à l'article N 2.1 du PLU, applicable aux extensions dans la limite de la hauteur du bâti existant, au titre de la continuité du volume bâti.

L'AAVRE estime que cette dérogation ne peut être retenue en l'espèce, dans la mesure où :

- le bâtiment existant ne comportait pas de toiture-terrasse ;
- le changement de toiture modifie la morphologie du bâtiment ;
- le projet crée un volume nouveau excédant les règles applicables aux constructions neuves.

L'AAVRE considère que cette autorisation constitue un précédent préoccupant au regard de la préservation de l'identité architecturale du village.

Démarches engagées

- 6 octobre 2025 : courrier à M. le Maire signalant la non-conformité du permis au regard du PLU 2018 ;
- 10 octobre 2025 : courrier au Centre interdépartemental de gestion, resté sans réponse ;
- 21 octobre 2025 : réponse de la mairie indiquant que l'extension en toiture-terrasse serait conforme ;
- 23 octobre 2025 : demande de communication de l'arrêté ministériel justifiant la dérogation invoquée.

À ce jour, aucun document réglementaire opposable n'a été transmis à l'AAVRE pour justifier la position de la commune.

Interprétation de la règle de continuité du volume bâti

L'AAVRE constate une interprétation extensive de cette règle, reprise dans le PLU modificatif de 2023. Des autorisations récentes ont permis la réalisation de toitures-terrasses d'une hauteur supérieure à la limite réglementaire de 4 mètres, sans que soit respecté l'objectif d'intégration harmonieuse des extensions dans le bâti existant.

L'AAVRE estime que cette pratique :

- affaiblit l'objectif de protection architecturale du village ;
- crée des précédents dans un site classé et en covisibilité avec deux monuments historiques ;
- introduit une rupture d'égalité dans l'application du règlement d'urbanisme.

Position de l'AAVRE

L'AAVRE demande une clarification officielle de l'interprétation de la règle de continuité du volume bâti. À défaut, elle estime nécessaire d'envisager une modification explicite du PLU afin d'éviter le renouvellement de situations analogues.

Décisions

- demander la mise en demeure de modification du PLU : Puisque le PLU de 2023 reprend cette interprétation extensive, demande l'abrogation ou la modification de cette clause imprécise pour "excès de pouvoir";
- adresser un courrier au préfet au titre du contrôle de légalité sur cette interprétation extensive en site classé.
- examiner l'opportunité d'engager, si nécessaire, une action complémentaire, administrative ou juridique.

4. Pollutions

a) Pollution plastique toujours présente dans la forêt de la Madeleine commune de Chevreuse

Les protections plastiques de jeunes plants, en place depuis plus de dix ans, se décomposent dans le sol.

Lors de la réunion du 5 février 2025, l'ONF a reconnu le caractère polluant de ces dispositifs.

L'AAVRE estime que leur gestion relève d'abord du gestionnaire forestier



Action proposée : lettre au responsable environnement de la ville de Chevreuse

b) Suite du contentieux de pollution du Rhodon.

b1) L'action judiciaire contre le SIAHVY entre dans une nouvelle phase.

Condamnation confirmée le 7 janvier 2025 : Le tribunal administratif a reconnu le SIAHVY responsable d'un "délict répitif de pollution des eaux".

Le SIAHVY a été condamné à indemniser les riverains.
Quote-part revenant à l'AAVRE : 3 701 € (intérêts inclus).



Le SIAHVY a interjeté appel le 6 mars 2025.

L'AAVRE considère que :

- la responsabilité principale de l'exploitant du système d'assainissement est établie,
- le transfert partiel de responsabilité vers la CASQY ou la société VALEO ne saurait exonérer le gestionnaire de ses obligations structurelles.

Compte tenu de l'enjeu environnemental et jurisprudentiel, la poursuite de la procédure apparaît nécessaire malgré un coût estimé à 7 000 €, réparti entre les parties, dont 10 % pour l'UAP et l'AAVRE.

b2) Pollution du Rhodon au diéthylbenzène

Poisson morts dans une eau noire le 23 mai 2025.

L'AAVRE a déjà écrit deux fois au SIAHVY (30/05/25 et 28/06/2025) pour en savoir plus sur cette pollution.

On nous a répondu le 9 juillet 2025 qu'il fallait attendre les résultats de l'enquête conduite par l'OFB.



Le Rhodon empoisonné le 23 mai 2025 à Saint-Lambert-des-Bois

5. Route de Romainville Milon-la-Chapelle

La route communale reste fermée aux non-riverains en raison d'un affaissement de chaussée, et de l'instabilité des talus.

Bien que des études géotechniques ont été réalisées par SOL PROGRES en décembre 2023 préconisent des travaux structurels, le chantier reste en attente de subventions (Budget 400 000 €HT).

Le projet de restauration prévoit l'intégration d'une piste cyclable.



Afin de sécuriser les abords de la chaussée et de permettre une réouverture de la route, Monique et Daniele suggèrent de solliciter la mairie pour l'installation de bacs végétalisés. Ce dispositif, similaire à celui situé entre le restaurant et la mairie, permettrait de baliser les zones instables tout en améliorant le cadre paysager.

6. Question générale – Identité visuelle et patrimoine : évolution du logo du village de Saint-Lambert.

L'AAVRE s'interroge sur la disparition de la croix et du coq du clocher dans le logo du village depuis 2021, alors que ces éléments participent à l'identité patrimoniale et historique de Saint-Lambert.

Projet de l'AAVRE :

Dessin sur le logo actuel de la croix et du coq.

Le coq, c'est l'animal, dont le chant annonce le lever du soleil, symbolise le passage « des ténèbres à la lumière ».



Projet avec la croix et le coq

Cet oiseau solaire serait ainsi un symbole de Jésus.

C'est en ce sens que le pape Léon IV a décidé, vers l'an 850, que les clochers de chaque église devaient arborer une telle décoration.

De plus, celles-ci servent également à marquer les églises qui sont tournées vers le soleil levant, l'Orient et Jérusalem.



À noter : Cette identité visuelle historique est d'ailleurs maintenue sur l'étiquetage des bouteilles d'eau « St-Lambert », soulignant une incohérence avec la nouvelle charte graphique de la mairie.

Face à l'absence de réponse de la mairie à nos mails du 13 et 22 mai 2025, de connaître les motivations de ce choix et la délibération correspondante et de la remise du projet avec la croix et le coq : Il a été décidé d'adresser un courrier à l'Évêque pour l'informer de la décision de la mairie d'avoir supprimé ces deux symboles du logo officiel.



Agenda 2026 : Date de l'AG 2026, le samedi 20 juin à 18 h, dans la salle du conseil de la mairie de Milon.

6-6 Association des Naturalistes des Yvelines

1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, en 2025. En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées sont les suivantes :

- **7 février** : Élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 12 membres du CA. **Conférence sur les insectes à Chatou. Environnement Fausses-Reposes, demande de sortie ornithologique.** Association "Vallée Vivante" (Jouars-Pontchartrain), demande de 2 sorties biodiversité. Université Paris Cité, demande pour participer à un ou des

inventaires express. Office de Tourisme Intercommunal Saint Germain Boucles de Seine, demande pour une balade champignons.

- 24 avril : Organisation de la Fête de la Nature au Chesnay-Rocquencourt. Renaud Anzieu (Colibri Versailles) a rencontré plusieurs personnes ANY sur l'hydrologie de la région. ABC Louveciennes, Philippe Jauzein nous sollicite pour la mycologie. Demande de l'association de pisciacaïse «le champ des Poissybles pour la Nuit des forêts. Demande pour la fête de la Nature de Saint-Illiers-la-Ville. Environnement Fausses-Reposes propose de participer "À la rencontre des Chauves-Souris" de Fausses-Reposes.
- 25 juin : Célébration des 25 ans du classement de la vallée de la Bièvre avec les Amis de la Vallée de la Bièvre. Environnement Fausses-Reposes, demande pour une sortie myco. IUT de Rambouillet, département Techniques de commercialisation, demande d'intervention pour la COP 2025. Atlas de la biodiversité communale de Maule, mise en relation. Paroisse de Plaisir, sortie nature.
- 10 septembre : Ensemble pour la biodiversité, demande de sortie champignons. Buc, sortie pour le printemps (ornitho, bota ou entomo) et demande sortie naturaliste dans la ZNIEFF du Pré Clos.
- 18 novembre : Les Amis du Bois de Verrières, demande une sortie ornithologique. Participation à la fête de la Nature à Coignières. Herbiier Philippar-de Boucheman, demande d'illustration pour ouvrage sur les roses.

(Information – Accord – Refus)



Sortie botanique et mycologique, côteaux de la Seine, le 11 mai 2025

2- Les activités 2025

Durant cette année, 53 activités sont proposées ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique		1	8			9
Bryologie			2			2
Entomologie			7			7
Géologie			1			1
Mycologie	2	2	12	1		17
Ornithologie		1	9		3	13
Lichénologie	1					1
Biologie		1				1
Hydrogéologie		1				1
Écologie		1				1
Total	3	7	39	1	3	53

Les sorties naturalistes

39 sorties sont organisées, dont :

- 5 en commun avec la Société Mycologique de France
- 1 en commun avec Environnement Fausses-Reposes
- 1 en commun avec les Naturalistes Parisiens
- 1 en commun avec le CERF
- 1 en commun avec les habitants de Louveciennes

- 1 en commun avec l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement)
 - 1 en commun avec la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline.
- Ces sorties se déroulent surtout dans les Yvelines mais aussi dans le Val d'Oise, l'Eure, le Loiret, les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir.

Les conférences



Conférence de Marc-André Selosse, *Nature et préjugés*, le 15 février 2025 suivie par 200 personnes

Sept conférences sont présentées à Versailles ou au Chesnay-Rocquencourt ;

- Nature et préjugés - Convier l'humanité dans l'histoire naturelle par Marc-André Selosse, Professeur du Muséum national d'histoire naturelle
- Petite et grande histoire des légumes par Éric Birlouez, ingénieur agronome et sociologue de l'agriculture et de l'alimentation

Les 5 autres par des membres de l'ANY,

- Recherche d'eau en France et en Afrique par Antoine Bouvier
- Les champignons " extraordinaires " du Jura par Frédéric Della Giusta
- Balade mycologique à Buc par Étienne Varney
- La migration des oiseaux par Jean-Pierre Thauvin
- Le traitement des eaux résiduaires urbaines, de l'enjeu sanitaire à l'enjeu environnemental par Jean-Marc Audic.

L'exposition annuelle de champignons

Elle se déroule les 25 et 26 octobre au Chesnay-Rocquencourt, un moment très convivial, occasion de nous retrouver et de rencontrer divers visiteurs qui peuvent apprécier la diversité fongique présentée. Une manifestation multidisciplinaire préparée par de nombreux bénévoles et pas assez relayée par les médias locaux :

- 240 espèces de champignons récoltés la veille, dans les forêts alentour, sont exposées
- Deux conférences citées ci-dessus
- Présentation de bryophytes par Louan Damas →
- Une exposition de photos : *Libellules d'Île-de-France* par 2 photographes de l'ANY
- Un atelier rempotage d'orchidées avec Orchidée78
- Un atelier microscopie
- Et des champignons souterrains de Jean-Baptiste Perez (dont des truffes)



La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par plusieurs municipalités dont nous sommes partenaires :

- 18 mai : Fête de la nature à Louveciennes
- 24 mai : Fête de la nature au Chesnay-Rocquencourt
- 6 septembre : Forum des associations au Chesnay-Rocquencourt
- 13 septembre : Festival des associations à Versailles
- 27 septembre : Journée de l'arbre au Parc Balbi à Versailles.

La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. Les travaux de restauration continuent dans les locaux du service des archives du Château de Versailles à la Grande Écurie avec 10 bénévoles en 2 ateliers, le lundi et le mercredi ; dix liasses *pro parte* sont restaurées, inventoriées ; puis elles sont contrôlées par Guy Bocquet et photographiées ; cette année, on notera le grand retour de l'activité "photos". Les photos des planches sont visibles sur le site A

Nous remercions les membres de l'ANY très motivés qui réalisent ces travaux précis et de longue haleine sur cet herbier, Hervé Sainpol qui les coordonne et Karine Mc Grath, Cheffe du service des archives qui nous héberge.

Les collections

Des collections sont situées dans nos locaux à Chèvreloup ; nous avons continué à les ranger et inventorier pour celles de minéralogie et paléontologie. J.M. Audic poursuit la restauration de nombreuses boîtes d'insectes.

La bibliothèque

Les livres et revues de la bibliothèque de l'ANY sont pour la plupart étiquetés et inventoriés dans un logiciel en ligne par Bertrand Mennesson et d'autres membres. Cela permet de mettre en valeur sa richesse et d'accéder à toutes les informations en ligne. Un nouveau rangement permet d'accéder aisément aux livres.

L'ANY a acquis quelques nouveaux ouvrages ; nous vous invitons à les découvrir.

3- Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand Mennesson, notre site Internet www.any78.org est l'outil de communication le plus efficace pour se faire connaître et recruter de nouveaux adhérents. Le site, régulièrement actualisé, en particulier avec les comptes rendus des sorties, est apprécié ; il apporte des informations en termes d'inventaires naturalistes ainsi que des publications en ligne.

Par ailleurs, nous essaierons d'être plus présents dans les médias locaux.

4- Les Bulletins

Quatre bulletins sont diffusés avec des articles de qualité. Il est proposé aux membres d'opter pour un bulletin électronique ; ceci afin de faire des économies de tirage et d'envoi.

Deux numéros hors-séries sont également diffusés en février et mai :

- Une monographie sur le genre *Mutinus* par Jérôme Maffert
- Les Pucciniales (rouilles) aux alentours des Clayes-sous-Bois par Frédéric Suffert.

Ces hors-séries accessibles en ligne peuvent être acquis sous forme papier à la demande.

Par ailleurs, Jean-Marc Audic a publié sur le site un guide « détermination des *Curculionidae Entiminae* de la tribu des *Brachyderini* en Île-de-France » et le fera sur d'autres tribus de charançons.

5- Les relations extérieures de l'ANY

Avec le département des Yvelines

La commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS) se réunit pour des enquêtes sur des travaux dans les Yvelines, notamment les réserves. Ils ont besoin de spécialistes et de membres d'associations, pour assurer la représentativité.

Étienne Varney intègre cette commission " nature ". La première réunion a eu lieu le 21 octobre 2025.

Avec le Potager du Roi et l'École Nationale Supérieure de Paysage

Aux manifestations « Esprit jardin » des 26 et 27 avril et « les Saveurs du Potager », les 4 et 6 octobre 2025, J.P. Thauvin anime des visites ornithologiques.

Avec la ville de Versailles

L'ANY a signé une convention au sujet d'inventaires multidisciplinaires *Parcs et jardins de Versailles*. L'objectif de ces inventaires, dans le cadre d'une labellisation de certains parcs, est de voir l'évolution par rapport à ceux qui avaient été faits en 2005-2008. Ces travaux sont effectués en 2022, 2023 et 2024. Les rapports finaux des 4 disciplines sont transmis : Ornithologie (12 parcs), mycologie (4 parcs), botanique (1 parc), entomologie (3 parcs).

Avec la ville de Louveciennes

Philippe Jauzein, botaniste connu et habitant Louveciennes, fait la partie botanique d'un inventaire d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur cette commune. Il nous sollicite pour savoir si des mycologues de l'ANY désirent apporter leur contribution côté champignons ; Étienne Varney et Chanh-Tha Lestage commencent cette année cet inventaire : bois de Louveciennes, plaine de Villevert (anciennes chasses présidentielles), campus BNP Paribas...

Une sortie avec les habitants de Louveciennes est par ailleurs organisée le 9 novembre.

Avec la Réserve Naturelle des Étangs et Rigoles d'Yveline

Cette réserve est une extension depuis avril 2021 de la RNN de St-Quentin-en-Yvelines.

Des experts ANY participent aux réunions du Comité scientifique de cette réserve. É. Varney fait partie du comité consultatif.

E. Varney et d'autres mycologues continuent l'inventaire mycologique.

Avec l'ONF (Office national des forêts)

Participation de J. Pieur et E. Varney à la révision des aménagements forestiers des forêts domaniales de Fausses Reposes et de La Malmaison : quatr

Participation aux activités du Comité de suivi des Réserves Biologiques Dirigées (RBD) de Rambouillet, de plusieurs membres de l'ANY (Jérôme Maffert, président, Gérard Arnal et Jean Prieur, membres) : plusieurs visites sur sites et réunions de travail.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY représentée par Gérard Arnal et/ou John Rose au Conseil syndical du PNR, participe en 2025 avec voix consultative, aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

Comité de pilotage des sites Natura 2000 de la région de Rambouillet, présidé par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et coanimé par l'ONF, le 14 octobre 2025 : John Rose y participe.

Avec l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) à Versailles

É. Varney et C. Houba assurent des formations en mycologie et bryologie pour des étudiants Bachelor 3 écologie, biodiversité et gestion des espaces naturels.

Avec l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine

J. Maffert anime une promenade mycologique en forêt de Marly, le 29 octobre.

Avec BiodiverCités78 (Fourqueux)

C. Houba anime une sortie bryologie.

Avec la Ville de Buc

J. Maffert encadre une sortie mycologique à l'étang de Geneste pour les Bucois, le 19 octobre.

Avec FongiFrance

Participation au réseau mycologique d'Île-de-France. Ses objectifs principaux sont d'œuvrer conjointement et structurellement aux remontées des inventaires mycologiques et à l'utilisation du Système d'Information (SI) FongiBase dont la première sera l'élaboration d'une liste de champignons déterminants ZNIEFF.

Nous partageons nos connaissances scientifiques pour montrer la fabuleuse diversité du monde naturel et mieux la connaître afin de la préserver. Chaque membre peut nous accompagner dans cette démarche passionnante et proposer des animations de sorties, des conférences, des articles pour le bulletin... Par ailleurs, le bon fonctionnement de l'ANY nécessite des bénévoles pour l'aider en particulier lors des permanences du mardi pour différentes tâches déjà citées (bibliothèque, rangement, communication...).

6-7 Association La Ferme des Moulineaux

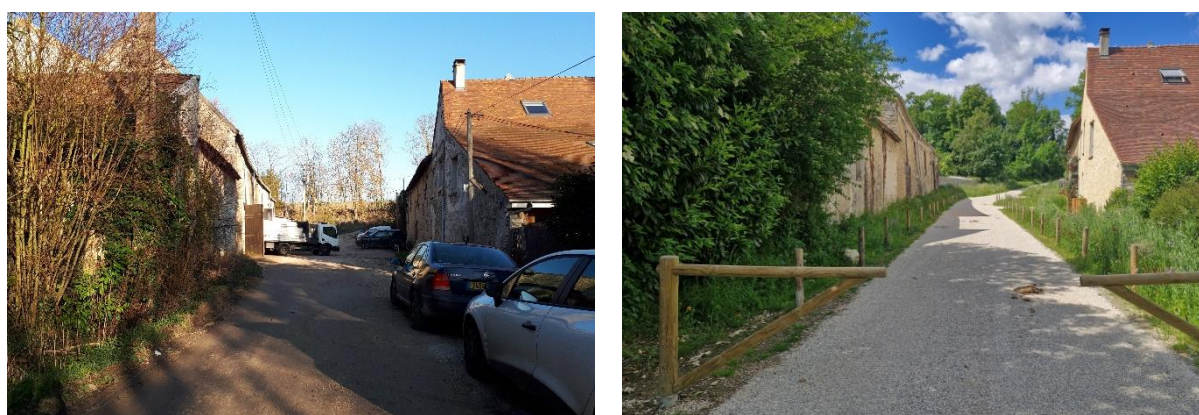
Le bilan 2025 est constitué de 3 points :

Le premier, faisant suite au rapport d'activité 2024, est constitué par **le suivi, sans intervention opérationnelle, des travaux ayant été faits sur le Chemin des Moulineaux.**

Les travaux réalisés à la demande de la commune et validés par la Commission des Sites (voir détail au rapport d'activité 2024) se sont terminés fin automne 2025. Il s'agissait là d'un objectif technique concordant avec celui du lancement de la campagne électorale municipale.



Photos avant (2006) et après (2026) différences marquées principalement par la disparition des poteaux et fils électriques et la création de places de stationnement « marquées ».



Photos avant (2019) et après (2024) différences marquées principalement par le passage du stationnement en chemin piéton, équestre et cycliste, de même que par le traitement des abords de bâtiments : création de noues et plantations.

Pour conclure sur cette opération étalée sur plusieurs années (2012-2026), nous pouvons dire :

- Que la mobilisation des résidents est nécessaire aux fins de la prise en compte des besoins et contraintes des habitants
- Que les résidents ont intérêt à former association afin de se battre par des écrits, réunions et interventions auprès de la commune et des autorités d'encadrement de la commune pour pouvoir faire prendre en compte non seulement leur besoins et contraintes mais aussi l'importance de la moindre destruction sur l'environnement (rejet du bitume, des éclairages urbains prévues par exemple au projet initial)

Le second point de ce rapport d'activité 2025 concerne **une tentative exploratoire en vue du classement par le ministère de la Culture de l'ensemble de la Ferme des Moulineaux au titre des monuments historiques.**

Cette démarche, augurée par 2 propriétaires sur les 7 que compte la Ferme, avait pour but de comprendre les modalités de classement. Cet objectif atteint ouvre à des droits (fiscalité et subventions) et à des devoirs (une ouverture à la journée du Patrimoine et la nécessité de recourir aux ABF pour tous travaux touchant les bâtiments).

Pour y arriver, les modalités minimales sont :

- L'accord écrit de chaque propriétaire
- La fourniture de tous documents permettant l'étude par les services concernés (plans, actes historiques et photos anciennes par exemple).

Suite à cette réunion avec les représentants du Ministère de la Culture et au vu de l'hétérogénéité des propriétaires (certains très âgés, d'autres injoignables, d'autres n'ayant pas formulé d'intérêt), il est constaté que les conditions ne sont pas réunies pour aller de l'avant dans cette démarche.

Le troisième point de ce rapport d'activité 2025 concerne **la participation de l'Association La Ferme des Moulineaux (représentée par son président) aux Conseils d'Administration, aux décisions et activités des associations suivantes** :
APEBN (Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi), 5 réunions.
APEPV (Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles), 3 réunions.

6-8 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles, Union d'Usagers et d'Associations de la Plaine de Versailles créée en 1972.

- Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, par des membres mandatés par Yvelines Environnement :

- o Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de suivi de la Charte CSC) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.
- o Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)
- o Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) Hydreaulys et Aquavesc.

- Participation de l'APEPV, et autres associations riveraines, membres de l'APEPV, aux Commissions départementales suivantes :

- o Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'Etat, avec « délégation » à l'APPVPA, groupement principalement d'élus et d'agriculteurs.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de Suivi de la Charte (CSC) l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
- o Comité de gestion de la forêt de Marly.

Principales actions de l'APEPV

Site classé par décret du 7 juillet 2000 :

- o Opposition au raccordement de la RD7 et de la RD307 à l'A12 à Bailly, dédié principalement à l'écoulement de flux de circulation provenant d'importants projets immobiliers à Saint-Cyr-l'École, Noisy-le-Roi et Le Chesnay-Rocquencourt, et apportant localement toutes les nuisances aux riverains de Bailly.
- o Vigilance concernant les projets quant à leur conformité aux règles du classement (nuisance de la plate-forme de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, ...),
- o Surveillance des installations de traitement des eaux usées de Carré de Réunion et de Villepreux/Chavenay, pour la qualité de l'eau du ru de Gally,
- o Surveillance de la conservation des zones humides et la qualité/biodiversité du milieu naturel,
- o Avis sur les demandes d'aménagements et de permis de construire au niveau de la CDNPS à travers Yvelines Environnement
- o Rappel systématique de l'application du document « gestion du site classé » qui s'applique depuis le décret du 7 juillet 2000 à tous les projets dans le site classé,
- o Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
- o Demande de ne pas ériger d'antenne de radiotéléphonie mobile aux abords et/ou en visibilité du site classé.

Participation au document de propositions pour la gestion UNESCO du Domaine de Versailles et de sa zone tampon.

Voir le chapitre du rapport moral d'YE consacré à ce sujet.

Soutien de l'APEPV aux association et collectif de Saint-Nom-la-Bretèche contre l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie mobile en lisière de la plaine classée et dans le périmètre de protection d'un monument classé.

Poursuite du soutien, avec YE, du projet de Grignon 2000 pour sauver le Domaine de Grignon, Patrimoine national, par la création d'un Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Principales observations et/ou participations de l'APEPV

Aménagement du ru de Gally, traitement des eaux usées

- Achat par la communauté de commune VGP du domaine de la Faisanderie pour un aménagement de l'amont du ru de Gally ; en attente de la présentation d'un projet
- Renaturation/reméandrage du ru de Gally, en cours, prévu jusqu'à Maule : Demande d'informations.
Le ru de Gally transporte les eaux provenant des effluents traités par la station de Carré de Réunion et la station de Villepreux, gérées par le syndicat Hydreaulys qui représente une trentaine de communes et plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Secteur de Thiverval-Grignon :

○ **Stockage de déchets inertes :**

Demande d'informations sur l'état des lieux et l'avenir de nouveaux projets.

○ **Domaine de Grignon**

Le préfet des Yvelines, Frédéric Rose, a été mandaté par le Gouvernement pour relancer un projet à vocation agronomique sur le site historique du Domaine de Grignon d'AgroParisTech sur la commune de Thiverval-Grignon.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 16 octobre en préfecture, réunissant les acteurs institutionnels, scientifiques et économiques du territoire : élus, représentants d'AgroParisTech, de la Chambre d'agriculture, de Grand Paris Aménagement et des collectivités concernées.

Cette réunion marque le lancement d'une phase d'étude et de préfiguration, conduite avec l'appui de Grand Paris Aménagement, afin de définir les conditions d'un projet public-privé durable. AgroParisTech, dont la ferme expérimentale continuera d'exploiter les terres, restera un partenaire central du futur projet.

L'État souhaite, aux côtés des collectivités et du monde de la recherche, faire revivre ce site emblématique de l'agronomie française autour d'un modèle innovant, mêlant formation, recherche/développement et innovation agricole.

Un comité de pilotage régulier permettra d'assurer la co-construction de ce projet ambitieux, au service du territoire et de la transition agricole.

Ce premier comité s'est tenu en présence de la sénatrice Sophie Primas, la vice-présidente de la Région Île-de-France Valérie LACROUTE, le président du Département des Yvelines Pierre Bédier, la maire de Thiverval-Grignon Nadine Gohard, la communauté de communes Coeur-d'Yvelines, le directeur général d'AgroParisTech et la Chambre d'agriculture.

Yvelines Environnement soutient le projet Grignon-campus que porte l'association Grignon2000, résultat d'un travail de dix années, d'un Centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dans le cadre de la transition écologique

Voir le site web de l'association Grignon 2000.

Autres projets

- Projet de 60 logements au Liberty Country Club de Thiverval-Grignon : nouvel hameau ... en plus de celui du parc ou hameau de Folleville à Thiverval-Grignon !!
- Aspect discutable pour les constructions en cours au bord de la 307 à Crespières
- Résidence pour séniors à St-Nom la Bretèche

Gens du voyage :

- Déplacement des gens du voyage installés à Saint-Cyr-l'Ecole vers l'emplacement défini dans la révision du PLU de Saint-Cyr-l'Ecole, proche de la station de traitement des eaux usées de Carré de Réunion ; Etat des lieux ?

- Aucune évolution à Villepreux où ont été construits des bâtiments en dur, des plateformes en béton, sur l'emplacement des « jardins potagers », dans le site classé (décret du 7 juillet 2000) de la Plaine de Versailles.

Antennes relais de radiotéléphonie mobile :

- Demande via YE de la réouverture de la Commission départementale d'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile : Fire respecter la Charte départementale signée par les maires et les opérateurs de téléphonie mobile.
- Faire le bilan de la construction d'antennes dans les villages de la Plaine.

Nuisance des aéronefs :

Aérodrome de Saint-Cyr-l'École : Réunion du 14 novembre 2025

- Activité 2024 en nette décroissance pour l'ensemble des activités
- Reprise des activités en 2025 (+25%)
- Classement CALIPSO : 59 avions classés dont 49 en catégories A et B
- Bilan des signalements et des actions engagées :
 - 52 signalements concernant principalement Rennemoulin
 - 5 courriers de rappel aux règles
 - 5 dossiers transmis pour PVI
- Présentation des « chevelus » de survols principalement de Bailly/Noisy : Demande de « rond bleu » à l'extrémité ouest du quartier du Parc à Noisy-le-Roi
- Comité de Suivi de la Charte (CSC) : réunion du 5 novembre 2024
 - Nécessité d'avoir un agenda sur la révision du PEB
 - Présentation par la DSAC-nord des cartes de mai à septembre 2024 de sortie nord, de vent arrière, et bilan des survols de Bailly et Noisy-le-Roi
 - Refonte du dossier environnement de l'aérodrome qui date de 2014
 - Projet d'Amer en bordure de la forêt de Marly.

Aérodrome de Chavenay : Réunion de la CCE du 06 novembre 2025

- Baisse d'activité 2024 (-34%) pour plusieurs motifs,
- La tendance à fin juillet 2025 est de +31% vs 2024 et de -16% vs 2023
- 4 silencieux posés en juin 2025
- Extension de la piste 10/27 prévue pour 2027
- Recensement des plaintes enregistrées par la DGAC :
 - Signalements enregistrés entre octobre 2024 et septembre 2025
- Actions menées par la DSAC-Nord • Suites aux plaintes 2024-2025
 - Ajout d'un cercle bleu (zone dont le survol est à éviter) au-dessus du quartier « Les Hauts du Moulin » à Villepreux lors de la prochaine mise à jour de la carte VAC
 - Envoi de courriers de rappel aux exploitants des appareils non respectueux des trajectoires du circuit de piste.
- Mise à jour de la carte VAC
- Bilan des contrôles (Brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble) :
 - 75 en 2024
 - 82 en 2025

[Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV](#)

Urbanisme et aménagements

- Mobilisation, autant que possible, des associations dans l'établissement et la révision des PLU
- Eviter l'extension de l'urbanisme au détriment des surfaces agricoles qui sont pourtant protégées par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net)
- Réglementer l'extension des serres (plastiques ou autres) qui concourent à l'artificialisation des sols
- Protéger toutes les zones humides, sources de biodiversité,

- Préserver l'aspect et la destination rurale des zones urbaines : une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et de ceux à protéger qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme des espaces naturels et imperméabilise les terres

Les infrastructures routières et ferroviaires :

- La multiplication des voies routière dans la Plaine pour desservir des lieux de résidences éloignés de centres urbains sont un obstacle à l'activité agricole et générateurs de nuisances
- Bruits et pollutions pour les riverains des autoroutes A13 et A12 et des voies rapides, en particulier la RD307 ; Les coupes d'arbres par l'ONF au voisinage de l'A13 accentuent les nuisances.
- L'APEPV demande des réductions de vitesse et la mise en place de mesures techniques adaptées, tels des écrans.
 - Suppression du projet de raccordement de la RD7/RD307 à l'A12 à Bailly, en site classé, en zone agricole, qui ne serait que le prélude à un échangeur pour l'évacuation de milliers de véhicules issus des projets immobiliers de Saint-Cyr-l'École, de Bailly/Noisy-le-Roi et de Le Chesnay-Rocquencourt : nuisances pour l'environnement et la santé publique. Le Conseil régional n'a pas inscrit ce raccordement dans le SDRIF-E.
- La voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr-l'École) est un élément du projet de tangentielle Achères / Melun-Sénart : Demande de réduction de la vitesse en traversée urbaine et de mise en place d'écrans pour les riverains les plus proches.

Le report dans la Plaine de Versailles d'activités créant des nuisances : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly,, augmentation des capacités de traitements des effluents des stations de traitement des eaux usées en particulier celle de Carré de Réunion, en site classé proche du Domaine de Versailles,

Les enfouissements de déblais de chantiers, tels à Thiverval sous prétexte de construction d'un golf, mais aussi à Thoiry/Villiers-le-Mahieu, entraînant la perte de dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles

La qualité de l'eau du ru de Gally, souillée par des installations non contrôlées à ses abords.

Les implantations des gens du voyage en zones rurales, en sites classés ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – par exemple à Villepreux sur des jardins potagers.

Les nuisances de bruits des aéronefs, dans l'environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.

Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.

La protection des milieux naturels, des sites remarquables et des zones humides

Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux ; ... **Les tags**, sur les ouvrages publics, les murs des maisons, ...

Informations sur les activités des associations

~ **Bailly / Noisy-le-Roi : APEBN**

o **Plans locaux d'urbanisme (PLU)**

- Modification n°4 du PLU de Bailly : L'APEBN a déposé un recours contentieux au TAV le 12 novembre 2024. Le TAV a envoyé le Mémoire en défense de la mairie début octobre 2025. Le CA de l'APEBN a donné accord pour une rencontre avec le maire. Réponse au TAV a été faite en indiquant cela. NB un Permis de construire 186 logements sociaux a été délivré sur la zone UX transformée en zone UC par cette modification. Affaire en cours.
- **Révision du PLU de Noisy-le-Roi** : La révision complète du PLU a été votée le 13 décembre 2021 par le conseil municipal de Noisy-le-Roi. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu. La réunion des PPA pour la présentation du projet de révision du PLU a eu lieu le 23 septembre 2024. Yvelines Environnement (YE) était représentée par P. Menon et Ch. Aubry de l'APEBN.

YE/APEBN fournit ses remarques par son courrier RAR du 6 février 2025 sur le dossier transmis par le maire de Noisy-le-Roi le 5/11/2024.

L'enquête publique a eu lieu du 13 mars au 22 avril 2025.

Recours gracieux de l'APEBN contre la délibération portant sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Quartier Montgolfie le 24 juillet 2025

Recours gracieux contre l'absence de diffusion du procès-verbal de la réunion du conseil municipal (CM) du 30 juin 2025, concernant la délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 29 août 2025

Recours gracieux contre la révision du PLU de Noisy-le-Roi par les délibérations du 30 juin et du 6 octobre 2025, le 04 décembre 2025

- **Révision du PLU de Bailly** : La révision du PLU de Bailly a été votée le 26 juin 2024 par le Conseil municipal de Bailly.

L'APEBN a été conviée à la réunion du 7 mars 2025 de présentation aux PPA du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui donne les orientations du futur PLU, basées sur un diagnostic de l'existant. Une réunion publique d'information a été proposée le 11 mars 2025.

L'APEBN a fait part au maire de ses remarques sur les documents Diagnostic et PADD par son courrier R/AR du 24 mars 2025.

L'APEBN, suite à la réunion des PPA du 12/11/2025, a fait part de ses observations sur le dossier transmis le 8/10/2025 (OAP, Plan de zonage, règlement)

- **Projets en cours et futurs à Bailly :**

- Le projet près de la Halte de Bailly avec résidence seniors, objet d'un permis de construire, n'a pas démarré. Le PC est obsolète.
- Le projet rue de Maule d'environ 40 logements sur 2000 m²,
- La « Maison Normande », à côté de la mairie : création de logements sociaux dans l'ancienne « demeure » patrimoniale, et construction de deux immeubles dans le parc : une trentaine de logements : construction terminée en 2025.
- La Résidence des Gondi, sur l'ancien parking du marché : une trentaine de logements, livrables fin 2025/2026.
- Grille de Maintenenon/route de Saint-Cyr : permis de construire délivré pour une première tranche de 27 logements sociaux en face du bâtiment historique de l'ancien relais de poste : Recours gracieux de l'APEBN contre le PC délivré le 7 février 2025, Bailly, le 29 août 2025
- Modification du carrefour rue de Maule/Grand rue pour permettre les accès/sorties des constructions de la « Maison normande » : réalisé.
- Futur projet de 180 logements, en particulier pour l'accueil de personnes en situation de handicap, sur la zone d'activités du PLU, entre la rue de Chaponval et la RD307 : Ce projet découle de la modification n° 4 du PLU, votée le 26/06/24, qui a fait l'objet d'un recours contentieux au TAV par l'APEBN en novembre 2024 : Construction en cours.

- **Projets en cours et futurs à Noisy-le-Roi :**

- Ex ZAC Montgolfier sur 7,8 hectares, entre la gare et la RD307, près de 500 logements.
- Secteur Chaponval, sur les anciens établissements horticoles Moreux, sur environ 25 hectares, dont une dizaine constructible, un projet de plusieurs centaines de logements. Problèmes de passage de faunes entre la forêt de Marly et la Plaine de Versailles et de préservation de la nature.
- Projet de nouvelle Gendarmerie sur une zone humide limitrophe du domaine de la Tuilerie à Noisy-le-Roi, dans la future zone de Chaponval.

- **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

- Projet d'aménagement du domaine public comprenant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique, la canalisation des eaux pluviales, la réfection des voiries.
- Le projet de la mairie de Bailly a été présenté le 17 septembre à la CDNPS. Il a été ajourné à la suite de la présentation aux membres de la Commission d'un Mémoire de l'association « La ferme des Moulineaux ».
- Le second projet, présenté à la CDNPS le 10 décembre, a été accepté avec les réponses de la mairie à toutes les questions posées, bien qu'il ne satisfasse pas les riverains.
- Tentative en vue du classement de l'ensemble de la Ferme des Moulineaux au titre des Monuments historiques ?

○ **Beynes/Thiverval-Grignon :**

- PLU : la décision de la révision date du 4/7/2023
La présentation du PADD a eu lieu le 25/11/2024 et une réunion publique avec ateliers le 16 juin 2025
Une enquête publique à l'automne 2025.
Le sujet de construction de logements sociaux est l'un des enjeux.
- Projet immobilier de 33 logements sociaux est en cours au-dessus de la gare.
- Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) sera intégré dans le PLU. La moitié du Bourg et une partie de la zone commerciale sont concernées. Il est à noter que ce PPI est plus contraignant que le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
- En parallèle, la commune est en cours de rédaction du PCS (Plan communal de Sauvegarde).
- Problème du gaz dans la nappe de l'Albien : de nouvelles technologies de contrôles sont mises en œuvre,
- Déblais sous le « golf » de Thiverval : Nous n'avons jamais su de quoi ils sont composés.
- YE (PPA) a été invitée à une réunion en Mairie de Thiverval-Grignon le 10 juin 2025 en mairie, sur un projet intitulé « Déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiverval-Grignon ». Il s'agit d'un projet d'enfouissement de déblais « inerte » de chantier sur 38 hectares de terres agricoles permettant l'enfouissement de 8 à 10 millions de tonnes sur 9 ans.
Enquête publique du 27 septembre au 27 octobre 2025 : problèmes fondamentaux :
 - l'imperméabilisation des sols par l'apport de matériaux inertes.
 - La provenance des apports de 80 cm. de terres (50 cm. de limons compactés et 30 cm. de substrat végétal)
 - l'impact du transport impliquant 107 à 147 rotations de camions par jour.

○ **Crespières : ADSC Crespières village et Environnement**

- Association en attente de reconstitution.
- La résidence du Chemin aux bœufs apporte des nuisances visuelles dans le paysage agricole de la Plaine, en particulier depuis la RD307. Il faudrait un masque végétal.
- Les constructions qui bordent la RD 307 ne s'intègrent pas dans l'environnement.
- Il faut sauvegarder le caractère rural de Crespières.

○ **Villepreux : Villepreux Environnement** n'est plus membre de l'APEPV, après s'être recentrée sur l'activité des jardins potagers en site classé.

- Constat d'une importante extension de l'urbanisme sur les terres agricoles vers Plaisir, au sud de l'aérodrome de Chavenay, où est le respect de la loi ZAN ?
- Maintien, malgré nos actions auprès des administrations et des élus depuis plus de vingt ans, des « gens du voyage » dans les jardins potagers, avec imperméabilisation des sols et rejets dans le ru de Gally.

○ **Saint-Nom-la-Bretèche**

- La densité de trafic sur la déviation est déjà celle prévue pour 2032, et une étude de trafic et de bruit sera prise en charge par la mairie avant la fin de mandature pour argumenter une éventuelle renégociation avec le Département des protections phoniques en place,
- La résidence « sénior » est construite.
- Dossier concernant l'implantation d'une antenne de radio téléphonie mobile de 30 mètres de haut en lisière de la plaine de Versailles classée et à moins de 500 mètres de l'Eglise de Saint-Nom la Bretèche classée :
 - L'APEPV propose une action conjointe avec Yvelines Environnement pour une opposition au projet auprès du ministère et de l'administration. L'opposition à l'implantation de cette antenne est inscrite en résolution du rapport moral qui est voté lors de l'assemblée générale d'Yvelines Environnement du 14 juin 2025.
 - Un courrier de la mairie daté du 10 juillet 2025 confirme que le projet est à l'arrêt.

6-9 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.)

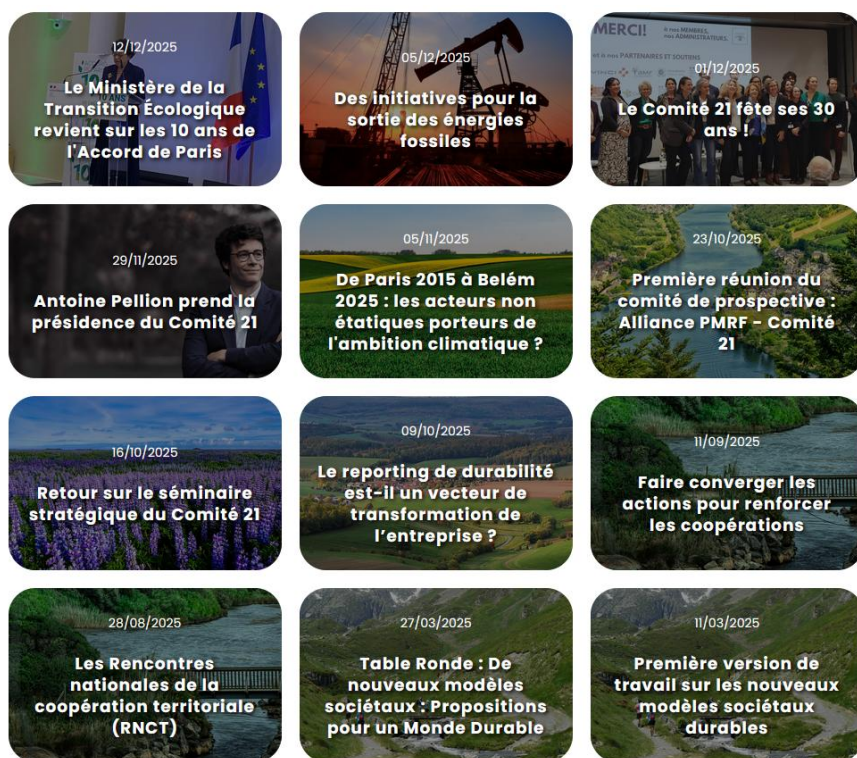
L'A.P.P.E.J.P. est toujours présente dans les divers combats locaux pour la défense du patrimoine et de l'environnement, soit à titre individuel, soit en lien avec les autres associations de son secteur ou collectifs d'associations locaux.

Elle continue à exercer un rôle éducatif auprès des maternelles, classes primaires ou collèges de son secteur, particulièrement avec la visite du Jardin du Ruchot, sis à Jouars-Pontchartrain. Cependant on déplore le manque d'implication des générations plus jeunes que ses responsables actuels dont le plus jeune membre est déjà septuagénaire un peu avancé dans cette décennie.

6-10 Comité 21

Le Comité 21 a pour mission d'augmenter le nombre, la portée et l'impact des actions menées dans les territoires. En s'appuyant sur l'expertise scientifique et sur une connaissance fine des réalités locales, il accompagne les acteurs publics et privés pour aligner leurs stratégies, faire converger les initiatives et construire des réponses collectives aux défis écologiques, sociaux et économiques.

Son approche repose sur trois piliers complémentaires : la mise en réseau des acteurs, le partage des connaissances et l'incubation de projets concrets.



<https://comite21-groupe.org/actualites/>

6-11 DELTA Commune des Essarts le Roi

La conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré est capitale pour l'autonomie alimentaire. Aux portes de l'agglomération parisienne, ces communes sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

L'association sera vigilante sur ces deux communes qui réalisent maintenant leur révision de leur PLU pour se mettre en conformité avec le nouveau SDRIF-E depuis 2024.

Au cours de l'année 2025 l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles elle participe au titre d'Yvelines Environnement.

6-12 Patrimoine Avenir de Rambouillet et sa Région

Pierre-Yves Burgaud présente le rapport moral dans les domaines de l'Urbanisme et du patrimoine.

Urbanisme et Patrimoine

L'exercice 2025 fut pourtant une année importante car notre Association a pu suivre et même participer à trois dossiers majeurs et structurants qui sont arrivés à terme

Le PLU

Le Plu a été adopté en mars 2025 à l'unanimité après un long travail auquel PARR a participé, notamment en soumettant nos observations au commissaire enquêteur qui en tenu compte. Ce PLU prend en compte la situation particulière de Rambouillet. Forte pression des promoteurs alors que nous avons de moins en moins de foncier disponible. Forte pression également des pouvoirs publics qui exigent de construire encore des logements sociaux malgré la signature d'un « contrat de mixité sociale » signé avec l'Etat. Protection assurée du centre-ville par le SPR qui sera révisé lors du prochain mandat.

Nous surveillerons cependant les projets qui pourront être envisagés dans les trois zones OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) afin de nous assurer que les projets qui pourront y être envisagés respectent le caractère du bâti existant. Nous en ferons de même pour le PAPAG (Projet d'Aménagement Global) situé à l'est de la gare. Il convient que ce secteur soit repensé dans son ensemble avec sa part de logements, y compris logements sociaux, et un plan de circulation adapté.

La Giroderie

Cet ensemble qui porte désormais le nom de La Galopée a obtenu le permis de construire après divers recours qui ont amené les promoteurs à réduire le nombre de logements. Les travaux commenceront au printemps.

Le Cinéma

Les travaux ont commencé le 29 avril 2024 avec la pose de la première pierre, L'ouverture est prévue fin juin 2026, à l'occasion de la fête du cinéma qui se tiendra du 28 juin au 1er juillet. Le planning et le budget sont parfaitement respectés.

Cette construction est remarquable car les volumes du bâtiment sont assez impressionnants dans un espace qui semblait restreint en centre-ville

Les projets en attente

L'aménagement du quartier du Nickelodeon destiné à être détruit sera programmé lors du prochain mandat

Le projet de réaménagement du Pôle Gare qui implique plusieurs instances publiques qui participent au financement est toujours en cours d'étude. PARR suivra ce projet de près car il a un impact important sur toute l'urbanisation du quartier

Les projets en cours et à venir

Ils ne sont pas très nombreux pour plusieurs raisons

- le manque de foncier disponible
- la situation économique qui freine les investisseurs
- la mise en œuvre du nouveau PLU qui met en attente tout nouveau projet

Nous pouvons simplement citer

- le programme prévu au 15/17 rue des Eveuses, toujours sous le coup d'un recours
- un projet de construction le long de la RN10 à l'emplacement de l'ancienne entreprise de matériaux

Une bonne nouvelle

Les copropriétaires de l'immeuble du comte de Toulouse, rue de la Motte, se sont mis d'accord pour engager les travaux de remise en état intérieure après les travaux réalisés il y a deux ans à l'extérieur. Cette opération se fera avec la volonté de reconstituer le décor original des parties communes. PARR a pu y contribuer en fournissant l'étude de Jean Blécon sur ce bâtiment

Le Label Ville d'Art et d'Histoire

En 2025, PARR a pu contribuer à l'élaboration du dossier de demande de renouvellement du label VAH. Le travail est en cours et reprendra après les élections et le recrutement d'un nouveau ou nouvelle chef de projet.

6-13 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

Comme il le fût formulé lors des vœux du président de RACINE en janvier 2025, RACINE souhaite toujours pouvoir être une force de proposition pour tous les projets menés par la municipalité de Louveciennes concernant l'environnement et le cadre de vie conformément aux statuts de l'association. Ce qui concrètement a signifié pour l'année 2025 :

- La poursuite de la procédure de création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- La protection du bois du Cœur Volant et des vergers des Rougemonts,
- La reconquête des voies sur berge.
- Les circulations douces.

Et nous devons ajouter que suite à l'enquête publique pour le SPR nous ajoutons à cette liste une nouvelle ligne d'action qui plaide pour obtenir le statut de « Maison des Illustres » pour la maison de Lucienne et Julien Cain qui se trouve en grand danger de disparition.

Plus précisément en 2025 nous avons suivi tout au long de l'année 2025 :

1° L'annulation du PLU de 2017 et le jugement du conseil d'État.

Le lecteur de ce rapport est invité à lire le détail de nos actions dans le rapport moral de 2026 disponible sur le site de RACINE : <https://racinelouveciennes.fr> . Notre association soutenue par le CADEB a été lourdement condamnée par la juridiction suprême de la république par un jugement que notre avocat a estimé être un véritable déni de droit. Il est vrai que si nous avons gagné, le respect des normes environnementales européennes aurait du s'appliquer à l'ensemble des PLU de France.

2° **Le suivi du dossier de la division parcellaire des parcelles AL 33 & 35 et le permis d'aménager attenant.** RACINE a déposé recours gracieux refusé et un recours contentieux toujours pendant.

3° Le suivi du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Louveciennes.

Le 7 mars 2025 la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture a approuvé à l'unanimité et avec les félicitations d'Albéric de Montgolfier, son président - la création du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Louveciennes ainsi que son périmètre, tel que celui-ci avait été présenté en comité de pilotage. Il s'en est suivi une enquête publique qui nous a permis de découvrir des anomalies dans la définition du périmètre du SPR Nous avons signifié au préfet notre surprise de voir que la, maison de Julien Cain qui abrite la MJC avait été exclue de ce périmètre ainsi que d'autres parcelles où un permis de construire avait été déposé.

C'est ainsi que RACINE a engagé dès fin 2025 un combat pour obtenir de statut de « Maison des Illustres » pour la maison de Lucienne et Julien Cain.

4° **Suivi de la révision simplifiée du PLU et le statut de la maison Julien Cain.** RACINE a contribué par une proposition originale à l'enquête publique de cette révision simplifiée du PLU. Voir notre contribution sur le site de l'association.

5° **Participation aux Journées Juridiques du Patrimoine.** Comme par le passé RACINE a participé à ces journées organisées par Patrimoine et Environnement. RACINE participe également aux différents Webminaires organisés par cette association nationale de protection de l'environnement.

6° **Actions de communication de RACINE.** Comme chaque année RACINE fût présente au forum des associations de Louveciennes le 6 septembre 2025 et y a représenté les Amis de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye. En novembre 2025 nous avons édité un bulletin n° 25 tiré à 2000 exemplaires presque tous distribué dans la commune.

En décembre 2025 nous avons écrit au Président de la république pour l'alerter sur la situation calamiteuse de la maison de Julien Cain suite au projet de la municipalité.

6-14 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Culture

- Création d'une commission pour répondre à la consultation restreinte du 8 septembre pour l'élaboration d'un plan de gestion Unesco du château de Versailles et de sa zone tampon
- Soutien financier pour l'édition des ouvrages sur l'histoire du quartier Porchefontaine et l'histoire du quartier Clagny-Glatigny
- Bicentenaire Truffaut

Transports

- Création d'un comité de suivi des travaux de la Ligne 18 dans le secteur de la gare des Chantiers.
- Plan de mobilité IdFM
- Echangeur RN12/Satory
- Entrée de ville rue du Pont Colbert

- Activité de Transdev

Urbanisme

- Suivi de l'aménagement du nouveau quartier Pion/Gally
- Suivi de l'aménagement du nouveau quartier Satory Ouest
- PLHi de VGP
- Enquête publique au sujet du PLU de Versailles

Energie

- Création d'une commission chauffage urbain, géothermie et réseau de distribution
- Développement des bornes d'alimentation pour véhicules électriques

Nuisances

- Cheminées des laboratoires de l'UVSQ du campus de Versailles
- Nuisances aériennes sur les quartiers Sud de Versailles
- Forum VGP du 23 mai sur la rénovation énergétique des immeubles
- Antennes hertziennes et mesure l'énergie de leurs émissions

Communication

- Présence au Forum des Associations le 13 septembre

6-15 Sauvons la Tournelle



L'association Sauvons la Tournelle veille à la protection et sauvegarde des sites naturels, du patrimoine architectural, du cadre de vie dans les communes de Courgent et Septeuil. Elle veille à ce que les décisions d'urbanisme soient prises en concertation avec la population et respectent le cadre de la législation en vigueur.

1. Actions juridiques

1.1. Dossier « Citations directes Crèvecœur » – Cour d'appel de Versailles

La Cour d'appel de Versailles a confirmé la culpabilité du propriétaire des parcelles situées au lieudit « Crèvecœur », à Septeuil, pour des faits graves de défrichements et de travaux réalisés sans permis de construire ni autorisation préalable, en infraction avec le PLU, portant une atteinte importante et durable à une zone naturelle protégée.

Le tribunal a reconnu la faute civile du Maire (Monsieur Dominique Rivière 2020-2026) et l'a déclaré solidairement responsable, avec le propriétaire, des préjudices subis par les parties civiles.

Ils sont condamnés solidairement à verser à chacune des parties civiles déclarées recevables, JADE et Patrimoine Environnement :

- 3 000 € en réparation de leur préjudice,
- 2 000 € sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale en première instance,
- 1 000 € au titre de la procédure d'appel.

La suppression des passages diffamatoires, injurieux et outrageants des conclusions produites devant le tribunal correctionnel a été confirmée, assortie d'une condamnation de 300 € à verser à Jade et Patrimoine Environnement à titre de dommages et intérêts.

Le propriétaire est tenu de remettre les lieux dans leur état d'origine, notamment :

- Reboisement du terrain avec des essences identiques à celles des arbres coupés sur une surface d'environ 900 m² ;
- Démolition de deux hangars, de la piscine et de l'ensemble des constructions et aménagements concernés, dans un délai de 12 mois, sous astreinte de 50 € par jour de retard à verser à chacune des associations.

La constitution de partie civile des associations La Tournelle, SAUVER et Sauvons les Yvelines a été jugée irrecevable, faute d'agrément. Ces associations, n'ayant pu obtenir réparation, ont décidé de se pourvoir en cassation.

1.2. Dossier « Citations directes Les Frileuses » – Cour d'appel de Versailles.

La Cour d'appel de Versailles a condamné le propriétaire des parcelles situées au lieu-dit « Les Frileuses », à Septeuil, reconnu coupable :

- De défrichement d'un demi-hectare en Espace Boisé Classé (EBC) : abattage des arbres et empêchement de la repousse, pour l'aménagement d'une carrière équestre, mettant ainsi fin à la destination forestière réglementaire de la zone ;
- D'un rehaussement du terrain et d'un enrochement de près de 11 m de hauteur sur 100 m de longueur, en bordure d'un chemin communal très fréquemment emprunté par les promeneurs ;
- De l'enfouissement de 20 000 m³ de « terres en remblais », dont la nature et la provenance précises demeurent inconnues à ce jour (2 340 m³ d'enrochements et 17 550 m³ de remblais, soit environ 28 080 tonnes).

Le propriétaire est condamné à une peine de 20 000 €, dont 15 000 € assortis du sursis.

Il est déclaré, ainsi que M. Dominique Rivière (2020-2026), entièrement et solidairement responsable des préjudices subis par les parties civiles, et condamné à payer à chacune des 5 parties civiles la somme de 2 000 € en réparation de leurs préjudices.

La Cour d'appel ordonne, à la charge du propriétaire, la remise en état des lieux consistant en un reboisement dans un délai de 12 mois, sous astreinte de 25 € par jour de retard, à verser aux associations JADE et Patrimoine Environnement.

Le propriétaire et l'ancien Maire de Septeuil sont également condamnés à verser :

- 1 000 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale en première instance,
- 1 000 € au titre de la procédure d'appel.

Des roches fissurées et l'absence d'ancrage dans le sol de cet enrochement massif inquiètent fortement les associations, qui ont saisi le Préfet ainsi que la commune afin qu'une expertise soit réalisée. Nous sommes dans l'attente de leurs réponses.

1.3. Requête en annulation de la délibération accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil

La Cour administrative d'appel de Versailles a rejeté la requête de la commune de Septeuil en raison d'un conflit d'intérêts et a confirmé le jugement du Tribunal administratif du 9 mars 2023, qui avait reconnu que le Maire (Monsieur Dominique Rivière 2020-2026), par son refus de constater les manquements graves qui lui avaient été signalés, malgré leur ampleur et leurs conséquences sur l'environnement, avait commis des fautes d'une gravité telle qu'elles devaient être détachées de l'exercice de ses fonctions.

De ce fait, la Cour a ainsi annulé les délibérations du Conseil municipal lui accordant la protection fonctionnelle. Monsieur Dominique Rivière a dû rembourser tous les frais d'avocat des affaires Crèvecoeur et Frileuses à la commune (environ 13000 €).

1.4. Révision du PLU de Septeuil

Après 4 ans de procédure, par une décision rendue le 10 décembre 2025, la Cour administrative d'appel a exigé la réalisation d'une évaluation environnementale dans un délai de 10 mois pour régulariser la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Septeuil.

Le Plan Local d'Urbanisme de Septeuil, malgré une décision de suspension prononcée par le Conseil d'État le 12 juillet 2023, est actuellement en vigueur.

1.5. L'École de la Tournelle

Par une décision en date du 4 juillet 2025, le Tribunal administratif de Versailles a rejeté notre requête déposée le 18 octobre 2022 contre un projet de portail et la destruction du mur d'enceinte de l'École de la Tournelle, projet non conforme à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France car de nature à altérer le site inscrit.

Les associations ont été condamnées à verser la somme totale de 1 800 €, à répartir à parts égales entre la commune de Septeuil et la société SEA-SEDP (Sport Étude Académie).

À ce jour, le nouveau portail, objet du litige, n'a pas été posé. L'école est actuellement fermée, à l'abandon, et dans un triste état.

Achetée par la société SEA-SEDP en 2019, les murs du campus ont été revendus en 2022 à une société d'investissement via une opération de « sale & leaseback », permettant à l'école privée de sport-études de continuer à occuper les lieux dans le cadre d'un bail investisseur de longue durée.

Notre association reste pleinement mobilisée pour la sauvegarde de ce lieu patrimonial et de cette réserve écologique.

1.6. Affaire Eurobois

La Cour d'appel de Versailles a confirmé la culpabilité de la société Eurobois et de son gérant dans l'affaire des coupes illégales de chênes à Septeuil (256 chênes centenaires, sur 7 hectares).

Ils ont été reconnus coupables :

- D'avoir obtenu frauduleusement un document administratif accordant une autorisation de coupe,
- D'avoir coupé ou enlevé frauduleusement en forêt d'autrui des arbres ayant au moins 20 centimètres de circonférence,
- Et d'avoir commis l'infraction de vol.

Le total des condamnations s'élève à 154 230 € (action publique, action civile des associations, action civile des propriétaires des parcelles). Ces montants correspondent à :

- des amendes délictuelles,

- la confiscation d'un local commercial à Mantes,
- la saisie d'argent liquide,
- des saisies sur comptes bancaires,
- le remboursement des frais de justice,
- la réparation du préjudice moral des associations.

Le tribunal a en outre prononcé une interdiction, pour le gérant, d'exercer une profession commerciale ou industrielle, et d'exercer toute fonction de direction, d'administration, de gestion ou de contrôle d'une entreprise ou société commerciale ou industrielle.

Il pourra néanmoins exercer la profession de bûcheron, en tant que salarié dans une société, mais sera écarté de toute fonction de gestion ou de responsabilité.

Eurobois, son dirigeant, ainsi que les associations (dont La Tournelle) ont déposé un pourvoi en cassation le 22 mai 2026, afin d'obtenir :

- la réparation au titre du préjudice écologique,
- la remise en état des lieux et leur reforestation,
- des amendes plus lourdes pour les contrevenants, au regard des bénéfices générés par ce vol de bois.

Cette procédure en cassation n'est pas suspensive des condamnations prononcées le 15 mai 2026.

1.7. Dossier « Le Gros Murger »

Le 16 décembre 2024, nous avons déposé une plainte pénale auprès du Tribunal correctionnel de Versailles concernant des travaux réalisés depuis février 2024 : coupes d'arbres et aménagements effectués sur des parcelles situées Chemin du Gros Murger, sans autorisation, en site inscrit et en méconnaissance du PLU.

Nous avons également transmis à la DDT des témoignages relatifs à des déchets enterrés dans un bâtiment sur ces parcelles ainsi qu'à des transports de déchets du Gros Murger vers une parcelle située à Richebourg.

Le Parquet nous a informés que l'enquête, confiée à la Gendarmerie de Septeuil, est toujours en cours à ce jour. La DDT nous indique « accompagner la commune » sur ce dossier. La gendarmerie des Yvelines a lancé, en mars, une opération d'investigation suite à cette suspicion d'enfouissement de déchets. Notre association demeure particulièrement vigilante et continue de suivre ce dossier avec attention malgré le peu d'informations que nous parvenons à obtenir.

1.8. Modification du PLU de Courgent – Parcelles des Aviateurs

Le Tribunal administratif de Versailles a enjoint la commune de Courgent de convoquer le Conseil municipal avant fin décembre 2024 afin de régulariser son PLU concernant le classement d'une partie d'une parcelle en zone naturelle protégée, située dans le site inscrit de la vallée de la Vaucouleurs.

Extrait de la décision :

Article 2 : Il est enjoint au Maire de Courgent de convoquer le Conseil municipal en inscrivant à l'ordre du jour l'évolution du PLU sur le classement d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 0760 en zone UR3, la délimitation sur cette parcelle d'un site urbain constitué, et l'exclusion d'une partie de celle-ci du périmètre d'un espace paysager remarquable, dans un délai de 6 mois à compter de la notification du présent jugement.

Avec un an de retard, le Conseil municipal de Courgent a finalement voté la modification du zonage de la parcelle A760. Lors de la séance du 10 février 2026, il a voté le choix du prestataire, la société Euclyd.

2. Actions en faveur d'une gestion durable des forêts yvelinoises

Parallèlement à l'affaire Eurobois, nous accompagnons d'autres propriétaires privés, notamment dans l'Eure et dans le Var, qui nous ont contactés pour bénéficier de cette expérience novatrice en matière juridique, en vue d'obtenir la condamnation d'autres sociétés de travaux forestiers qui :

- ne respectent pas le Code de l'urbanisme et le Code forestier,
- ne respectent pas les bonnes pratiques sylvicoles,
- abusent des propriétaires.

À travers nos actions juridiques et nos démarches, nous tentons de faire évoluer la jurisprudence et les lois pour une meilleure prise en compte du préjudice écologique et l'arrêt des coupes rases, parfois autorisées par décret préfectoral.

D'autres sociétés sont impliquées dans ce trafic d'ampleur nationale. Le cas Septeuil a été cité par le Ministre de l'Intérieur dans le Journal Officiel du 17/07/2025, en réponse à une question au Sénat.

Nous avons collaboré avec de nombreux journalistes pour exposer médiatiquement cette situation. Ces affaires ont fait l'objet d'un chapitre dans deux ouvrages :

- « Arbres en danger, enquête sur un carnage végétal » de Sophie Coignard (Éd. Trédaniel La Maisnie, paru le 25/09/2025);
- « Le livre noir de la criminalité verte » de Marc Lomazzi (Éd. Calmann-Lévy, paru le 03/09/2025).

Face aux très nombreuses alertes reçues et à l'inquiétude grandissante concernant la gestion des bois et forêts, publics comme privés, l'association a rédigé un document intitulé « La forêt privée en danger : constats et propositions », disponible en ligne sur notre site internet.

Ce document a été remis à l'issue d'entretiens et réunions à :

- Monsieur Frédéric Rose, Préfet des Yvelines, et Madame Anne-Florie Coron, Directrice de la DDT des Yvelines ;
- Madame Ghislaine Sénéé, Sénatrice ;
- Madame Dieynaba Diop, Députée de la 9e circonscription des Yvelines ;
- Monsieur Yann Werhling, Vice-président de la Région Île-de-France, chargé de la transition écologique ;
- La DRIAAF Île-de-France et le syndicat Fransylva, lors des premières Assises du foncier forestier, organisées à la Région Île-de-France le jeudi 23 octobre 2025.

À ce jour, nous n'avons reçu aucun retour sur nos propositions concrètes, pourtant destinées à tenter de redresser la situation en urgence.

3. Classement de la Vaucouleurs

Nous poursuivons nos alertes au sujet des dégradations constantes des paysages de la vallée de la Vaucouleurs, qui compromettent gravement nos démarches en faveur du classement de la vallée, engagées depuis la création de notre association il y a 9 ans.

Chaque alerte restant bien souvent sans suite, les associations se voient contraintes de déposer plainte ou de se constituer partie civile, à leurs frais.

Nous espérons le soutien accru de l'inspection des sites de la DRIEAT Île-de-France, ainsi que l'accompagnement du CAU78 pour la poursuite de nos démarches.

4. Projet de création d'une ferme maraîchère sur une parcelle de la fondation Léopold Bellan à Septeuil

L'association est à l'initiative d'une proposition de projet de création d'une ferme maraîchère sur les terrains de la Fondation Léopold Bellan à Septeuil. Après plusieurs réunions avec la direction de l'Ephad et le siège de la fondation à Paris, notre projet a été très favorablement accueilli. Nous avons transmis un devis pour une étude de faisabilité ainsi qu'un accompagnement juridique et sommes dans l'attente de leur validation.

Notre association a également participé à l'inauguration du Tiers Lieu de 'Etang, dans le parc de la Fondation à Septeuil avec l'intervention de naturalistes.

5. Évolution de l'association

Lors de la dernière Assemblée Générale du 20 septembre 2025, l'association a fait évoluer son objet et ses statuts, en élargissant son périmètre d'action à l'ensemble du Pays Houdanais, comme suit :

L'association a pour objet la protection et la sauvegarde de l'environnement, des espaces naturels, agricoles et forestiers, du patrimoine architectural et du cadre de vie au sein de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) et des communes de la vallée de la Vaucouleurs.

Dans le cadre de cet objet social ainsi défini, l'association a notamment pour moyens d'action de :

- veiller à ce que les plans et projets soient élaborés en concertation avec la population et respectent les législations en vigueur (environnement, urbanisme et patrimoine), ainsi qu'à la réparation de toutes atteintes à l'environnement et au patrimoine, au besoin en saisissant la justice ;
- initier, soutenir et développer toutes actions et initiatives en adéquation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH), notamment dans les domaines suivants : habitat et aménagement, mobilités, agriculture et alimentation, économie locale, espaces naturels, biodiversité et ressources en eau, énergies renouvelables et de récupération ;
- œuvrer en faveur du classement de la vallée de la Vaucouleurs.

6-16 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

Depuis le 15 mars 2025, des changements sont intervenus au sein du bureau : élection de Dominique Maisonneuve au poste de secrétaire générale, élection de Muriel Vigié au poste d'archiviste, Éric Stübner nommé coordinateur du projet « les 190 ans de la Shary ».

Les Bulletins :

En 2025 deux bulletins (n° 154 daté décembre 2024, et n° 155 daté juin 2025, expédié en juillet 2025) ont été distribués. Le n° 156 daté décembre 2025 a été expédié début 2026.

La rubrique « Courrier des chercheurs », qui avait été arrêtée en 1994, a été relancée, sous la responsabilité de Muriel Vigié. Au travers de cette rubrique, les membres de la Shary peuvent aider les chercheurs en leur apportant leurs propres connaissances, sur les sujets sur lesquels ils investissent.

Les Chroniques de la SHARY :

En 2025, 9 chroniques ont été diffusées, du n° 9 au n° 18. La liste des auteurs s'est un peu élargie, Muriel et Marc Vigié, Paul Stouder, Philippe-Jean Vallot, Dominique Maisonneuve ... Il est fait appel aux membres de l'association pour transmettre leurs propres contributions à Muriel Vigié, responsable de la publication, ou suggérer des sujets.

La Lettre de la SHARY :

Quatre lettres ont été adressées aux membres en 2025 (nos 19, 20, 21, 22), qui ont ainsi été régulièrement informés des activités programmées.

Site internet :

Il continue à être régulièrement mis à jour, et a reçu près de 25000 visites en 2025.

Sorties et Conférences :

Une seule sortie a eu lieu, le 5 juin, la visite du lycée Henri IV, organisée par Florence Gromier, avec une quarantaine de participants. Outre une architecture remontant pour partie au 12^{ème} siècle, il conserve également de nombreux décors de l'époque baroque, en particulier l'immense bibliothèque des Génovéfains, témoins de l'importance, de la richesse et du rayonnement de l'abbaye.

La sortie prévue à Port-Royal a dû être reportée à 2026, en raison des travaux.

Cinq conférences ont été tenues, toutes d'un grand intérêt pour notre histoire locale :

Deux conférences de Muriel Vigié :

- le 29 mars, à Poigny-la-Forêt sur la « Petite histoire et grande histoire : Poigny 1842-1852 »,

- le 12 octobre, à Lévis-Saint-Nom, sur la « Vie des paysans au Moyen Âge dans les seigneuries d'Yvette et Lévis ».

Le 18 octobre, à Rambouillet, conférence de Jean Duma, sur « Le duc de Penthièvre », en partenariat avec le service du Patrimoine et le château.

Le 8 novembre, conférence d'Emmanuel de Waresquiel, à Rambouillet, autour de son dernier livre : « Il nous fallait des mythes! La Révolution et ses imaginaires. De 1789 à nos jours. »

Le 15 novembre, à Sonchamp, conférence par le Général Michel Clénot, sur le parcours d'André Thome, en co-organisation avec Madame la maire de Sonchamp et la Shary.

Autres évènements marquants :

Le 8 juin, la SHARY a accueilli la Société archéologique d'Eure-et-Loir (SAEL), pour une visite guidée de Rambouillet, du château, de la Laiterie et du Pavillon des coquillages. Visite très réussie grâce à l'efficacité et la compétence de Florence Gromier, le soutien du château au travers d'Isabelle de Gourcuff, administratrice du domaine, et l'excellence du travail de préparation de Philippe-Jean Vallot.

Lors des Journées européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre, aux côtés de M. le Sous-préfet, Philippe-Jean Vallot, Paul Stouder, Maxime Boursier et Florence Gromier ont assuré à tour de rôle les visites de la sous-préfecture. Plus de cent visiteurs. Ce sera renouvelé en 2026.

La Shary est toujours présente sur RVE grâce à Olivier Lallement.

Et comme chaque année, grâce à Florence Gromier et Maxime Boursier, la Shary a renouvelé sa fidélité au Forum des Associations de Rambouillet, le 13 septembre.

Dans le cadre de la convention passée avec les Archives départementales des Yvelines, des prêts de journaux ont aidé les Archives à poursuivre leur projet de numérisation.

Enfin, le projet de commémoration des 190 ans de la SHARY en 2026, a été lancé, sous la responsabilité d'Éric Stübner. L'évènement s'appellera : « LA SHARY BIENTÔT DEUX SIÈCLES, ÇA SE FÊTE ! ».

En ce qui concerne le fonctionnement de l'association, le bureau s'est réuni 4 fois en 2025, le 10 janvier, le 4 avril, le 4 juillet, et le 17 octobre. Le conseil d'administration s'est réuni le 17 octobre.

Le rapport d'activité 2025 soumis à l'approbation des adhérents de la Shary a été adopté à l'unanimité.

Durant 190 ans, des événements majeurs ont complètement transformé la ville de Rambouillet : démolition de la partie centrale du Palais du roi de Rome, arrivée du chemin de fer en 1849, construction de la Sous-préfecture en 1863, nouvelle église Saint Lubin (1868-1872) et démolition de l'ancienne église, autant d'évènements que vous retrouverez dans le fonds documentaire de la Shary, qui constitue une partie bien réelle du patrimoine culturel de Rambouillet et de ses environs.